

Crédit Mutuel *Arkéa*

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable
Siège social : 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon
R.C.S. Brest 775 577 018

Document de référence 2011



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 23 mai 2011 sous le numéro R.11-028. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Sommaire

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE	4
1.1 Histoire et évolution de la société	4
1.2 Description du Groupe et de ses filiales	5
1.3 Relations de solidarité	9
CHAPITRE 2 – CHIFFRES-CLES ET ACTIVITE 2010	11
2.1 Chiffres-clés	11
2.2 Faits marquants	13
2.3 Résultats financiers	13
2.4 Activité	16
2.5 Fonds propres et ratios réglementaires	22
2.6 Perspectives	25
CHAPITRE 3 - FACTEURS DE RISQUES	27
3.1 Risque de crédit	27
3.2 Risques de marché	38
3.3 Risques structurels, de taux et de liquidité	41
3.4 Risque de change	44
3.5 Risque actions et autres titres à revenu variable	44
3.6 Risque opérationnel	44
3.7 Risque juridique	47
3.8 Risque de non-conformité dont le risque de blanchiment	47
CHAPITRE 4 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	48
4.1. Conseil d'Administration	48
4.2. Autres mandataires sociaux	51
4.3. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne	51
4.4 Les instances et travaux de Direction Générale	59
4.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	60
4.6. Rémunération des dirigeants	60
CHAPITRE 5 - COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010	62
CHAPITRE 6 – ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010	66
CHAPITRE 7 – COMPTES GLOBALISES AU 31 DECEMBRE 2010	108
7.1 Bilan	108
7.2 Compte de résultat	109
7.3 Tableau des flux de trésorerie nette	111
7.4 Notes explicatives	111
CHAPITRE 8 - AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	112
8.1 Raison sociale et nom commercial de la société	112
8.2 Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	112
8.3 Date de constitution et durée de vie de la société	112
8.4 Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	112
8.5 Nature du contrôle exercé sur la société	112
8.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	113
8.7 Contrats importants	113
8.8 Changement significatif de la situation financière de la société	113
8.9 Vérification des informations financières historiques annuelles	113
8.10 Prévisions ou estimations de bénéfices	114
8.11 Date des dernières informations financières auditées	114
CHAPITRE 9 - PERSONNE RESPONSABLE	115
9.1 Personne responsable des informations contenues dans le présent document	115
9.2 Déclaration de la personne responsable du présent document	115
CHAPITRE 10 - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	116

CHAPITRE 11 - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE _____	120
CHAPITRE 12 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2010 DE LA SOCIETE _____	122
CHAPITRE 13 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION _____	127
CHAPITRE 14 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES _____	130
TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE _____	148

Chapitre 1 – Présentation de la société

1.1 Histoire et évolution de la société

Connaître une entreprise, c'est d'abord et avant tout comprendre son histoire. Celle du Crédit Mutuel Arkéa a débuté il y a plus d'un siècle dans le Finistère et se poursuit aujourd'hui dans toute la France et en Europe grâce au savoir-faire de près de 8 700 collaborateurs. Groupe original et audacieux, résolument coopératif et mutualiste, le Crédit Mutuel Arkéa place aujourd'hui l'ouverture et le développement au cœur de son projet d'entreprise.

Une histoire en quatre actes

Créées par la loi de 1884, les premières caisses rurales de Crédit Mutuel agricole font leur apparition en Bretagne, mais aussi dans le Sud-Ouest et la région Rhône-Alpes. Après de nombreuses années d'un développement souvent inégal d'une localité à l'autre, la décennie 1970 consacre l'union des caisses bretonnes et la constitution d'un vrai groupe à l'échelle régionale.

Acte I : 1970/1985 Les années régionales

En Bretagne, la généralisation de la mensualisation et l'obligation du versement des salaires par chèque poussent de nombreux ouvriers, notamment ceux de l'arsenal de Brest, à rechercher un partenaire bancaire. Le Crédit Mutuel de Bretagne sera la première institution à leur ouvrir ses portes : alors qu'il représente à peine 2 % du marché régional en 1965, le CMB finance, en 1979, 25 % des logements bretons et compte déjà plus de 500 000 sociétaires.

Acte II : 1985/2000 Les années croissance

Assurance-vie, financement des collectivités, crédits à la consommation... Les besoins en matière de bancassurance se diversifient et le CMB souhaite y apporter une réponse adaptée et compétitive pour ses clients et sociétaires, en devenant à la fois fabricant et distributeur des produits qu'il leur propose. Entre 1985 et 2000 sont donc créées les filiales Suravenir, Suravenir Assurances et Novélia (assurances vie et non-vie), Federal Finance (gestion d'actifs), BCME (financement des entreprises) et Financo (crédit sur le lieu de vente). Dans les années 90, le Groupe élargit aussi son offre de services au domaine de la banque privée avec le rachat de la BPE (Banque Privée Européenne).

Au début des années 2000, un Groupe puissant et diversifié se constitue autour des trois fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (CMSO) et du Crédit Mutuel Massif Central (CMMC), et d'une vingtaine de filiales spécialisées. C'est la création du groupe Crédit Mutuel Arkéa, acteur national implanté dans 19 des 22 régions métropolitaines françaises.

Acte III : 2000/2008 Les années Internet

L'explosion d'Internet et des services mobiles modifie en profondeur les comportements des français vis-à-vis de leur banque et débouche sur l'émergence des premiers courtiers et banquiers en ligne. Dès 1995, Crédit Mutuel Arkéa est la première banque en Europe à permettre le passage d'ordres de Bourse totalement sécurisé par le Web. Il figure parmi les tout premiers groupes bancaires à se positionner sur la banque de détail "à domicile" avec Domiweb, puis sur mobile (première banque sur iPhone). En 2000, le Groupe crée le courtier en ligne Symphonis, puis rachète Fortuneo en 2006, 2^e opérateur français du marché. Deux ans après la fusion des deux filiales en 2007, Fortuneo devient Fortuneo Banque.

Acte IV : Depuis 2008 Les années d'ouverture avec l'adoption du projet Horizons 2015

Le Crédit Mutuel Arkéa adopte, en 2008, un projet d'entreprise baptisé Horizons 2015. Les différentes expertises du Groupe ont fait leurs preuves auprès de ses réseaux historiques (CMB, CMSO, CMMC mais aussi ses filiales). Le Groupe souhaite désormais valoriser ses savoir-faire

auprès de nouveaux partenaires. Il a l'ambition de devenir un fournisseur de solutions industrielles clés en main pour des acteurs de la banque, de l'assurance, et d'autres univers comme la téléphonie ou la distribution. Cette volonté s'appuie sur trois métiers : la monétique, les activités titres et les services bancaires. Après avoir racheté ProCapital Securities Services en 2006 (prestataire de services titres), le Crédit Mutuel Arkéa crée ProCapital Banking Services en mars 2010, à l'attention de ses clients bancaires. Début 2010, l'acquisition de Monext, leader français de la monétique, poursuit ce même mouvement et conforte les ambitions européennes du Crédit Mutuel Arkéa. Le Groupe complète sa gamme de services avec les rachats au second semestre 2010 de Leasecom (location financière pour les entreprises) et de CFCAL (restructuration de crédits).

1.2 Description du Groupe et de ses filiales

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa est une banque universelle, ouverte à tous, qui exerce son activité dans les domaines du crédit, de l'épargne, de l'assurance et des services.

La structure de base du Groupe est la caisse locale. Celle-ci couvre une circonscription géographique limitée et son capital est détenu par les sociétaires sous forme de parts sociales. Le capital du Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central. Il est le garant vis-à-vis des autorités bancaires et financières des grands équilibres financiers du Groupe.

Au plan réglementaire, la société consolidante du Groupe est le Crédit Mutuel Arkéa. Elle est agréée comme telle par les autorités bancaires et financières.

L'établissement de crédit, dont les comptes sont dénommés ci-après comptes globalisés, est constitué des sociétés coopératives (caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, et du Crédit Mutuel Massif Central) et de la société Crédit Mutuel Arkéa.

La structure du Crédit Mutuel Arkéa

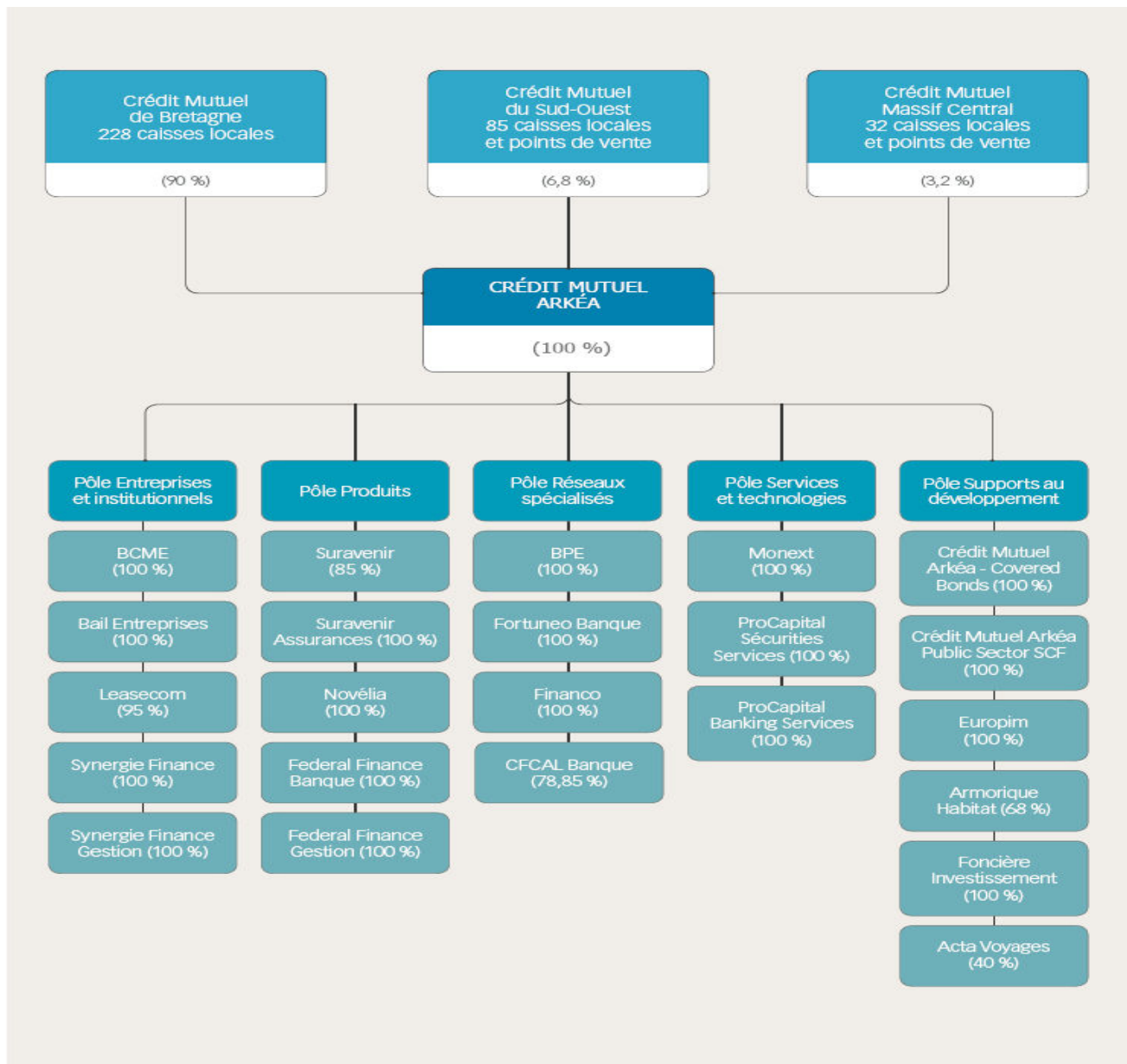
Dans cette organisation, le Crédit Mutuel Arkéa est l'organe de tête du Groupe. Il bénéficie d'un agrément collectif pour les caisses des 3 fédérations. Les caisses locales ne sont pas agréées individuellement.

Le Crédit Mutuel Arkéa assume, par ailleurs, l'accès aux marchés financiers pour l'ensemble de ses composantes.

Les fédérations du Crédit Mutuel Arkéa sont membres de la Confédération nationale du Crédit Mutuel (CNCM).

Les réseaux de Crédit Mutuel

Métier historique du Groupe, la banque de détail se déploie autour des fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central. Les fédérations, grâce à la densité de leur réseau de caisses locales, restent le lien direct et naturel avec les sociétaires. Pour le secteur agricole, le Groupe bénéficie de l'appui et des compétences de structures spécifiques : la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole (Bretagne), Agribanque (Sud-Ouest) et le Crédit Mutuel Agricole et Rural (Massif Central).



Le pôle Produits

Regroupant toutes les entités de fabrication de produits bancaires et d'assurance (direction de l'Offre de produits bancaires et filiales spécialisées), il porte l'ambition du Groupe de devenir la référence de ses sociétaires et clients pour les services financiers, la protection, la prévoyance, et de nouer de nouveaux partenariats commerciaux et techniques, hors de la sphère du Crédit Mutuel.

- Suravenir conçoit et gère des solutions d'assurance-vie et de prévoyance, qui sont commercialisées par des réseaux de Crédit Mutuel, des banquiers en ligne, des conseillers indépendants et des mutuelles.
- Suravenir Assurances couvre les besoins en assurance dommages (habitation, auto, santé, garantie des accidents de la vie...) des clients du CMB, du CMSO, du CMMC et de la BPE. Elle continue à diversifier sa distribution via Novélia et via des partenariats extérieurs (Landes Mutualité, SMAM...).
- Novélia, courtier grossiste en assurances, exerce son activité dans la couverture de risques d'entreprise, la conception de produits grand public et l'assurance affinitaire pour de grands comptes professionnels.
- Federal Finance est la société de gestion d'actifs du Groupe. En plus d'une gamme complète de fonds communs de placement, elle propose des offres de gestion sous mandat pour les particuliers, les entreprises et les institutionnels, des plans d'épargne entreprise et des solutions de défiscalisation.

Le pôle Services et technologies

Il a pour vocation de mettre à la disposition des entités du Groupe des prestations informatiques, techniques et d'élargir l'offre de moyens de paiement, de prestations de titres et de prestations bancaires. Il intègre les directions des Technologies informatiques, des Etudes informatiques ainsi que celle l'Offre des moyens de paiement. Trois filiales lui sont directement rattachées :

- ProCapital Securities Services, présent en France et en Belgique, est un prestataire de services titres à destination des établissements financiers (banquiers et courtiers en ligne, sociétés de gestion...).
- ProCapital Banking Services est la filiale dédiée aux services bancaires pour les banques, les sociétés de gestion, les mutuelles, la distribution...
- Monext, qui a rejoint le Groupe en janvier 2010, est une société leader dans le domaine des transactions de paiement électronique. Elle accompagne ses clients dans huit pays européens.

Le pôle Réseaux spécialisés

Il rassemble les activités de vente de produits et services de bancassurance aux particuliers via des canaux de distribution spécialisés ou des segments de marché spécifiques.

- Fortuneo Banque développe une panoplie très complète de prestations en ligne : compte courant, moyens de paiement, épargne, assurances... Elle est également présente en Belgique depuis 2007.
- La BPE, banque privée, fournit des services bancaires complets à l'intention d'une clientèle aisée.
- Financo, spécialiste du crédit à la consommation, apporte des solutions globales : crédit affecté, renouvelable, prêt personnel, paiement en 3 fois, avance sur épargne salariale...
- Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine (CFCAL), racheté en 2010, est un acteur de premier plan dans le domaine de la restructuration de crédits et la consolidation de dettes garanties par hypothèque.

Le pôle Entreprises et institutionnels

Il fédère toutes les expertises dédiées aux entreprises (PME, groupes, promoteurs immobiliers) et aux clients institutionnels (collectivités locales, acteurs de la santé, du logement social et de l'économie sociale...).

- La BCME met à la disposition de ses clientèles une gamme complète de prestations à l'échelle nationale et internationale : financement, traitement des flux, couverture de change, épargne salariale, patrimoine du dirigeant...
- Synergie Finance porte l'activité de capital-investissement du Groupe et accompagne les entreprises aux étapes-clés de leur développement.
- Bail Entreprises, spécialisée dans le crédit-bail immobilier, a élargi ses prestations au crédit-bail mobilier.
- Leasecom, filiale du Groupe depuis 2010, est un spécialiste des solutions locatives, pour les équipements professionnels, de la location financière à l'externalisation totale du parc.

Le pôle Supports au développement

Le pôle Supports au développement vient soutenir le modèle de fabricant-distributeur du Groupe. Il réunit les activités Ressources humaines, Finances, Juridique, Contrôle permanent et Conformité, Organisation générale, Risques et moyens. Les activités immobilières lui sont également rattachées.

- Europim développe des produits immobiliers à destination des clients des réseaux de Crédit Mutuel Arkéa qui souhaitent investir en immobilier physique neuf ou "pierre papier" (SCPI fiscales et de rendement).
- Foncière Investissement a pour objectif principal de diversifier les actifs du Groupe et d'être l'outil de référence pour ses investissements immobiliers.
- Armorique Habitat, entreprise sociale pour l'habitat, gère un parc locatif de plus de 4 500 logements dont elle est propriétaire dans 160 communes bretonnes.

Enfin, le Groupe est également actionnaire d'Acta Voyages. La société décline une offre autour de trois axes : le tourisme, le voyage d'affaires et le tourisme d'affaires.

1.3 Relations de solidarité

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du Crédit Mutuel Arkéa est un mécanisme de solidarité interfédérale qui prend appui sur l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

Ce texte prévoit que l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) peut, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées « lorsque la liquidité et la solvabilité des caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation ». Le Crédit Mutuel Arkéa bénéficie de cet agrément collectif pour lui-même et pour toutes les caisses locales adhérentes car l'Autorité de Contrôle Prudentiel a considéré que cela garantissait la liquidité et la solvabilité des caisses locales.

Le mécanisme de solidarité est organisé par les règlements financiers figurant dans chaque règlement général de fonctionnement propre aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, et du Crédit Mutuel Massif Central. Il ne lie que les caisses locales adhérentes, la fédération et le Crédit Mutuel Arkéa. Il ne crée pas d'obligations des caisses locales à l'égard des tiers. En d'autres termes, il n'existe pas de solidarité passive des membres du Crédit Mutuel Arkéa à l'égard des tiers, les créanciers d'une caisse locale ne peuvent s'adresser qu'à cette caisse et non pas à une autre ou au Crédit Mutuel Arkéa indifféremment.

Le Fonds fédéral

Ce mécanisme se traduit essentiellement par la constitution au niveau de chaque fédération du Fonds fédéral de solidarité qui assure la péréquation des résultats des caisses locales adhérentes, conformément à la décision de caractère général n°2-1982 de la Confédération nationale du Crédit Mutuel. Ce fonds fédéral est alimenté par des dotations et subventions émanant des caisses locales et regroupe le Fonds fédéral de solidarité ainsi que le Fonds fédéral de réserves.

1°) Le Fonds fédéral de solidarité assure la péréquation des résultats des caisses locales adhérentes par le biais de dotations et subventions.

Toute caisse locale ayant eu des résultats déficitaires pendant une période de trois années consécutives fait l'objet d'une révision particulière. Un plan de redressement est mis en place avec les services de la fédération et du Crédit Mutuel Arkéa. A l'issue de la période de redressement fixée dans le plan, en cas de confirmation du déficit, la fédération, en concertation avec Crédit Mutuel Arkéa, statuera sur l'avenir de la Caisse locale.

2°) Le Fonds fédéral de réserves peut intervenir en faveur des caisses locales, dont la situation nette est négative ou dont le résultat est négatif, ainsi qu'en faveur de celles qui ont été victimes d'un sinistre exceptionnel.

La fédération décide chaque année du niveau de dotation à ce Fonds. Le Fonds fédéral de réserves est géré par la fédération. Les demandes d'intervention qui lui sont présentées sont examinées par un comité composé d'administrateurs.

Indépendamment de ce fonds fédéral, le Crédit Mutuel Arkéa peut également intervenir directement sous forme d'avances, de subventions ou de prêts consentis aux caisses locales en difficulté.

La solidarité nationale

Le Crédit Mutuel est notamment régi par le Code Monétaire et Financier, en particulier les articles L.511-30 à L.511-32 relatifs aux organes centraux et L.512-55 à L.512-59 relatifs au Crédit Mutuel.

L'adhésion des groupes régionaux à la Confédération et à la caisse centrale du Crédit Mutuel, qui forment le troisième degré de l'organisation du Crédit Mutuel, assure la cohésion et la solidarité nationale.

En tant qu'organe central, la Confédération nationale du Crédit Mutuel est chargée de veiller à la cohésion du Crédit Mutuel, de s'assurer de son bon fonctionnement et de garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements qui lui sont affiliés comme de l'ensemble du réseau.

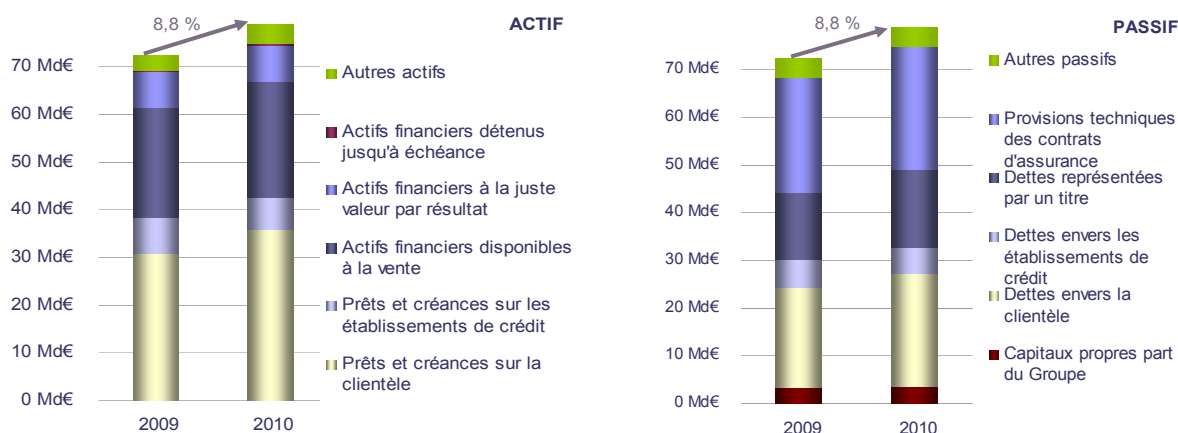
Par ailleurs, elle :

- représente les établissements de crédit qui lui sont affiliés auprès de la Banque de France et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel ;
- veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires propres à ses établissements ;
- exerce un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des établissements qui lui sont affiliés.

La caisse centrale du Crédit Mutuel, organisme financier national, contribue à la gestion de la liquidité des groupes régionaux et organise la solidarité financière du Crédit Mutuel. Son capital est détenu par l'ensemble des caisses fédérales.

Chapitre 2 – Chiffres-clés et activité 2010

2.1 Chiffres-clés



Le total du bilan du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 79 milliards d'euros, en hausse de 9 %. L'actif enregistre une forte augmentation des encours de prêts à la clientèle et une réduction de l'encours du portefeuille d'actifs sensibles aux variations de valeur en lien avec la politique de réduction des risques marché du Groupe.

L'évolution du passif est marquée par une augmentation des provisions techniques d'assurances, en lien avec la bonne tenue de la collecte et la valorisation des encours, et par une progression de l'encours des dépôts clientèle et des fonds propres.

A l'actif, l'encours de prêts à la clientèle atteint 36 milliards d'euros, soit une augmentation de 5 milliards d'euros (+ 16 %). L'évolution de l'encours résulte essentiellement de la forte production de crédits pour les professionnels et les collectivités (+ 3 Md€) et à la production de crédits à l'habitat dans les réseaux mutualistes (+ 2 Md€).

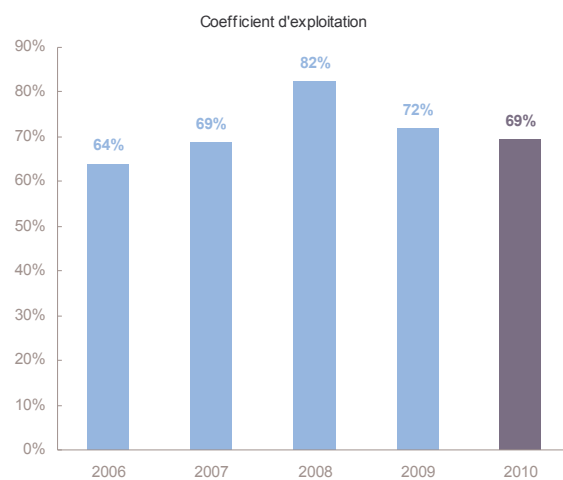
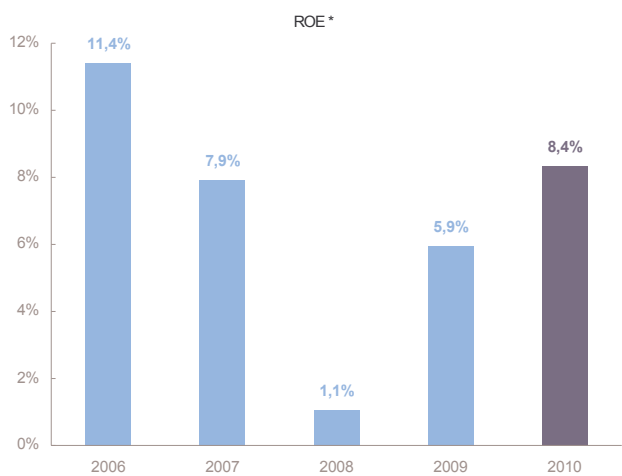
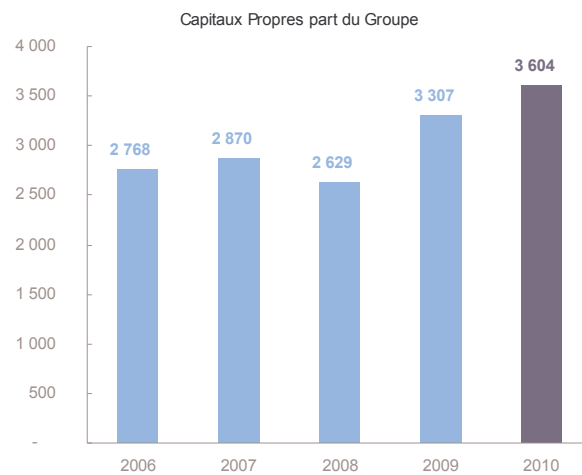
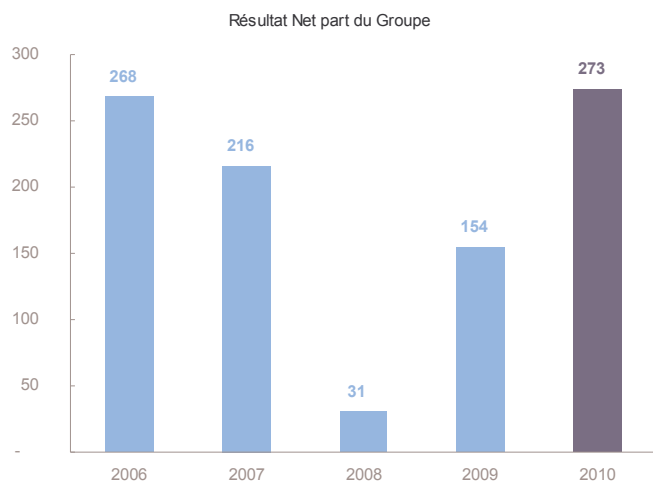
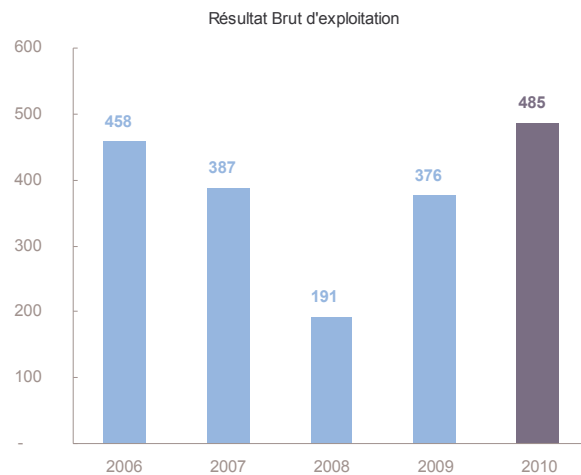
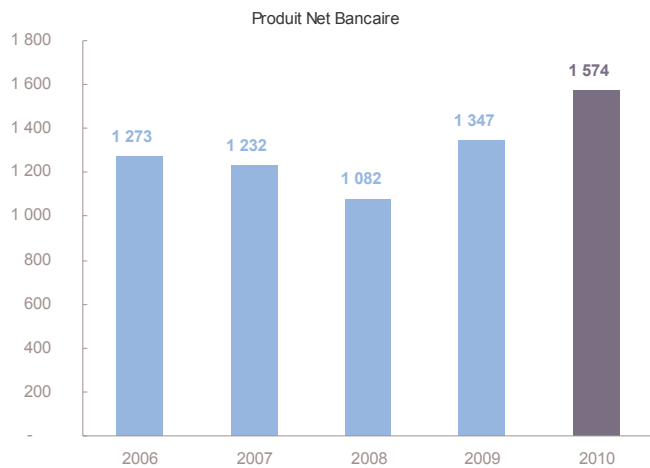
Les actifs financiers à la juste valeur par résultat qui sont essentiellement issus des placements représentatifs d'engagements d'assurance-vie en unités de compte sont stables à 7,1 milliards d'euros.

Les actifs disponibles à la vente représentent 24,4 milliards d'euros, contre 22,9 milliards en 2009. Ils sont constitués en majorité par les titres de l'actif général des sociétés d'assurance (+ 2 Md€).

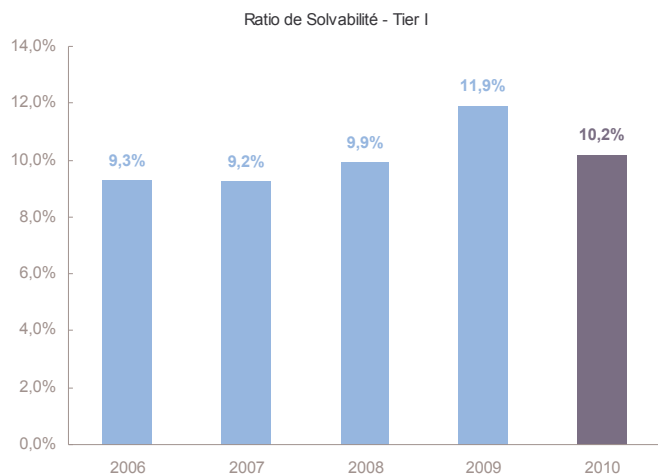
L'encours des prêts et créances sur établissements de crédit diminue de 10 %, à 6,8 milliards d'euros, du fait d'un moindre remplacement à court terme sur les marchés.

Le passif est marqué par une progression de 2,5 milliards d'euros des ressources clientèle, principalement sur les DAT et les livrets. Les provisions techniques des contrats d'assurance augmentent de 1,6 milliard d'euros, en lien avec la collecte nette et la valorisation des encours.

Les dettes représentées par un titre progressent de 2,2 milliards d'euros.



* ROE du Groupe calculé sur la base des capitaux propres part du Groupe



Le Crédit Mutuel Arkéa est noté A+/A-1 par Standard & Poor's.

2.2 Faits marquants

Le Crédit Mutuel Arkéa a poursuivi en 2010 sa forte croissance organique par quatre opérations de croissance externe :

- Monext : cette société d'ingénierie, intégrée en janvier 2010, développe des solutions de paiement sécurisées, fiables et immédiates, destinées aux établissements financiers et à la distribution.

- Leasecom : société spécialisée dans le crédit bail mobilier, rattachée au pôle Entreprises et institutionnels depuis novembre 2010, développe trois types d'activité de location financière évolutive sous trois marques différentes :

- * Leasecom technology : financement de biens liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) (ex : Pc portable, serveurs, logiciels métiers, ...).

- * Leasecom equipment : financement de biens d'équipements professionnels (ex : scanner, cuisine industrielle, échographe, matériel de télé-surveillance).

- * Leasecom car : financement de véhicules professionnels.

- CFCAL (Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine) : cet acteur de premier plan dans le domaine de la consolidation de créances pour les particuliers sur la base d'une garantie hypothécaire ou d'un organisme de caution a rejoint le pôle Réseaux spécialisés en décembre 2010 et apporte un encours de 940 M€.

- Schelcher Prince Gestion : Federal Finance a pris une participation de 34 % dans le capital de cette société spécialisée dans les obligations convertibles et obligations à haut rendement. Federal Finance entend ainsi se renforcer sur le marché de la clientèle institutionnelle.

2.3 Résultats financiers

Après un exercice 2009 marqué par un contexte de crise économique, l'exercice 2010 fait ressortir un résultat net part du Groupe à 273 millions d'euros, son plus haut niveau historique. Le Crédit Mutuel Arkéa affirme ainsi sa solidité financière et renoue avec un niveau de résultat important, après la crise financière et économique traversée ces dernières années.

Le produit net bancassurance, à son plus haut historique, progresse de 17 %, sous les effets de la forte croissance de l'activité et d'une évolution favorable du coût de refinancement et des ressources clientèle. Les frais de gestion augmentent de 12 %, en lien avec l'évolution du

périmètre du Groupe (opérations de croissance externe) et avec les investissements réalisés dans les projets de développement du Groupe. Le coefficient d'exploitation s'améliore, passant de 72 % en 2009 à 69 % en 2010. La baisse du coût du risque de 22 % concerne essentiellement les marchés des professionnels et des entreprises.

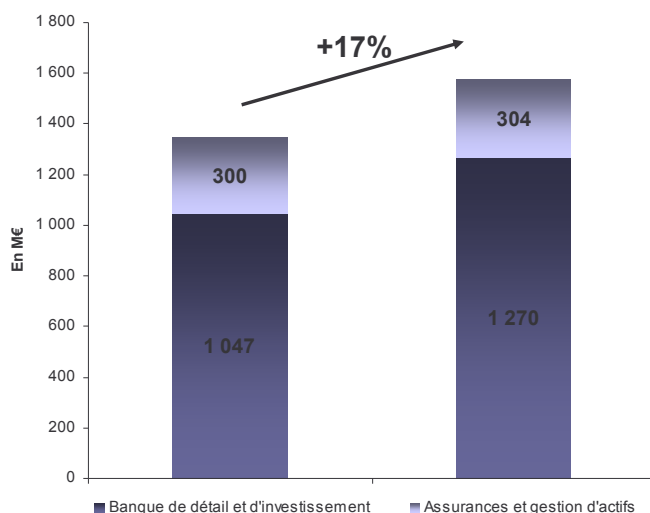
M€	2010	2009	Var. 2010 / 2009	
			absolue	%
Produit Net BancAssurance	1 574	1 347	227	16,8%
Frais de gestion	-1 089	-971	-118	12,2%
Résultat brut d'exploitation	485	376	109	28,9%
Coût du risque	-138	-177	38	-21,7%
Résultat d'exploitation	347	200	147	73,7%
Impôts sur les bénéfices	-48	-46	-2	4,4%
Résultat net (part du Groupe)	273	154	119	77,4%
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	293	350	-57	-16,3%
Coefficient d'exploitation	69,2%	72,1%		
ROE	8,4%	5,9%		

Produit net bancassurance

L'analyse du PNBA s'appuie sur le découpage sectoriel retenu dans les états financiers.

Le secteur banque regroupe principalement les réseaux de Crédit Mutuel du Groupe, les banques d'entreprises (BCME, filiales de crédit-bail), les filiales spécialisées (BPE pour la gestion privée et Financo pour le crédit à la consommation), la gestion immobilière (Foncière Investissement), la banque de marché (« compte propre Crédit Mutuel Arkéa »), l'intermédiation financière et boursière (ProCapital, Fortuneo Banque, Monext) et le capital développement (Synergie Finance).

Le secteur assurances et gestion d'actifs regroupe les sociétés d'assurance-vie (Suravenir) et non-vie (Suravenir Assurances) et de gestion d'actifs (Federal Finance Banque et Federal Finance Gestion).



Le PNBA 2010 progresse de 17 % par rapport à 2009 à la fois sur le secteur Banque (+ 21 %) et le secteur Assurances et gestion d'actifs (+ 4 %).

Banque

Le PNBA de la banque progresse de 21 %, en lien avec une amélioration de la marge financière et avec l'apport de la croissance externe (Monext et Leasecom).

La marge clientèle est en forte progression (+ 13 %), conséquence de la croissance de l'activité et de la baisse du coût des ressources, supérieure à la baisse des taux moyens de crédits.

Dans ce contexte de taux bas, la progression de l'encours de crédit est de 16 % (13 % hors CFCAL et Leasecom), et celui de l'épargne bancaire et comptes courants créditeurs d'environ 9 %.

Les commissions de la banque de détail sont en hausse de 8 %, soit 509 millions d'euros en 2010. Elles bénéficient à la fois de la dynamique en assurance-vie et non-vie, mais également de la forte activité en crédits :

- forte progression des commissions de remboursement anticipé et de renégociation perçues liée au contexte de taux bas ;
- augmentation significative des commissions liées au développement conséquent de l'activité sur le marché des entreprises et institutionnels.

Le capital-développement connaît un doublement du niveau de plus-values de cessions réalisées, à 11 millions d'euros, contre 5 millions d'euros en 2009.

L'apport de la croissance externe au PNBA 2010 via Monext et Leasecom s'élève à 57 millions d'euros.

Assurances et gestion d'actifs

Le PNBA du secteur Assurances et gestion d'actifs progresse de 4 % par rapport à 2009.

En assurance-vie / prévoyance, le PNBA est en hausse de 4% et atteint 201 millions d'euros. Cette évolution découle essentiellement d'une hausse de l'activité sur l'assurance emprunteur, en lien avec l'activité soutenue en crédits et la baisse des sinistres.

Le PNBA de l'assurance non-vie progresse de 8 % à 59 millions d'euros. La hausse des primes acquises nettes de réassurance (+ 27 M€) s'explique par les hausses tarifaires opérées et par le poids croissant du volume d'affaires nouvelles réalisé notamment via des réseaux hors Groupe. Le ratio sinistres à primes net de réassurance à 71,6 % s'améliore de un point par rapport à 2009, traduisant une moindre progression de la charge de sinistres par rapport aux primes, grâce à une moindre survenance de sinistres importants.

L'apport de l'activité gestion d'actifs au PNBA est stable à 47 millions d'euros. Les commissions sur OPCVM évoluent favorablement grâce à un effet valorisation positif sur les fonds actions et diversifiés, et au développement des OPCVM professionnels et institutionnels.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'établissent à 1,1 milliard d'euros, soit + 12 % par rapport à 2009 (+ 8 % à iso périmètre).

L'intégration de Monext et Leasecom impacte les frais de personnel à la hausse de 10 %. A iso périmètre, les frais de personnel augmentent de 4 %, sous les effets conjugués de la hausse des effectifs accompagnant le développement du Groupe et de la revalorisation globale des salaires et des dotations aux passifs sociaux.

Les autres charges progressent de 13 %. Le Crédit Mutuel Arkéa a engagé d'importants investissements en lien avec la mise en oeuvre du plan Horizons 2015. Les principales hausses portent sur les prestations extérieures (sous-traitance et honoraires), les frais immobiliers et les

charges de publicité liées à l'accompagnement du développement de la banque en ligne par des campagnes médias.

Les dotations aux amortissements augmentent de 28 %, en lien avec la hausse des investissements informatiques réalisés et l'amortissement du fonds de commerce de Cortal Consors Belgium (acquis en 2009) et de Monext.

Coût du risque

Après une année 2009 marquée par un contexte économique défavorable, le Groupe enregistre une diminution du coût du risque de crédit de 39 millions d'euros en 2010. Cette tendance s'explique par :

- un recul marqué sur le marché des professionnels (dotations en baisse de 20 %),
- une progression du coût du risque de 25 % sur le marché des particuliers,
- une reprise de provisions collectives.

Le poids des créances douteuses et litigieuses est en léger retrait à 3,3 % et le taux de provisionnement a sensiblement progressé, notamment sur le secteur des professionnels.

Le coût du risque marché 2010 est impacté par la reprise de 7,9 millions d'euros liée à la cession des créances sur Lehman Brothers, compensée par 6,1 millions d'euros de dotation sur des obligations remboursables en actions.

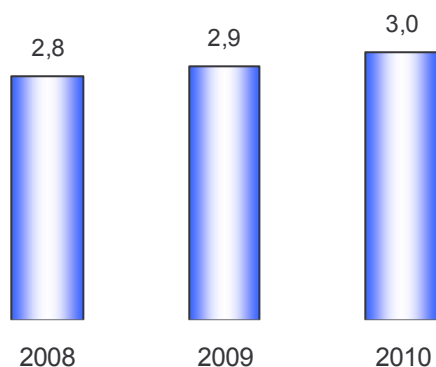
Rendement sur capitaux propres du Crédit Mutuel Arkéa

La performance financière du Groupe est appréciée au regard du ROE (Return On Equity) qui rapporte le résultat net de l'exercice aux capitaux propres du début d'exercice après distribution. Il s'établit à 8,4 % au 31 décembre 2010 contre 5,9 % au 31 décembre 2009.

2.4 Activité

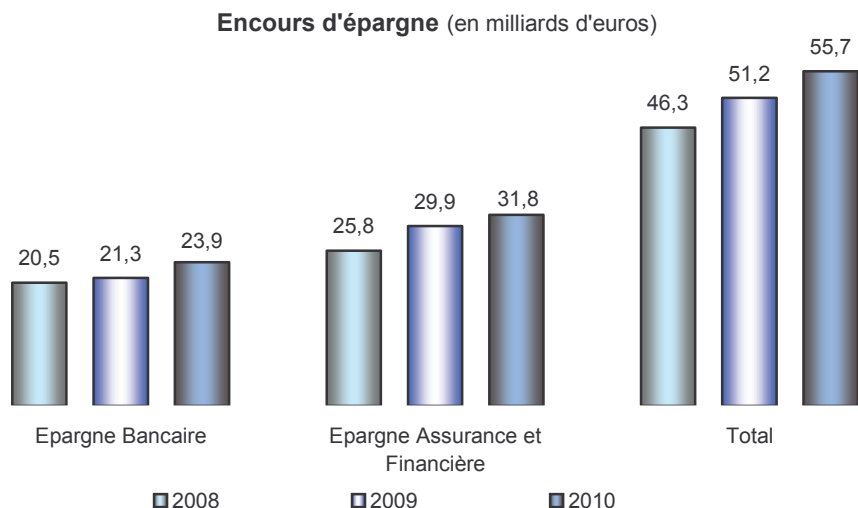
Les clients

Portefeuille clients
(en millions)
Hors Clients externes de Suravenir

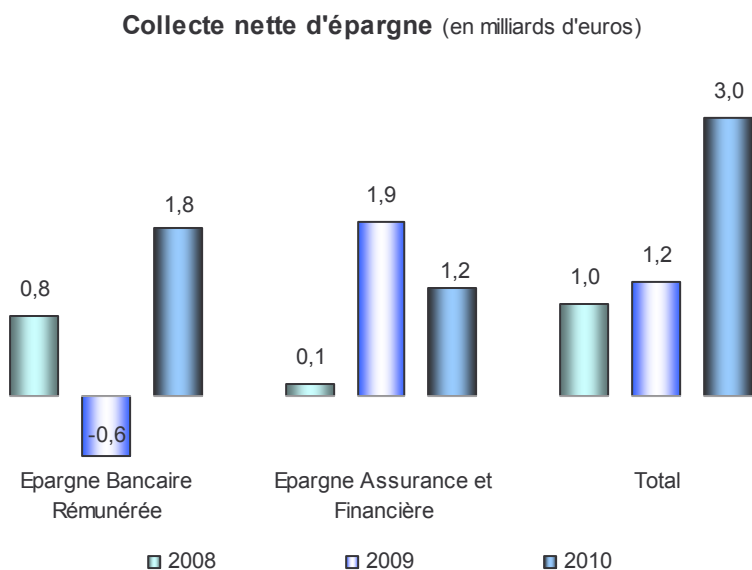


La conquête brute 2010 est supérieure de 14 % à celle de 2009, notamment grâce à Fortuneo Banque (30 000 nouveaux clients) qui permet au Groupe d'étendre son influence au-delà de ses territoires historiques. Le portefeuille s'accroît en net de 137 000 clients, contre 100 000 en 2009 (hors accroissement de 30 000 clients lié à l'intégration de Cortal Consors Belgium par Fortuneo).

L'épargne



Y compris capitalisation des dépôts bancaires et revalorisation de l'épargne assurance et financière



La collecte d'épargne du Groupe est proche des 3 milliards d'euros, multipliée par 2,4 par rapport à 2009.

La collecte en dépôts bancaires atteint un niveau historique (1,8 milliard d'euros) grâce à une réorientation de la clientèle vers les dépôts bancaires. L'encours global d'épargne du Crédit Mutuel Arkéa progresse ainsi de 8,7 %, dont + 12 % pour les dépôts bancaires, accompagnant la forte progression de la production de crédits.

Cette collecte a été majoritairement portée par Fortuneo Banque, qui propose depuis fin 2009 une offre bancaire complète. Elle apporte ainsi 700 millions d'euros sur livrets grâce à des actions marketing offensives en France et en Belgique, ainsi que 12 500 comptes courants souscrits en un an, pour un encours de 250 millions d'euros. Les réseaux de Crédit Mutuel et la banque d'entreprises BCME, qui ont axé deux campagnes commerciales sur les dépôts à terme, ont aussi permis de collecter 610 millions d'euros.

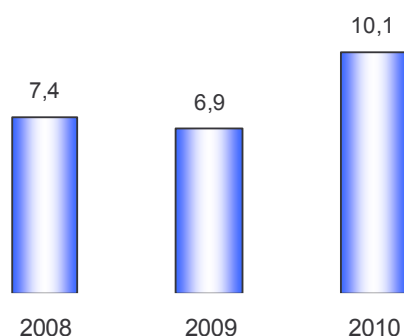
Les réseaux de Crédit Mutuel ont également réalisé une collecte nette de parts sociales de 80 millions d'euros, permettant ainsi de renforcer d'autant les fonds propres du Groupe.

Une obligation Crédit Mutuel Arkéa a été proposée aux clients en juin 2010 sous la forme d'unité de compte au sein de contrats d'assurance-vie, permettant ainsi de contribuer à hauteur de 175 millions d'euros aux ressources de la banque de détail.

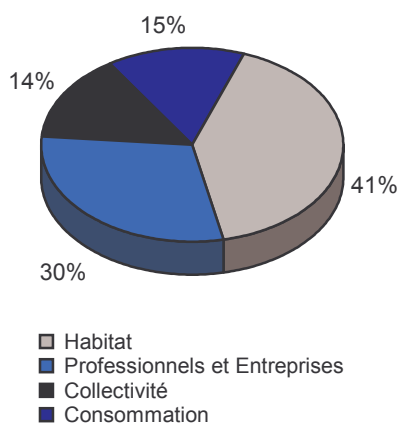
L'encours d'épargne assurance et financière progresse de plus de 6 %, portée par une collecte brute en assurance-vie en progression de 6 %, en ligne le marché national de l'épargne assurance-vie et par la revalorisation des encours OPCVM.

Les crédits

Production de crédit
(en milliards d'euros)



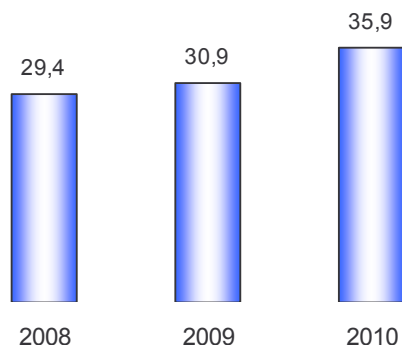
Production de crédits par type de contrat
2010



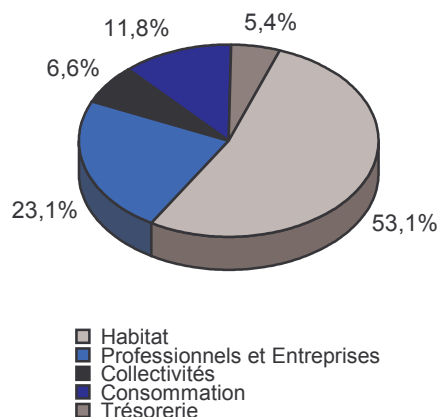
La production de crédits atteint un record sur 2010 : 10,1 milliards €, en progression de 46 %, portée par :

- la production de crédits à l'habitat (plus de 4 milliards d'euros), favorisée par un contexte de taux bas tout au long de l'année et par l'annonce au quatrième trimestre d'une remontée probable des taux accélérant certains projets immobiliers ;
- la production de crédits aux professionnels et aux entreprises qui atteint 3 milliards d'euros. En progression de 12 % pour les réseaux mutualistes, elle est doublée pour le pôle Entreprises et institutionnels, dont la réorganisation complète initiée en 2009 porte pleinement ses fruits cette année.
- La production de crédits aux institutionnels à un niveau historique de 1,5 milliard, multipliée par cinq par rapport à 2009.

Encours total de crédit
(en milliards d'euros)



Encours de crédits par type de contrat
2010



Les encours nets de provisions progressent sensiblement (+16 %) et atteignent 35,9 milliards d'euros, dont 1 milliard lié à l'intégration de CFCAL (940 millions d'euros), et Leasecom (18 millions d'euros).

Les services Business to Business (BtoB)

Le Crédit Mutuel Arkéa se positionne comme un fournisseur de solutions industrielles clés en main pour les acteurs de la banque, de l'assurance, de la distribution ou pour les prestataires de services de paiement.

Le Groupe s'appuie sur ses usines internes de prestations bancaires, mais aussi sur des filiales spécialisées proposant une gamme étendue de prestations de services : ProCapital Securities Services, ProCapital Banking Services et Monext.

En 2010, 386 clients BtoB bénéficient de nos prestations.

	2009	2010
Volume de flux traité (en millions)	626	626
Conservation de titres (en millions d'euros)	19 870	24 185
Volume d'ordres de Bourse négociés (en millions)	4,28	4,14
Nombre de clients BtoB	50	386

La banque en ligne et les services mobiles

Les réseaux de Crédit Mutuel capitalisent sur leur plate-forme Internet (Domiweb) et enrichissent continuellement leur offre en ligne, faisant preuve d'innovation technologique. Il ont notamment proposé cette année un nouveau système d'authentification pour les opérations sensibles validées par sms ou e-mail, des chèques de banque en ligne, l'extension de la souscription en ligne à de nouveaux contrats d'assurance, l'ouverture de Pay2You (un nouveau moyen de paiement simple, rapide, innovant et totalement sécurisé par sms ou Internet pour les particuliers) au-delà des seuls clients Arkéa, la poursuite des applications mobiles, iPhone, iPad, Android.

Ce dispositif complète, dans une logique multicanale, le réseau d'agences physiques et les plateformes téléphoniques.

Le trafic sur les principaux sites publics du Groupe est en augmentation de 45 % (visiteurs uniques) entre décembre 2009 et décembre 2010, et l'utilisation des principaux services accessibles sur Internet reste en progression sensible (multiplié par deux pour les paiements Virtualis, solution de paiement sécurisé sur Internet, + 15 % pour les virements et pour les abonnements aux relevés de comptes électroniques).

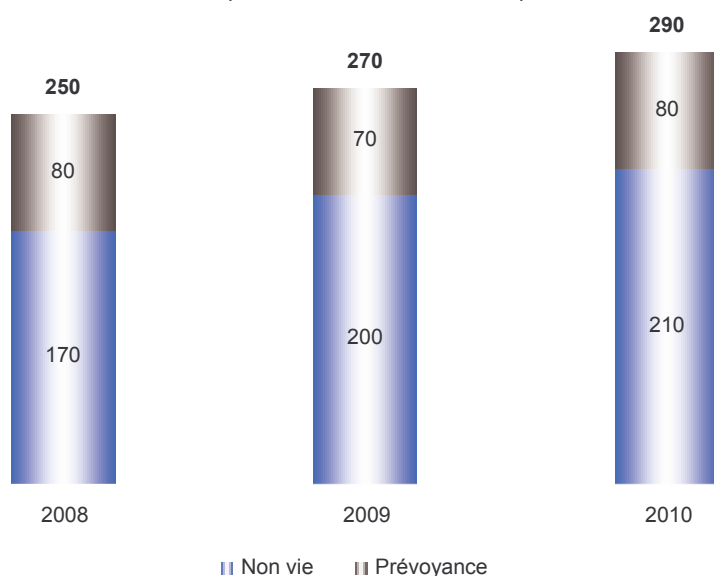
L'assurance non-vie, la prévoyance

Les contrats distribués dans le Groupe sont développés par les deux filiales spécialisées : Suravenir et Suravenir Assurances, ou conçus et gérés par Novelia, courtier grossiste. Ces trois entités développent également chacune leur réseau de distribution externe au Groupe, permettant d'étendre les territoires d'influence du Crédit Mutuel Arkéa.

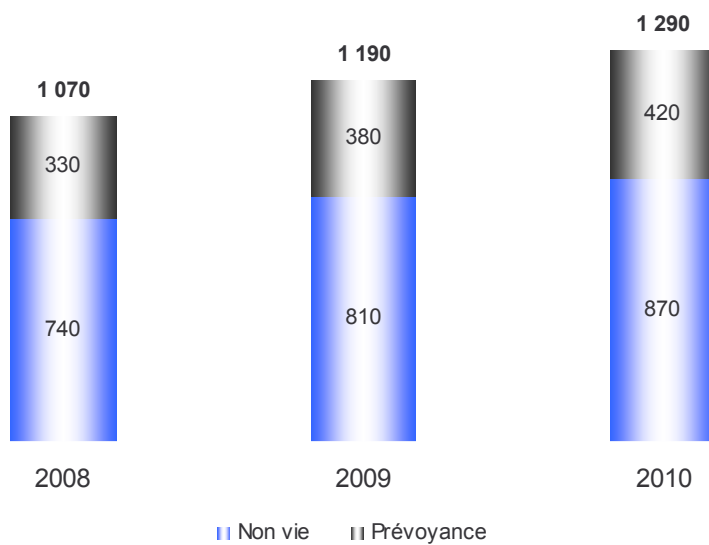
En 2010, le nombre de contrats vendus s'établit à plus de 289 000, en progression de 9 % par rapport à 2009, permettant une progression du portefeuille de 9 % également.

La part des contrats distribués par d'autres canaux de distribution que ceux du Groupe s'accroît à 21 % grâce à une offre compétitive qui a permis à Suravenir Assurances et à Novélia de réaliser 61 000 affaires nouvelles via des distributeurs externes, soit près de deux fois plus qu'en 2009. Cette stratégie de conquête de nouveaux territoires s'est accompagnée en 2010 du début de la commercialisation par Fortuneo Banque d'une offre d'assurance automobile créée par Suravenir Assurances.

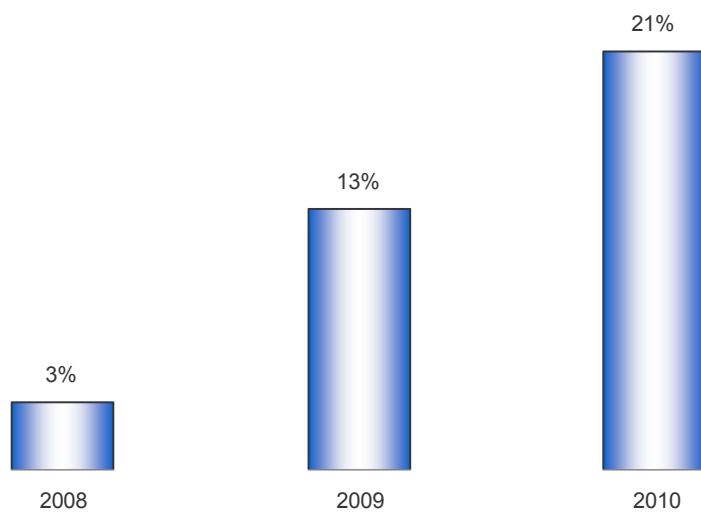
Affaires nouvelles Assurance non vie et prévoyance
(en milliers de contrats)



Portefeuille Assurance non vie et prévoyance (en milliers de contrats)



Part des affaires nouvelles commercialisées en externe



2.5 Fonds propres et ratios réglementaires

2.5.1 Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne

Organisation

Le département Gestion de bilan du Crédit Mutuel Arkéa est en charge de l'allocation des fonds propres. Celle-ci est fondée sur le respect des ratios de solvabilité. Les méthodologies appliquées pour l'évaluation des risques portés sont conformes à celles définies en commun au plan du Crédit Mutuel.

Les fonds propres sont alloués par activité. L'activité bancaire est répartie entre les fédérations de Crédit Mutuel et les filiales. Le découpage des activités au sein de filiales vise à spécialiser celles-ci afin de rassembler des activités dédiées à des segments de clientèle distincts et de renforcer l'intervention du Groupe sur un marché donné.

Chaque filiale suit son ratio de solvabilité. Le département Gestion de bilan suit le ratio de solvabilité consolidé de l'activité bancaire, ainsi que le ratio agrégeant les activités bancaires et les activités assurances.

Il a également analysé l'impact des propositions du Comité de Bâle visant à établir de nouvelles normes de fonds propres prudentiels, communément appelées « Bâle III » (sur ce point se reporter au 2.5.3 figurant en page 24 du présent document).

Mesure

La direction Comptable du Crédit Mutuel Arkéa calcule les ratios de solvabilité bancaire et Groupe à date de situation selon les normes en vigueur. Le ratio de solvabilité assurance est calculé et suivi par les sociétés d'assurance du Groupe.

Sur la base des déclarations réglementaires et des prévisions d'exigences de fonds propres calculées par la direction des Risques, le département Gestion de bilan réalise les projections des ratios de solvabilité bancaire et Groupe sur les années à venir afin d'anticiper les besoins de fonds propres ou de proposer des actions d'optimisation.

Les propositions d'évolution des normes prudentielles dites "Bâle III" ont été analysées par la Gestion de bilan et ont fait l'objet de simulations présentées en comité de gestion de bilan.

2.5.2 Ratio de solvabilité

Fonds propres prudentiels

Les fonds propres de base prudentiels ou "Tier 1" du ratio de solvabilité sont de 2,9 milliards d'euros (dont 91 % en Core Tier 1, c'est-à-dire hors titres de dettes subordonnées perpétuels). Après prise en compte des fonds propres complémentaires, les fonds propres prudentiels s'établissent à 3,7 milliards d'euros (pour 3,8 milliards d'euros à fin 2009).

En millions d'euros		
	31/12/10	31/12/09
FONDS PROPRES DE BASE (Tier 1), nets de déductions	2 867	2 950
dont core tier 1	2 621	2 705
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2) nets de déductions et SURCOMPLEMENTAIRES	876	874
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE	3 744	3 826

Exigences de fonds propres Bâle II

En millions d'euros		
	31/12/10	31/12/09
RISQUE DE CREDIT	1 724	1 605
Approche standard	974	861
Etablissements	46	15
Entreprises	728	624
Clientèle de détail	183	214
Actions et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	18	8
Approche notations internes	750	744
Etablissements	46	79
Clientèle de détail	225	201
Actions	427	408
Positions de titrisation	5	8
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	46	47
RISQUES DE MARCHE (approche standard)	12	12
Risque de taux	12	12
RISQUE OPERATIONNEL (approche avancée quasi-exclusivement)	126	114
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	1 863	1 731

Ratios de solvabilité

Ratios Bâle II avant prise en compte des exigences additionnelles (mesures transitoires – plancher Bâle I)

	31/12/10	31/12/09
RATIOS DE SOLVABILITE		
Ratio Core Tier 1	11,3%	12,5%
Ratio Tier 1	12,3%	13,6%
Ratio Global	16,1%	17,7%

Ratios Bâle II avec prise en compte des exigences additionnelles

	31/12/10	31/12/09
RATIOS DE SOLVABILITE		
Ratio Core Tier 1	9,4%	10,9%
Ratio Tier 1	10,2%	11,9%
Ratio Global	13,4%	15,4%

Au-delà de la croissance organique de l'activité, l'évolution du ratio de solvabilité bancaire s'explique aussi par les opérations de renforcement du contrôle de certaines filiales par le rachat des minoritaires (BCME, Camefi Banque), d'acquisition de nouveaux métiers (achat de Monext) ou de renforcement sur certains segments de marché (achats de Leasecom et CFCAL).

2.5.3 Les évolutions envisagées dans le cadre des propositions dites de « Bâle III »

Au niveau de la réglementation, 2010 a été marquée par les propositions du Comité de Bâle visant à établir de nouvelles normes de fonds propres prudentiels, communément appelées « Bâle III ». Ces propositions - en leur état à fin 2010 - auront pour conséquence une diminution des fonds propres prudentiels des banques via des retraitements plus importants que ceux existant actuellement, ainsi qu'une augmentation des niveaux minima requis sur Core Tier 1 et Tier 1 (auxquels s'ajoutera un coussin de sécurité). En outre, le superviseur national aura la possibilité de demander aux banques une marge de sécurité complémentaire. Il est prévu que ces normes « Bâle III » soient mises en œuvre progressivement à partir de 2013 pour une application pleine à partir de 2019 ; avant toute application, elles devront préalablement être transposées dans la réglementation française.

Pour Crédit Mutuel Arkéa, les simulations disponibles à date, intégrant une application immédiate des normes « Bâle III », montrent dès à présent un respect des futures exigences réglementaires minimales.

2.5.4 Autres ratios réglementaires

Ratio de contrôle des grands risques

Il est calculé chaque trimestre. Le Crédit Mutuel Arkéa le respecte en permanence :

- le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres nets;
- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun 10 % de fonds propres nets consolidés n'excède pas l'octuple des fonds propres consolidés.

Ratio de liquidité

Le coefficient réglementaire de liquidité à un mois s'établissait pour Crédit Mutuel Arkéa à 148 % à fin 2010, pour une norme requise de 100 %. Depuis la modification réglementaire de juin 2010, il s'est situé au dessus de 100 % à chaque fin de mois pour Crédit Mutuel Arkéa et pour chacune de ses filiales concernées.

2.6 Perspectives

Perspectives de la société depuis la publication de ses derniers états financiers vérifiés

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés au 31 décembre 2010, publiés le 21 avril 2011.

Conjoncture économique

Malgré un contexte inédit et incertain, les perspectives 2011 restent positives.

Les économistes écartent le scénario de retombée en récession des pays développés en 2011. Concernant la zone Euro, le thème de la dette publique devrait rester central et les disparités constatées entre l'Allemagne et les pays périphériques, en proie à des plans de restrictions drastiques, devraient perdurer.

Tout en anticipant la persistance d'une forte volatilité des marchés, ils soulignent, par ailleurs, le haut degré d'incertitude quant à l'évolution de ces derniers, conséquence des mesures inédites prises par la Fed.

Le Crédit Mutuel Arkéa : une accélération du mouvement enclenché dans le cadre du projet Horizons 2015.

En 2010, le Groupe a concentré son action sur les priorités stratégiques :

- imaginer les perspectives d'évolution de la distribution dans les réseaux de caisses locales
- développer la banque en ligne avec Fortuneo Banque,
- déployer le pôle Entreprises et institutionnels,
- concrétiser les premiers accords dans le domaine du BtoB
- augmenter encore la satisfaction des clients externes, sociétaires et clients internes

2011 verra une accélération de la dynamique enclenchée, avec en point de mire la recherche de la performance dans la conquête et la fidélisation des clients :

- mise en œuvre d'actions innovantes pour les réseaux de caisses locales,

- déploiement d'une organisation adaptée pour la conquête et le suivi de la relation « grands comptes »,
- accentuation de la part de l'activité de Federal Finance, Suravenir, Suravenir Assurances, Novélia, réalisée en dehors du Groupe,
- renforcement des synergies et de la coordination dans le cadre d'une stratégie multicanale,
- amélioration de la lisibilité et de la notoriété du Groupe.

Le Crédit Mutuel Arkéa se focalisera également sur la recherche de performance financière:

- adaptation à un environnement réglementaire mouvant, notamment en termes de fonds propres (Bâle III et Solvency II),
- renforcement de la collecte de dépôts bancaires.

Chapitre 3 - Facteurs de risque

Le Crédit Mutuel Arkéa exerce la quasi-totalité de ses activités dans les domaines de la banque, de la finance et de l'assurance. Les principales fonctions servant ces activités (conception, fabrication, distribution, gestion) sont assumées directement par les entités du Crédit Mutuel Arkéa.

Les principaux risques auxquels est exposé le Groupe sont le risque de crédit et les risques financiers y compris de marché. Viennent ensuite les risques opérationnels et notamment le risque informatique du fait du fort degré d'informatisation des processus.

3.1 Risque de crédit

3.1.1 Risque de crédit à la clientèle

3.1.1.1 Procédures de sélection, de limites, et de surveillance

i. Systeme de sélection du risque

L'octroi de crédit est régi par des procédures d'octroi propres à chaque entité distributrice de crédit au sein du Groupe, ces procédures étant elles-mêmes la déclinaison de « procédures-cadres » fixées au niveau Groupe. En dernier ressort, le comité de crédit Groupe statue sur les demandes de financement excédant les limites propres à chaque réseau ou filiale et ce, toujours dans les limites décidées par le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Les différentes procédures d'octroi de crédit des entités intègrent comme paramètre fondamental les notations internes en modulant les délégations de pouvoirs, voire en excluant toute possibilité de financement. Le Crédit Mutuel Arkéa participe à l'élaboration et à la maintenance du système de notation interne appliqué à l'échelle de l'ensemble du Crédit Mutuel et servant à l'octroi de crédits à la clientèle et au référencement des contreparties.

Les procédures prévoient des analyses détaillées basées sur la qualité des emprunteurs et leur capacité à faire face aux remboursements des crédits sollicités. Pour les particuliers, il est systématiquement procédé aux vérifications d'usage : inscription au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP), interdiction bancaire, présence de situations irrégulières ou d'impayés.

S'agissant des financements aux professionnels et aux entreprises, le dossier est enrichi d'éléments externes de type : cotation Banque de France, centralisation des risques Banque de France, impayés Banque de France, existence de procédures collectives et de jugement éventuel concernant les dirigeants.

ii. La surveillance des crédits à la clientèle

Différents outils sont mis à disposition des exploitants pour la sécurisation de l'octroi du crédit et du suivi des risques de crédit à la clientèle :

- Le suivi des créances risquées

Cet outil oblige les gestionnaires des dossiers identifiés comme sensibles, de manière automatisée, à fournir une explication sur la situation irrégulière ou impayée détectée. Cette information est par la suite routée automatiquement aux différents niveaux hiérarchiques qui

apportent des commentaires complémentaires éventuels. Ces explications font l'objet d'une analyse détaillée par les structures de contrôle des risques et sont archivées pour consultation.

- La dégradation des notations internes

Les dégradations de notation de plus de trois classes sont listées dès survenance aux gestionnaires de portefeuille dans les réseaux.

- La communication interfédérale des défauts

La circularisation intra-Crédit Mutuel des défauts sur des entreprises clientes communes est effective. Un défaut reçu entraîne automatiquement la mise en place d'une cotation E+ et le classement en douteux (E-) au bout d'un mois maximum en l'absence d'information favorable.

- L'octroi et le suivi des décisions de crédit

Lors d'une demande de crédit, le niveau de pouvoir requis est automatiquement calculé et historisé, ce qui permet a posteriori le contrôle permanent de second niveau du respect des délégations de pouvoirs.

- La prise de garantie

La politique de prise de garantie du Crédit Mutuel Arkéa prévoit différentes classes de garanties reflétant sa volonté en la matière, en sus des obligations réglementaires. Le système informatique intègre ces règles internes et complète ainsi le dispositif de sécurisation du processus d'octroi de crédit en orientant et facilitant la prise de garantie et en générant automatiquement l'émission des contrats et des courriers liés.

iii. Reporting

Un tableau de bord des risques sur crédits à la clientèle est établi mensuellement et communiqué aux membres de la Direction générale du Crédit Mutuel Arkéa. Les principaux indicateurs sont calculés par marché et par entité.

Le comité des engagements du Groupe se réunit environ une fois par trimestre pour examiner les principaux dossiers sensibles ou douteux ou litigieux, ceux-ci étant par ailleurs revus systématiquement par les instances propres à chaque entité.

Une synthèse est effectuée lors de chaque réunion du conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa ainsi qu'un point sur le respect des limites de crédit.

Enfin, la situation des risques de crédit du Groupe est également présentée au comité des risques Groupe qui se réunit tous les trimestres.

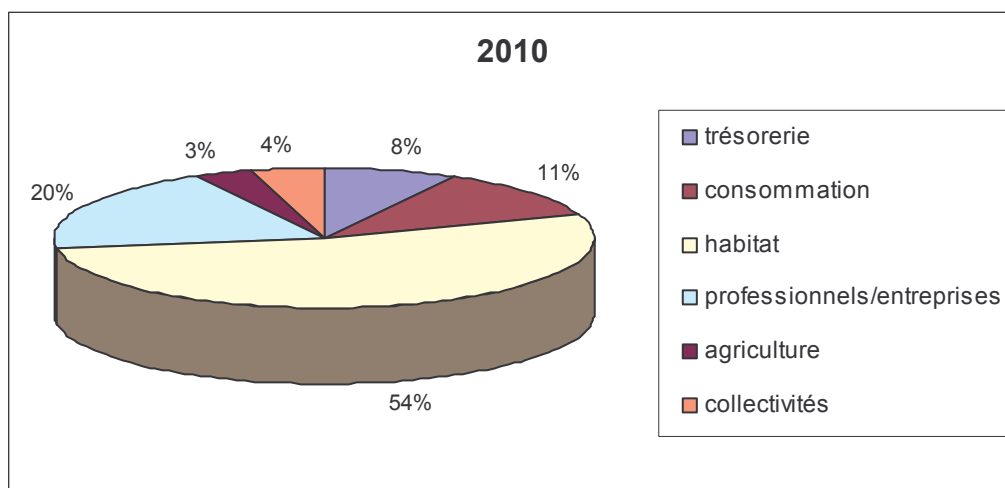
3.1.1.2 Analyse des encours

i. L'encours des crédits à clientèle

Le Crédit Mutuel Arkéa gère des encours bruts de crédits à la clientèle diversifiés : 36,7 milliards d'euros bruts fin 2010.

Ceux-ci concernent, pour l'essentiel, des secteurs à risque modéré où les montants unitaires sont en général limités : les crédits à l'habitat représentent plus de la moitié des encours. La forte implantation régionale favorise, par ailleurs, la bonne connaissance des engagements et une faible exposition aux risques pays.

Répartition des encours de crédit

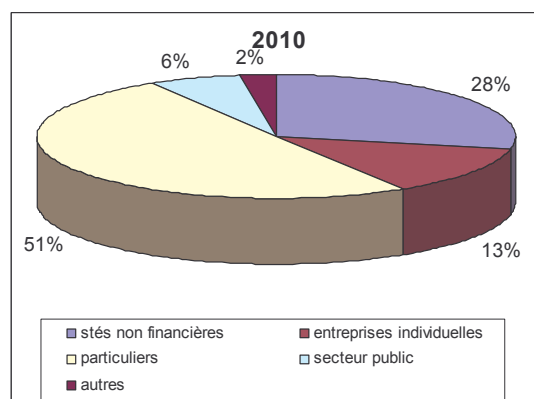


ii. La dispersion des encours de crédits

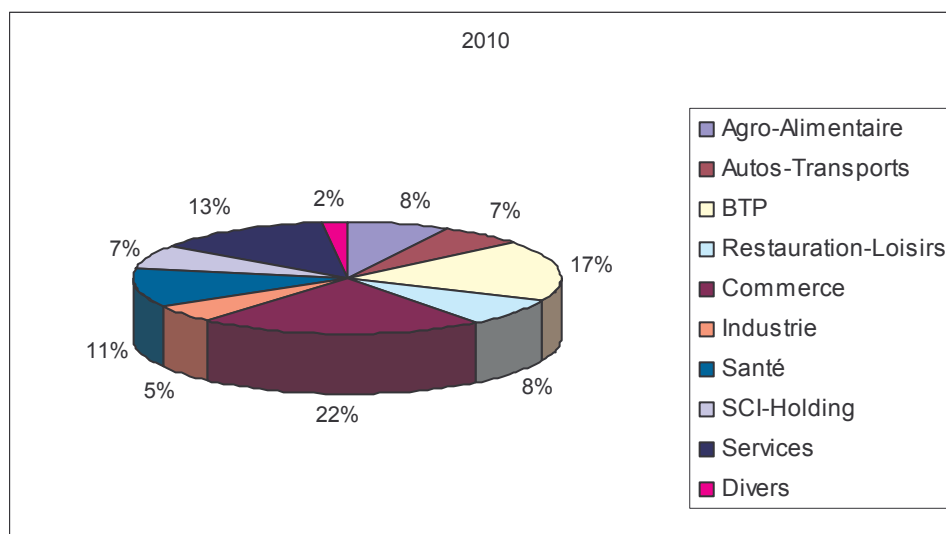
La dispersion des encours de crédits à la clientèle est satisfaisante du point de vue du risque, qu'elle soit examinée :

- . par type d'emprunteur
- . par secteur d'activité ;
- . ou bien par emprunteur.

Encours bruts par type d'emprunteur



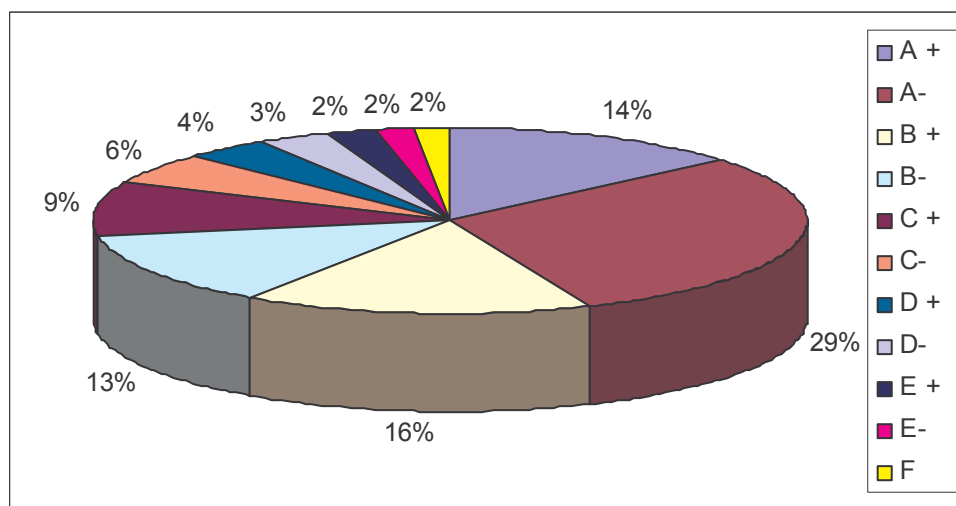
Ventilation des encours professionnels et entreprises par secteur d'activité



L'encours de crédits le plus important porté par le Crédit Mutuel Arkéa pour une seule et même contrepartie(*) représente 171 millions d'euros soit 0,47 % de l'encours fin 2010.

(*) : contrepartie au sens de « groupe risque », constituée de l'ensemble des personnes liées entre elles de telle sorte que si l'une rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient probablement des difficultés de remboursement. Le « groupe risque » est constitué, pour l'essentiel, à partir des liens d'actionariat. Toute personne morale sur laquelle le leader du groupe exerce un contrôle de 20 % ou plus entre dans sa composition.

Répartition des encours par niveau de cotation à fin 2010



Les encours sains présentant une notation supérieure ou égale à E+ totalisent 96,7 % de l'encours total, le solde étant composé des encours douteux (notés E-) et des encours litigieux (notés F).

iii. L'encours des créances douteuses et litigieuses (CDL)

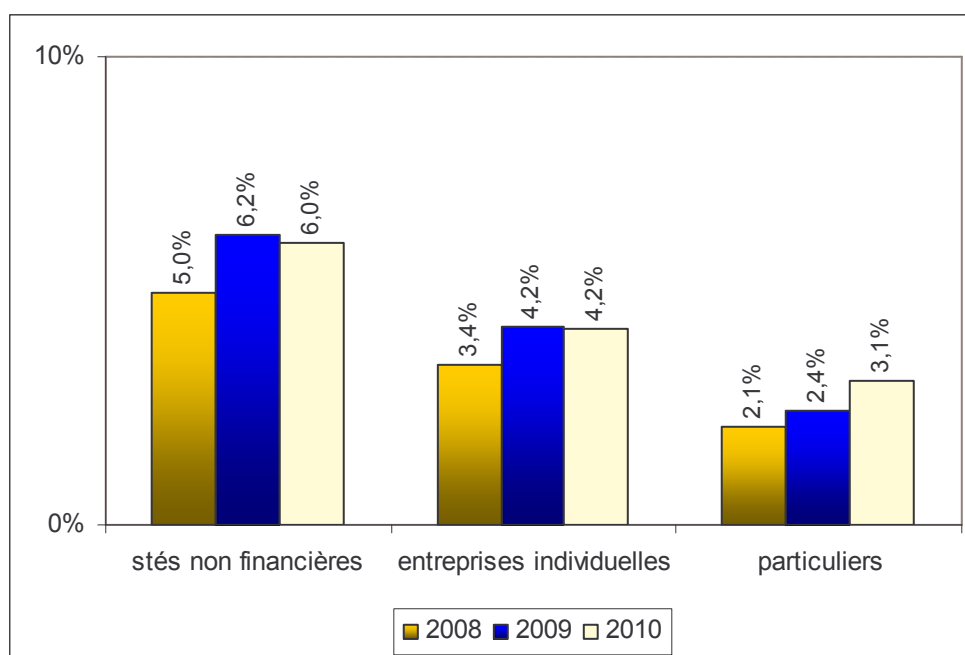
Le montant des créances douteuses et litigieuses (y compris créances douteuses sur crédit-bail et assimilés) s'établit à 1 392 millions d'euros (intérêts compris), contre 1 151 millions d'euros en 2009. L'activité de consolidation de créances acquise par croissance externe fin 2010 intervient

pour 125 millions d'euros dans l'augmentation des CDL. Ces encours sont couverts par des garanties hypothécaires.

Marchés	2008		2009		2010	
	encours (M€)	%	encours (M€)	%	encours (M€)	%
Particuliers	336	37%	405	35%	568	41%
Sociétés non financières	429	47%	554	48%	627	45%
Entreprises individuelles	150	16%	192	17%	197	14%
Total	915	100%	1151	100%	1392	100%

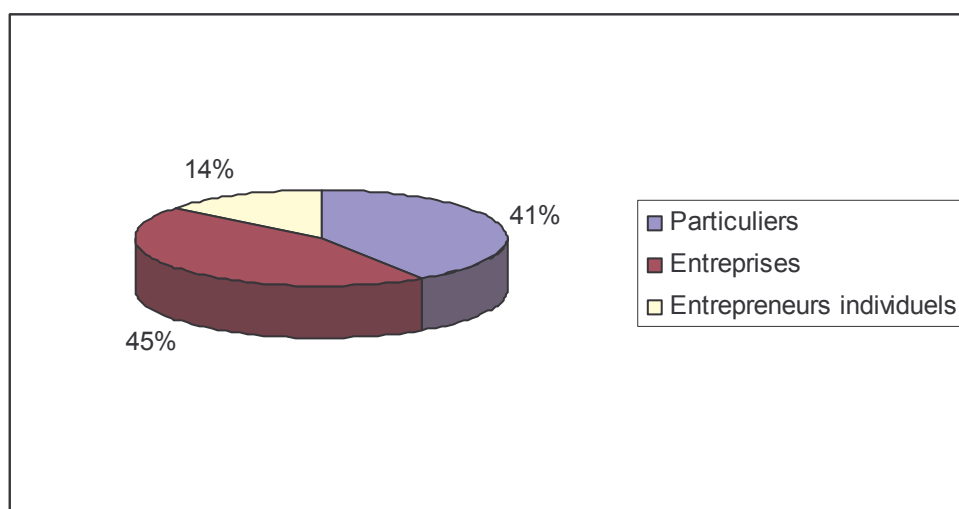
Le taux de créances douteuses et litigieuses (intérêts compris) sur l'encours global est en légère baisse à périmètre constant : 3,55 %, contre 3,65 % fin 2009.

Evolution des CDL en % des encours, par marché



L'intégration des encours issus de la croissance externe explique la progression du taux de CDL sur le marché des particuliers.

Répartition des encours de créances douteuses et litigieuses par type d'emprunteur



3.1.1.3 Provisionnement et coût du risque

i. Le provisionnement

Le provisionnement du risque sur créances à la clientèle repose sur des règles appliquées automatiquement pour les créances douteuses auprès des particuliers des réseaux Crédit Mutuel ainsi que pour les créances douteuses et litigieuses auprès des particuliers chez Financo. Il résulte d'une appréciation au cas par cas des perspectives de recouvrement pour toutes les autres créances douteuses ou litigieuses.

Dans un contexte économique moins défavorable que lors des deux dernières années, le Crédit Mutuel Arkéa est resté très prudent en 2010 dans son approche du risque de crédit clientèle. Le taux de provision des créances douteuses et litigieuses (capital + intérêts) atteint 53,9 %. A périmètre constant, ce taux de couverture passe de 53,9 % fin 2009 à 57,4 % fin 2010.

Le taux de provisionnement est de 59,3 % sur les sociétés, de 54 % sur les entreprises individuelles et de 47,7 % sur les particuliers. Le niveau de couverture des pertes par les reprises de provisions (95 %) atteste par ailleurs d'une bonne politique de provisionnement.

Le taux de provisionnement des créances notées E+ reste globalement stable. Il se situe à 11,27 % fin 2010, contre 11,96 % fin 2009.

ii. Le coût du risque (dotation nette aux provisions + pertes non couvertes par provision)

Le coût du risque de crédit à la clientèle s'élève, provision collective incluse, à 141 millions d'euros en 2010 en repli de 39 millions d'euros par rapport à 2009. Cette diminution prend en compte les dotations sur les encours déclassés en douteux et litigieux mais bénéficie également d'une reprise de 13,3 millions sur la provision collective portant sur les créances notées E+.

Le coût du risque sur créances douteuses et litigieuses a diminué sur le portefeuille de créances auprès des entreprises mais a progressé sur le marché des particuliers et de l'agriculture.

Rapporté à l'encours brut des engagements clientèle, le coût du risque diminue fortement pour atteindre 0,38 %, contre un taux de 0,57% en 2009.

iii La prise en compte du coût du risque dans la tarification

Le coût du risque de crédit est pris en compte dans la fixation des conditions financières faites au client selon une double approche inspirée par la réglementation Bâle II :

- a. Le coût du risque moyen ou « attendu » est incorporé au prix de revient du crédit
- b. le coût du risque exceptionnel ou « inattendu » est pris en compte dans l'estimation du capital économique mobilisé pour chaque opération de crédit en référence à la réglementation Bâle II.

3.1.2 Risque de crédit sur les contreparties de marché

3.1.2.1. Dispositif de limites

Le Crédit Mutuel Arkéa dispose d'un système de limite unitaire par type de contrepartie (ou groupe de « bénéficiaires liés » au sens du règlement 93-05 du CRBF) qui s'applique aux activités de compte propre et aux activités de compte de tiers, les limites individuelles par contrepartie étant étanches entre ces 2 activités.

Les limites unitaires sont revues au moins une fois par an par le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa et fixées par notation interne des contreparties.

Elles s'appliquent aux activités pour compte propre et aux activités pour compte de tiers (gestion collective et assurance-vie) et sont fixées selon 3 grandes classes de contreparties :

- souverains, secteur public, dettes sécurisées et obligations foncières,
- banques (dettes senior et subordonnées) et assurances ;
- grands Comptes, foncières et collectivités

Pour ce qui concerne les activités de compte propre sur les marchés, les limites individuelles sont fixées, en montant et en durée, principalement à partir des fonds propres du Groupe et des fondamentaux de la contrepartie (fonds propres, endettement et notations).

Les demandes de limites pour une contrepartie donnée sont examinées par le comité des contreparties du Crédit Mutuel Arkéa qui appuie sa décision sur les avis motivés du département Middle-office, responsable de l'analyse, du suivi et du contrôle de premier niveau des risques de crédit sur opérations de marché.

Toute opération sur les marchés financiers entraînant un risque de crédit doit porter sur un émetteur référencé par le comité de contreparties.

En cas de demande de dérogation de limite entre deux révisions, la décision est du ressort du conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

3.1.2.2. Reporting

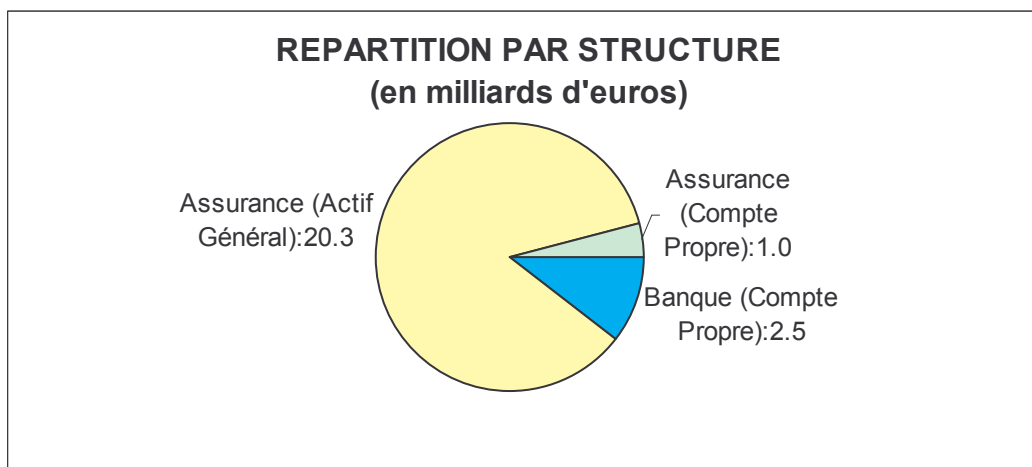
Un tableau de bord mensuel des risques sur opérations de marché est établi mensuellement et communiqué aux membres de la direction générale du Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend un point sur le respect des limites en matière de risque de crédit.

La situation du risque de crédit attaché aux opérations sur les marchés est régulièrement examinée par le comité de contreparties.

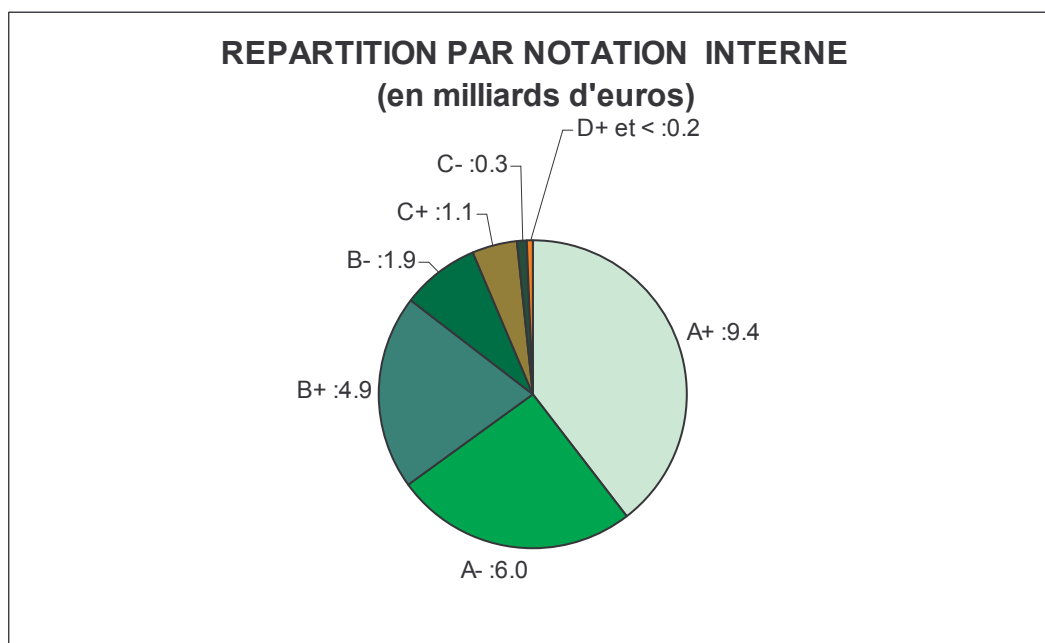
Le point sur le respect des limites de crédit est fait lors de chaque réunion du conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

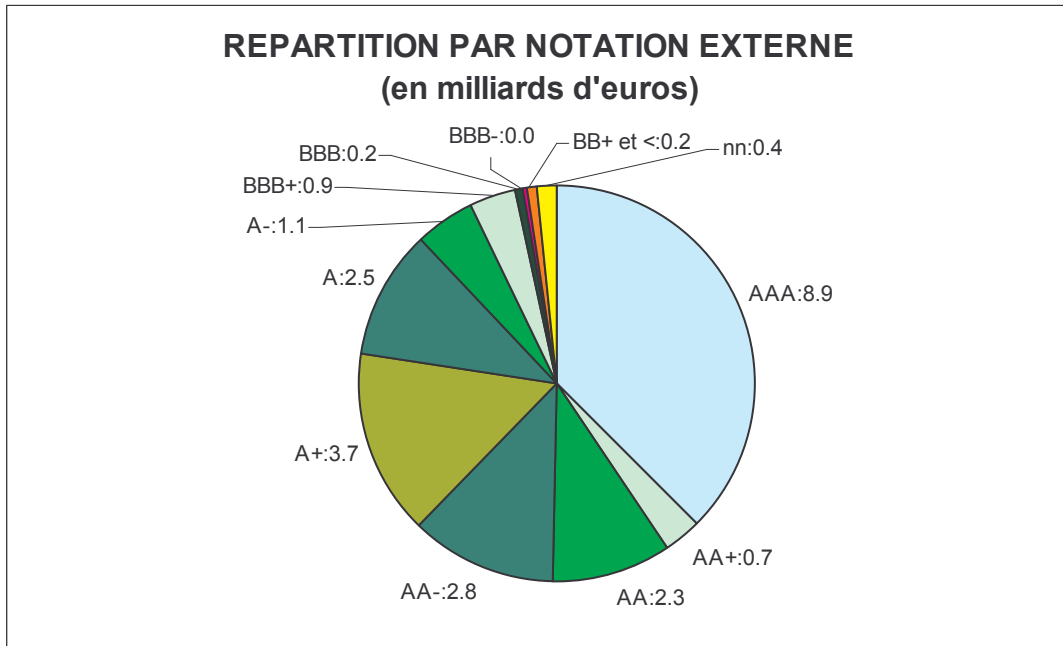
3.1.2.3. Analyse du risque de crédit sur les contreparties de marché

Le portefeuille obligataire et monétaire du Groupe atteint 23,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010, ventilé comme suit :



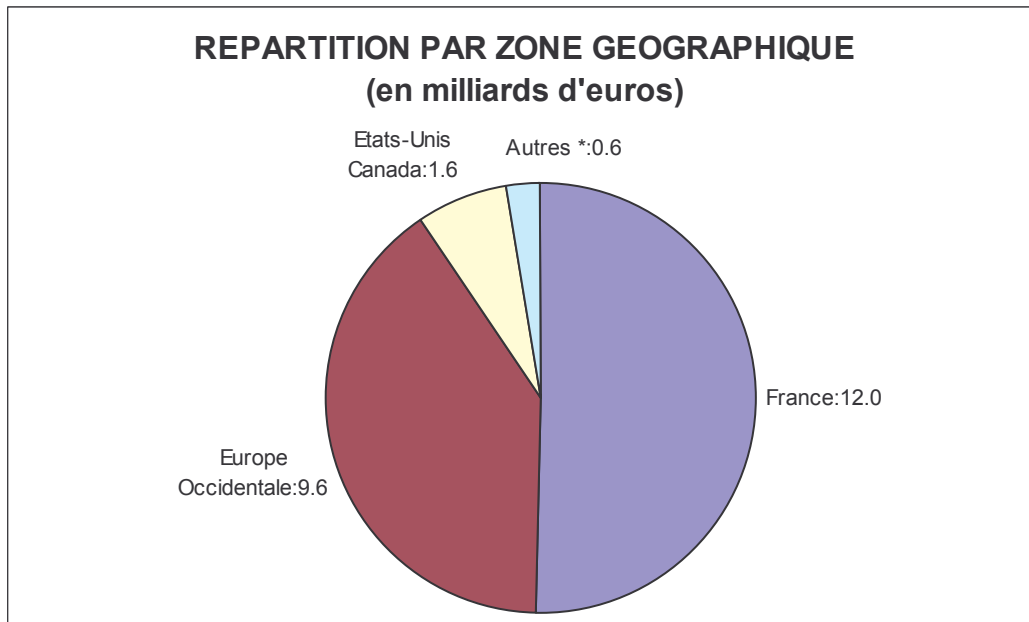
Le Groupe n'est directement exposé au risque de crédit que sur les portefeuilles pour compte propre de l'assurance et de la banque pour un montant total de 3,5 milliards d'euros. Le risque de crédit issu des 20,3 milliards d'investissements correspondant à l'actif général de la compagnie d'assurance Suravenir est prioritairement porté par les assurés via le rendement dont ils bénéficient sur le fonds en euros. En effet le seul engagement contractuel et réglementaire de Suravenir est de servir aux assurés le taux minimum garanti.





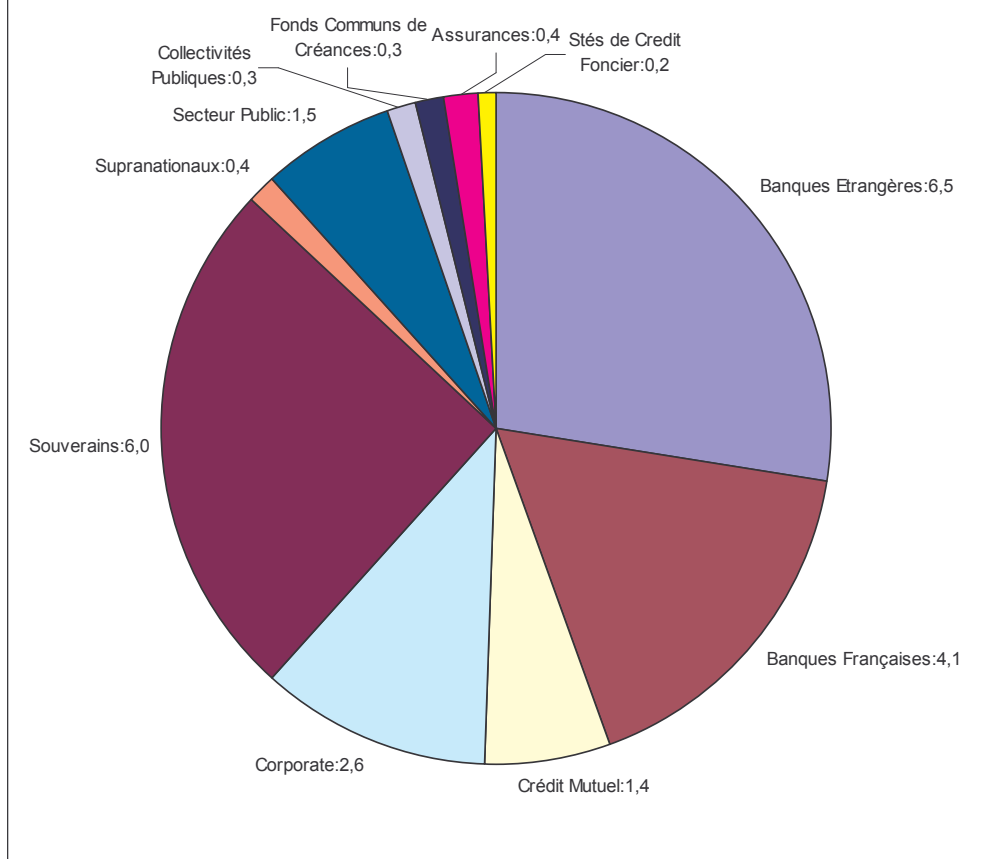
La concentration des engagements sur les meilleures signatures traduit une volonté de prudence et une gestion active en matière de risques, puisque 86 % des encours se portent sur des signatures notées A+ à B+. Seulement 0,7 % du portefeuille se situe dans la partie spéculative [D+, D- et E+].

En termes géographiques, les contreparties sont principalement situées en Europe Occidentale (91 % des encours) et particulièrement en France (50 %).



Le Crédit Mutuel Arkéa est principalement investi sur le secteur bancaire (51 % des encours). 92 % des encours des contreparties bancaires restent positionnés sur les meilleures notes internes [A+ B+], dont 46 % sur des contreparties bancaires françaises.

REPARTITION PAR TYPE DE CONTREPARTIES (en milliards d'euros)



3.1.2.4. Focus sur le risque des souverains européens

Au cours de l'année 2010, les marchés financiers se sont inquiétés de la situation économique et financière de certains souverains européens, et ont émis des doutes quant à leur capacité à honorer leur dette. Ces inquiétudes se sont par la suite propagées aux banques et établissements financiers qui pouvaient être exposés à ces souverains et donc être plus ou moins pénalisés en cas de défaut de l'un d'eux. Le Crédit Mutuel Arkéa est exposé à la dette des souverains au travers de ses investissements réalisés essentiellement par les sociétés d'assurance.

Exposition à la dette souveraine en millions d'euros au 31 décembre 2010	investissements des sociétés d'assurance (compte propre et actif général)	investissements pour compte propre (CM Arkéa)
Grèce	99	-
Irlande	309	15
Portugal	86	28
Espagne	217	-
TOTAL	711	43
Pourcentage que représentent ces 4 souverains dans les investissements totaux	3.0 %	1.7%

Le Crédit Mutuel Arkéa est par ailleurs exposé à d'autres souverains ne bénéficiant pas de la meilleure notation possible des agences (AAA) : Italie, Belgique, Slovénie, Hongrie, Pologne, Lituanie et Croatie. Les investissements sont là aussi très limités puisque sur ces 7 pays les investissements n'atteignent au total que 669 millions d'euros sur les 23,8 milliards d'investissement sur les comptes propres et sur les sociétés d'assurance.

3.1.3 Simulation de crise

L'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédits et aux entreprises d'investissement (correspondant à la transposition des directives européennes 2006/48/CE et 2006/49/CE du 14 juin 2006 sur l'adéquation des fonds propres CRD) prévoit que les établissements assujettis procèdent « à une simulation de crise relative au risque de crédit, en vue d'évaluer l'incidence des hypothèses retenues sur le total de leurs exigences de fonds propres au titre du risque de crédit ».

Les principes méthodologiques et les hypothèses de simulation de crise sont en cours de définition au plan national Crédit Mutuel. Applicables au Crédit Mutuel Arkéa, leur élaboration est intégrée aux travaux menés au titre du Pilier 2 de la réglementation Bâle II.

Le Crédit Mutuel Arkéa procède à des simulations de crise consistant à évaluer l'impact sur l'exigence en fonds propres d'une dégradation d'un cran des notes internes (sans tombée des E+ en E-) ou bien d'une augmentation du taux de défaut de 25 %, 50 % ou 100 %. Ces simulations portent sur les seuls portefeuilles "banques" et "clientèle de détail" pour lesquels l'utilisation des notations internes est autorisée par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Elles donnent les résultats suivants :

Hypothèse	Variation de l'exigence en fonds propres		
	2010	2009	2008
Note dégradée d'un cran	+ 7,8%	+ 9,1%	+ 7,4%
Taux de défaut +100%	+ 8,7%	+ 9,5%	+ 9,3%
Taux de défaut +50%	+ 4,7%	+ 5,2%	+ 4,2%
Taux de défaut +25%	+ 2,5%	+ 2,7%	+ 2,1%

3.2 Risques de marché

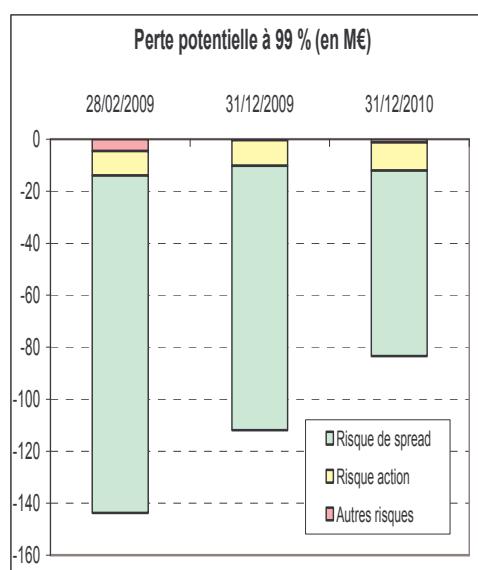
3.2.1 Mesure

Les variations de valeur du portefeuille pour compte propre sont encadrées par des limites de sensibilité. Ces mesures quotidiennes de sensibilité à des variations forfaitaires et faibles des spreads, des taux et de la volatilité sont complétées mensuellement par un calcul de perte potentielle. Les scénarios appliqués correspondent aux variations relatives ou absolues constatées sur un horizon de temps déterminé pour chaque facteur de risque, avec une probabilité de 99 %, sur des périodes glissantes au sein d'un historique dont la profondeur varie de 6 à 24 années selon les risques.

Les portefeuilles obligataire et de titrisation concentrent la quasi-totalité des risques de marché en raison du risque de spread, le risque de taux ayant fait l'objet d'une couverture.

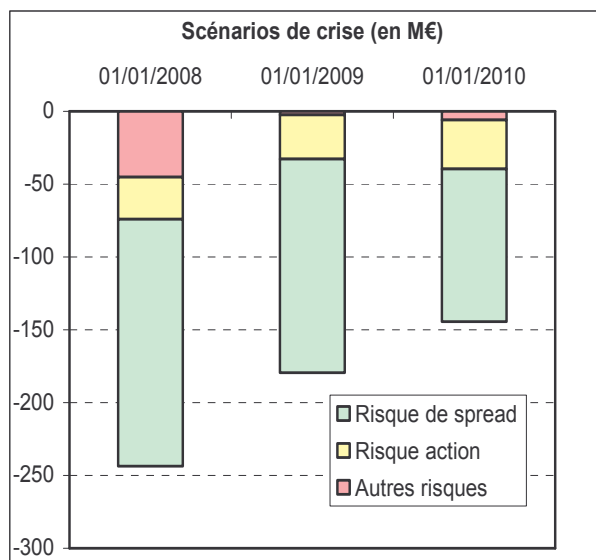
PERTE POTENTIELLE A 99 %			
Risque	Scénario	Horizon	31/12/10
Taux	- 16 % (1)	1 mois	-1,2 M€
Action	- 17 % (1)	1 mois	-10,8 M€
Change	+ 8 % (1)	1 mois	0,0 M€
Spread	+ 150 bp sur les financières euro (165 bp pour les TSR) et 390 bp sur les financières US	6 mois	-47,2 M€
	+ 215 bp sur les corporates	6 mois	-3,6 M€
	+ 410 bp sur les titrisations	6 mois	-20,6 M€

(1) en valeur relative



N'ayant pas fait le choix d'évaluer son exigence réglementaire de fonds propres au titre du risque de marché au moyen d'un modèle interne, le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas assujéti aux obligations de l'article 349 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux simulations de crise. Pour autant, il procède à des stress tests par facteur de risque. Les chocs appliqués correspondent, pour chacun des facteurs de risque retenus, aux pires variations constatées sur une période d'un an dans l'historique de référence dont la profondeur varie de 6 à 24 ans selon les données disponibles.

SCENARIOS DE CRISE (variations annuelles)		31/12/10
Taux	- 70 % (1)	-5,9 M€
Action	- 50 % (1)	-33,6 M€
Change	± 30 % (1)	-0,1 M€
Spread	+ 200 bp sur les financières euro (260 bp pour les TSR) et 570 bp sur les financières US	-66,5 M€
	+ 250 bp sur les corporates	-4,2 M€
	+ 725 bp sur les titrisations	-34,1 M€



(1) en valeur relative

Le risque général de marché du portefeuille de négociation fait également l'objet d'une mesure à titre indicatif à l'aide d'un modèle interne analytique, calibré avec un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de 10 jours ouvrés. Ce modèle n'a pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes. Sur l'exercice 2010, ce montant de VaR a évolué entre un minimum de 0,6 million d'euros en mars et un maximum de 3,5 millions d'euros en novembre, pour se situer à 3 millions d'euros au 31 décembre 2010.

3.2.2 Surveillance

Le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, sur proposition du Directeur général et après réunion du comité des risques Groupe, fixe annuellement le cadre global d'intervention sur les marchés de capitaux (réunion du 10 décembre 2009 pour l'exercice 2010). Le cadre détaillé des limites est ensuite décidé par l'organe exécutif, après examen par le comité des risques Groupe. Ce dispositif est constitué de limites portant sur les encours, les indicateurs de sensibilité et les exigences de fonds propres. Le corpus de limites est complété d'une procédure d'approbation des nouveaux produits qui se matérialise par une liste d'instruments autorisés à la négociation.

Un comité de suivi des investissements pour compte propre composé de représentants de la direction des Marchés financiers, de la direction Back-office et fonction dépositaire, de la direction Pilotage ainsi que de la direction des risques se réunit mensuellement avec pour mission d'examiner l'évolution du profil de risque et du résultat du portefeuille.

Depuis le rattachement du département Middle-office à la direction des Risques en octobre 2010, les missions de cette dernière ont été élargies. Elles intègrent désormais l'évolution du dispositif de maîtrise des risques, la valorisation des positions, le suivi du résultat, le calcul des exigences de fonds propres et des indicateurs de risque ainsi que la consolidation des risques et leur publication.

3.2.3 Reporting

i. A l'organe exécutif

La direction des Risques informe l'organe exécutif quotidiennement de la consommation des limites et mensuellement de la situation consolidée des risques sur les activités de marché. Ces informations sont aussi portées à la connaissance du comité des risques sur une base régulière.

ii. **A l'organe délibérant**

Une communication sur les activités de marché est réalisée mensuellement auprès du conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Elle inclut une présentation des expositions, des résultats et des indicateurs de risque ainsi qu'un point sur le respect des limites décidées par le conseil d'administration.

3.3 Risques structurels, de taux et de liquidité

3.3.1 Organisation

La fonction de gestion de bilan mesure et permet de piloter les équilibres financiers du bilan et du hors-bilan sur un horizon de moyen-long terme. L'objectif principal de cette fonction est la maîtrise du risque de liquidité, du risque de taux d'intérêt (le risque de change étant marginal) et l'allocation des fonds propres.

Elle est exercée au sein du Crédit Mutuel Arkéa par le département Gestion de bilan, rattaché à la direction du Pilotage Financier, positionné au niveau Groupe, et par des entités ou correspondants Gestion de bilan dans les directions financières des filiales. Les risques assurance sont gérés au niveau des sociétés d'assurance, sous le contrôle de la Gestion de bilan.

Les indicateurs produits par la Gestion de bilan sont présentés :

- au comité de gestion de bilan, qui effectue le pilotage stratégique et contrôle l'exposition du Groupe. Ce comité se réunit au moins deux fois par an ;
- aux comités de trésorerie du Groupe et des filiales, qui ont pour objectif le pilotage de la gestion opérationnelle du bilan de l'établissement bancaire concerné, dans le cadre des orientations définies par le comité de gestion de bilan. Le comité de trésorerie Groupe se réunit mensuellement.

Les limites de gestion de bilan sont fixées annuellement par le conseil d'administration, sur proposition du comité de gestion de bilan.

Pour l'analyse des échéances des passifs financiers, se reporter à la note 27 des comptes consolidés figurant en page 93 du présent Document de Référence.

3.3.2 Risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire et assurances

Le risque de taux est le risque que les mouvements de taux d'intérêt font courir sur les résultats présents et futurs. Il résulte d'une différence de taux ou d'index de référence entre les emplois et les ressources.

Mesure

Portefeuille bancaire :

La mesure, le suivi et la gestion du risque de taux sont effectués sur le périmètre bancaire consolidé et sur chacune des entités le composant. Tous les postes de bilan et de hors bilan, notamment les instruments financiers (swaps...) et les opérations à départ différé, sont intégrés dans la mesure des risques.

Plusieurs indicateurs, calculés trimestriellement, permettent de mesurer le risque de taux sur une base statique :

- les impasses de taux figés, correspondant aux éléments du bilan et du hors-bilan dont les flux sont réputés certains ;
- l'impact des risques optionnels (caps/floors), mesurant le gain / la perte en termes de marge d'intérêt sur les options ;
- la sensibilité de marge d'intérêt (calculée à partir des impasses à taux figé et des risques optionnels), exprimant en pourcentage du PNB bancaire le gain ou le coût d'une variation des taux de + 1 %, + 2 % et - 2 % ;
- la sensibilité de la valeur actuelle nette, indicateur issu de la réglementation Bâle II exprimé en pourcentage des fonds propres, mesurant la variation de la valeur actualisée du bilan

pour une variation des taux de +/- 2 %. La réglementation a fixé un seuil d'exposition de 20 % au risque de taux.

Portefeuille assurances :

Pour l'assurance-vie, le risque existe potentiellement à la hausse et à la baisse des taux :

- lorsque les taux montent brutalement, des rachats massifs peuvent contraindre à la réalisation de moins-values, sur les placements obligataires à taux fixe ;
- lorsque les taux baissent, le rendement des actifs peut être insuffisant pour couvrir le taux minimum garanti au client.

Résultats

Portefeuille bancaire

A fin 2010, sur le périmètre des activités bancaires:

- la sensibilité de marge d'intérêt pour une hausse de 1% des taux : impact maximum sur 12 mois glissants de 17 M€ (en 1ère année), soit 1,6% du PNB 2009. Ces niveaux sont conformes à la politique du Groupe,
- la sensibilité de VAN (+/- 2 %) est comprise entre 4 et 9% des fonds propres, ce qui est conforme aux limites Groupe.

Portefeuille assurances :

Analyse de sensibilité activité assurance

Variation des actifs Taux (en K€)

	E(TEC10)-300bps	E(TEC10)-200bps	E(TEC10)-100bps	E(TEC10)	E(TEC10)+200bps	E(TEC10)+400bps
PB différée	2,527,030	1,746,112	939,193	205,085	1,165,831	2,317,762
Capitaux propres	304,696	209,833	112,067	22,902	142,520	282,165
Résultat	12,232	8,436	4,510	951	5,713	11,328

Variation des actifs de Diversification (en K€)

	-40%	-30%	-20%	-10%
PB différée	710,907	533,180	355,454	177,727
Capitaux propres	76,477	57,358	38,238	19,119
Résultat	95,796	71,847	47,898	23,949

L'état ci-dessus est basé sur les estimations établies dans le cadre de l'état réglementaire « T3 » établi pour Suravenir au 31/12/2010.

La première partie du tableau présente la sensibilité des portefeuilles d'obligations et autres produits de taux à partir d'hypothèses d'évolutions du taux des emprunts d'états à 10 ans (de l'entier - 300 points de base à l'entier + 400 points de base).

La seconde partie du tableau présente les impacts de variations de la valeur de réalisation des portefeuilles d'actions et autres actifs assimilés.

Ces projections sont réalisées en tenant compte de la clé de répartition de la participation aux bénéfices différée (92,94 %).

Les simulations réalisées pour une forte hausse des taux montrent que les caractéristiques de nos engagements en euros, la politique de gestion financière et les provisions couvrent totalement ce risque.

En ce qui concerne la baisse des taux, les taux moyens garantis au passif sont largement couverts par le rendement des actifs.

3.3.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources de bilan. Dans sa forme la plus extrême, le risque de liquidité peut se traduire par une incapacité de l'établissement à honorer ses engagements.

Le Groupe est historiquement très vigilant à la gestion de ce risque.

Au-delà de sa mesure (cf. ci-dessous) et afin de s'en prémunir, le Groupe a, depuis plusieurs années, développé une politique de diversification de son refinancement : programmes de refinancement court terme (CDN), programmes d'Euro Medium Term Notes et de BMTN, mobilisation de ses créances auprès de la CRH, de la BEI, de la SFEF, mais également via son programme d'émission de Covered Bonds, dont l'émission inaugurale a été réalisée en juin 2010 pour un montant d'un milliard d'euros, complété fin 2010 par un programme d'émission d'obligations foncières.

Parallèlement au refinancement sur les marchés, le Groupe poursuit sa politique de diversification de ses sources de financement auprès de sa clientèle de particuliers, notamment en émettant des obligations achetées par les clients via leurs contrats d'assurance-vie en unités de comptes (cf. offre de Suravenir), ou en développant sa gamme de dépôts à terme.

Mesure

La mesure, le suivi et la gestion du risque de liquidité sont effectués sur le périmètre bancaire consolidé et sur chacune des entités le composant.

La mesure du risque de liquidité s'articule autour de trois éléments :

- les impasses de liquidité ;
- les limites de volumes de refinancements ;
- les ratios de liquidité (réglementaires et non réglementaires).

Les impasses de liquidité, calculées trimestriellement, reprennent l'ensemble des postes du bilan et du hors-bilan impactant la liquidité du Groupe. Elles sont établies trimestriellement sur la base de scénarios statiques (sans hypothèse de production nouvelle), mais des scénarios dynamiques sont également utilisés afin d'estimer les besoins de refinancement sur les différentes maturités.

Les impasses statiques sont produites selon un scénario standard et un scénario de crise. Pour ce dernier, caractérisé notamment par une hypothèse de fuite des ressources à vue, le Groupe s'est fixé un objectif d'adossement des crédits pour les maturités allant jusqu'à 5 ans, avec un niveau essentiellement compris entre 100 % et 75 % selon les maturités.

Des limites de montants de refinancement sont également définies. Le but est de limiter le risque de liquidité sur les refinancements de marchés à court terme.

Les ratios de liquidité correspondent au coefficient de liquidité à 1 mois (réglementaire) et à un ratio de couverture à 5 ans.

- Le ratio de couverture à 5 ans a pour objectif de vérifier le correct adossement des actifs longs par des passifs longs ; il a été mis en place afin de pallier la disparition du Coefficient de Fonds Propres et de Ressources Permanentes qui était un ratio réglementaire sur les actifs et passifs à plus de 5 ans.
- Le coefficient de liquidité à 1 mois est un ratio réglementaire mesurant les liquidités disponibles dans le mois et les rapprochant des exigibilités de même maturité. Ses modalités de calcul ont été modifiées et sont plus exigeantes depuis juin 2010. Le niveau réglementaire minimum est de 100 % et s'applique pour chaque société du Groupe ; néanmoins, ayant une gestion prudente du risque de liquidité, celui-ci s'est fixé un niveau interne plus restrictif que l'exigence réglementaire.

L'année 2010 a été marquée par les propositions du Comité de Bâle dites "Bâle III", impactant les fonds propres mais aussi le risque de liquidité (sur ce point se reporter au 2.5.3 figurant en page 24 du présent document). Il est ainsi prévu 2 nouveaux ratios mesurant la liquidité à 1 mois et à 1 an, dont les contours restent à définir précisément.

Résultats

Sur la base des éléments connus à fin 2010, l'ensemble des limites de liquidité est respecté et plus particulièrement :

- Le niveau minimal du coefficient de liquidité du Crédit Mutuel Arkéa est resté strictement supérieur aux exigences réglementaires sur 2010, avec un niveau à fin 2010 de 148 %.
- La limite sur le ratio de couverture à 5 ans a été respectée sur 2010.

- Les niveaux limites de refinancement sont respectés.
- L'objectif d'adossement des crédits (jusqu'à 5 ans), retenu dans le cadre de l'impasse de liquidité en scénario de crise, est atteint à fin septembre.

3.4 Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de variation de cours entre deux monnaies qui, en l'absence de couverture appropriée, pourrait entraîner une perte.

La position de change du Groupe est très faible et non significative avec une limite d'exposition cumulée de 4 millions d'équivalent euros. Etant en permanence inférieure à 2 % des fonds propres du Groupe, elle ne donne pas lieu à exigence de fonds propres réglementaires conformément à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

3.5 Risque actions et autres titres à revenu variable

La valeur nette comptable du portefeuille d'actions et autres titres à revenu variable du Groupe s'élève à 7,3 milliards d'euros au 31 décembre. Dans cet encours sont compris les actions et autres titres à revenu variable admis en représentation des contrats en unités de compte assurés par Suravenir, à hauteur de 4,5 milliards d'euros pour lesquels le risque est entièrement supporté par les assurés.

Le solde de 2,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010 correspond aux placements de l'actif général de Suravenir pour 2,3 milliards d'euros, du compte propre de Suravenir pour 0,2 milliard d'euros, aux placements de trésorerie de Fortuneo pour 0,2 milliard d'euros (OPCVM monétaires), et aux participations des sociétés de capital-investissement du Groupe pour 0,1 milliard d'euros. Ces actions et autres titres à revenu variable sont détenus à des fins de placement, le Groupe ne détenant pas d'action ni autre titre à revenu variable à des fins de transaction (note 2b des annexes).

Par ailleurs, le Groupe détient un portefeuille de titres immobilisés d'une valeur nette comptable de 257 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ces titres sont détenus à moyen et long terme pour retirer un gain en capital ou dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables ou d'exercer une influence sur les sociétés émettrices.

3.6 Risque opérationnel

La notion de risque opérationnel couvre ici l'ensemble des risques répondant à la définition des réglementations Bâle II et CRBF 97-02.

Le Crédit Mutuel Arkéa participe aux chantiers engagés au plan national. Dans ce cadre, la mise à disposition de statisticiens du Crédit Mutuel Arkéa s'est poursuivie au cours de l'exercice 2010 par l'affectation de ressources dédiées spécialement à ce projet. Ceci permet de garder en interne le niveau de compétence et la réactivité nécessaires à la modélisation des risques opérationnels et à la quantification de leur exigence en fonds propres.

Le Crédit Mutuel Arkéa participe aussi à la revue annuelle des modèles à dire d'expert, destinée à toujours mieux coller à la réalité des métiers.

Il alimente le calcul des exigences de fonds propres effectué à l'échelle du Crédit Mutuel en indicateurs de risque pour les risques dits « de gravité » et en distribution de sinistres pour les risques dits « de fréquence ».

Le 19 mai 2010, le collège de l'Autorité de Contrôle Prudentiel a validé l'homologation de la méthode avancée sur les risques opérationnels pour le Crédit Mutuel dans son ensemble.

3.6.1 Mesure

Système d'évaluation du risque

La mesure du risque opérationnel du Crédit Mutuel Arkéa repose sur un double dispositif :

- une auto-évaluation du risque, réalisée par les correspondants en gestion du risque opérationnel répartis au sein des structures du Groupe et avec le recours à l'expertise des opérationnels de ces structures ;
- une déclaration par les opérationnels des incidents suite à la survenance d'un risque opérationnel avéré.

• *L'auto-évaluation du risque opérationnel*

L'auto-évaluation du risque opérationnel repose sur une démarche interne appelée « PRDC » pour « processus-risque-dispositif de maîtrise-contrôle permanent de second niveau ». Sa mise en oeuvre s'appuie sur quatre référentiels :

- **le référentiel des processus** a pour objectif la modélisation des activités de l'entreprise selon des niveaux de description croissants. Chaque processus est décrit par les ressources humaines, techniques et logistiques à son service, cette description étant particulièrement utile à l'analyse des risques ;
- **le référentiel des risques opérationnels** est une déclinaison de la cartographie des risques à deux niveaux de Bâle II. Elle intègre un troisième niveau de description des catégories de risques, issu du référentiel Confédération nationale du Crédit Mutuel (« CNCM ») ;
- **le référentiel des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels**, lesquels ont pour finalité de réduire les risques ou leurs impacts et sont typés selon leur nature (procédures, outils, formation, alertes, assurance...) ;
- **le référentiel des structures du Groupe** ou organigramme.

Considérant chaque risque unitaire au croisement des référentiels des processus et des risques et considérant les effets du dispositif de maîtrise en vigueur sur ce risque, il est procédé à l'auto-évaluation du risque sur une échelle à 7 niveaux de fréquence et de 9 niveaux de gravité relatifs au PNB ou aux frais de gestion de l'entité.

La démarche couvre l'ensemble des activités du Crédit Mutuel Arkéa. Les activités support font également l'objet d'une modélisation de leurs processus et des risques associés. Compte tenu du haut niveau d'informatisation atteint, l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques informatiques est examinée avec une attention particulière.

Cette démarche PRDC a fait l'objet d'une amélioration au premier semestre 2010. La nouvelle version a été éprouvée et validée sur quatre structures pilotes. Elle fait désormais l'objet d'un déploiement dans l'ensemble du Groupe. Celui-ci devrait s'achever à la fin de l'exercice 2011.

• *La déclaration des incidents*

Les déclarations d'incidents sont faites dans un outil dédié par les différents acteurs du Groupe. Cet outil permet le raccordement des incidents aux référentiels des risques et processus ainsi qu'à l'organigramme. Il prévoit à la fois l'enregistrement des incidents se traduisant par la constatation d'une charge ou d'une perte et celui des incidents entraînant un manque à gagner. L'exercice 2010 a été marqué par des évolutions sensibles apportées à l'outil de collecte des incidents. Parmi ces évolutions on peut citer notamment le déclenchement possible d'un mouvement comptable à partir de la saisie d'un incident, ou encore la semi-automatisation de l'alimentation de la base incidents nationale du Crédit Mutuel.

Indicateurs de mesure

L'auto-évaluation des risques permet, après agrégation, la réalisation d'une cartographie des risques opérationnels à l'échelle du Groupe. Par ailleurs la collecte des déclarations d'incidents permet l'analyse à tout instant de la sinistralité, par structure et classes de risques « bâloises ».

En 2010, 742 incidents (supérieurs à 1 000 euros) ont été déclarés, soit une légère réduction du nombre de déclarations (- 3,6 %).

En valeur, les déclarations de l'exercice 2010 sont en retrait de manière plus marquée par rapport à l'exercice précédent (- 21,7 %). Le total des montants déclarés atteint ainsi 8,3 millions d'euros répartis de manière homogène entre pertes avérées et provisions.

3.6.2 Surveillance

Procédures

Le dispositif de surveillance du risque opérationnel s'appuie sur :

- les procédures de mise à jour des référentiels évoqués ci-avant ;
- la procédure d'auto-évaluation des risques ;
- l'analyse des incidents constatés : causes et actions d'élimination de celles-ci ;
- les résultats du contrôle permanent de second niveau (C de PRDC).

L'animation fonctionnelle de ce dispositif est du ressort d'une composante de la direction des Risques, le département risque opérationnel. Celui-ci impulse les évolutions du dispositif de gestion des risques opérationnels en fonction des exigences réglementaires, des besoins du management et des attentes des organes exécutifs et délibérants. Il en anime l'utilisation, consolide les résultats et surveille l'évolution des risques opérationnels pour l'ensemble du Groupe.

Pour mener à bien cette mission, il s'appuie, en tant que responsable fonctionnel de la filière risque opérationnel, sur les correspondants risques opérationnels rattachés hiérarchiquement à chaque direction centrale ou direction de filiale.

Continuité de l'activité

Le plan de continuité des activités (PCA) global a pour objectif de minimiser les impacts d'un sinistre majeur sur les activités essentielles ou importantes du Crédit Mutuel Arkéa (cf. référentiel des processus évoqué supra). Sont prioritairement visées les activités sensibles pour la clientèle et les échanges avec la place bancaire et financière.

Le plan de continuité des activités (PCA) Groupe s'articule autour des plans suivants :

- « plan de management de la crise » (PMC),
- « plan de continuité des activités » métiers et fonctions supports (PCA),

Le plan de management de la crise (PMC) traite des aspects organisationnels, en cas de sinistre, en définissant les rôles et responsabilités des acteurs des différentes cellules de crise :

- CCD - cellule de crise décisionnelle (responsable : le Directeur général du Groupe) ;
- CCO - cellule de crise opérationnelle (responsable : le Directeur des risques du Groupe) ;
- CSC - cellule de sortie de crise.

Le plan de continuité des activités (PCA) traite de la continuité des activités essentielles ou importantes en cas de sinistre. La notion de sinistre qualifie toute situation où la durée maximale d'interruption admissible d'un processus essentiel ou important est atteinte ou le sera selon l'analyse de la situation. Un PCAM a été bâti **par métier** (au sens macro processus ou filiale) pour les activités retenues comme étant essentielles. Chacun de ces plans définit les rôles et responsabilités des acteurs principaux : responsable de la mise en oeuvre du PCAM (RPCAM) d'une part et, d'autre part, des collaborateurs nécessaires et suffisants au fonctionnement en mode dégradé des processus opérationnels essentiels.

De la même façon, les fonctions support, contribuant à la bonne réalisation des activités essentielles ou importantes, ont fait l'objet d'un PCA.

Un PCA est bâti pour répondre à 5 scénarios portant sur les différents effets d'un sinistre :

- 1 – indisponibilité des locaux ;
- 2 – indisponibilité des systèmes informatiques ;
- 3 – indisponibilité d'une partie des collaborateurs ;
- 4 – indisponibilité des télécommunications et de l'énergie ;
- 5 – indisponibilité des fournisseurs-clés.

Il se compose de trois phases :

- la phase d'urgence avec le plan de secours ;
- la phase de continuité proprement dite avec le contournement des effets du sinistre sur le fonctionnement normal du processus touché ;
- la phase de sortie de crise avec le plan de retour à la normale.

Chaque PCAM fait en outre l'objet d'une révision annuelle pour diverses mises à jour portant sur le périmètre, les nouveaux acteurs, les nouvelles contraintes, les nouvelles activités, les adaptations liées aux bilans des tests réalisés. Chacun des PCAM dont s'est doté le Crédit Mutuel Arkéa a été l'objet, en 2010, d'un ou de plusieurs test(s) sur le scénario prioritaire d'indisponibilité des locaux. Les plans de continuité des activités support (PCAS) traitent des aspects organisationnels propres aux ressources (personnel, informatique, immobilier, téléphonie, courrier...) et processus supports des processus opérationnels, en cas de sinistre. Aux tests de PCAM ci-dessus, s'ajoute le test de reprise des activités informatiques répondant au scénario d'indisponibilité des systèmes informatiques. La cohérence globale de l'ensemble des PCAM est assurée par l'animation confiée au département Risque opérationnel, au sein de la direction de la Gestion des risques.

Au cours de l'exercice 2010, aucune crise n'a atteint un niveau de gravité nécessitant le déclenchement complet du PMC (plan de management de crise).

Reporting

Le risque opérationnel fait l'objet d'un reporting trimestriel établi par la direction des Risques et communiqué, pour l'essentiel :

- au comité des risques Groupe ;
- à la direction générale du Groupe ;
- au comité d'audit de Crédit Mutuel Arkéa
- au conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Ce reporting, complété de travaux non trimestriels, couvre quatre thèmes principaux :

- un point sur la sinistralité observée : évolution pluriannuelle de la sinistralité, en nombre d'incidents et en valeur, la répartition des incidents de l'exercice par structure ou entité et par type de risque et la répartition des pertes par classe de montant ;
- un point sur les PCA : révision annuelle des activités essentielles faisant l'objet d'un PCA, résultat des revues annuelles des PCA et résultat des tests avec présentation des plans d'action ;
- la cartographie des risques opérationnels issue de l'auto-évaluation des risques ;
- un point sur l'activité et l'animation fonctionnelle des correspondants en risques opérationnels.

3.7 Risque juridique

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent entre autres l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Aux termes de cette définition, aucun litige n'est susceptible d'affecter significativement la situation financière du Crédit Mutuel Arkéa (voir paragraphe 8.6 du Chapitre 8).

3.8 Risque de non-conformité dont le risque de blanchiment

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non respect des normes propres aux activités bancaires et financières externes (d'origine législative ou réglementaire, normes professionnelles et déontologiques, normes spécifiques régissant l'activité de la structure au sein du Groupe) ou internes (instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant).

Le risque de sanction, de perte ou d'atteinte à la réputation consécutif à la réalisation d'une opération de blanchiment qui n'aurait pas été détectée par nos dispositifs est donc un risque de non-conformité. Les risques de blanchiment du Groupe font l'objet, en application des principes de la 3ème directive européenne, d'une cartographie spécifique. Les risques de non-conformité dont le risque de blanchiment font l'objet de dispositifs adaptés, d'outils et d'équipes dédiées dans les différentes structures du Groupe afin de les placer sous contrôle.

Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise

4.1. Conseil d'Administration

A titre liminaire, il est précisé qu'il n'existe aucune procédure d'attribution de droits de vote multiple et que le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa ne compte aucun administrateur indépendant au sens du code AFEP-MEDEF, car du fait des statuts coopératifs, tous les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa sont également administrateurs de leur caisse locale et de filiales du Crédit Mutuel Arkea.

Les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa sont élus lors de l'assemblée générale par et parmi les 4 000 administrateurs de caisse locale des fédérations adhérentes de Crédit Mutuel Arkéa. Ces administrateurs sont eux-mêmes élus par les sociétaires de leur caisse locale lors de l'assemblée générale de celle-ci selon le principe : "une personne, une voix". Ce dispositif assure, au sein des conseils d'administration de chacune des caisses locales comme au sein des conseils d'administration des fédérations régionales et du Crédit Mutuel Arkéa une vraie représentation des sociétaires, de manière indépendante de la direction de l'entreprise.

L'adresse professionnelle des administrateurs et mandataires sociaux de Crédit Mutuel Arkéa est située au 1, rue Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon – France.

Au 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Jean-Pierre DENIS, Président (nomination : 12/09/2008 – échéance : 2012)

- Président du conseil d'administration de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Pont-Croix
- Administrateur de la Confédération nationale du Crédit Mutuel
- Administrateur de la S.A. Altrad
- Administrateur d'Oséo Bretagne jusqu'au 08/12/2010
- Administrateur de la société PPR
- Administrateur de Soprol
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa aux conseils d'administration de CFCAL Banque et CFCAL SCF (Crédit Foncier Communal d'Alsace Lorraine)
- Administrateur de Paprec
- Administrateur de Glon Sanders Holding
- Trésorier de la ligue nationale de football

Jean-François DEVAUX, vice-Président (nomination : 11/06/2004 – échéance : 2011)

- Président de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central
- Administrateur de la caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Clermont-Galaxie
- Président de la Banque Privée Européenne (BPE)
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au conseil d'administration de Suravenir Assurances
- Membre du conseil de surveillance de Infolis
- Administrateur de la Confédération nationale du Crédit Mutuel
- Administrateur de l'Association de Prévoyance Collective et d'Assurance Santé
- Administrateur de la Société Clermontoise de Télévision

Christian TOUZALIN, vice-Président (nomination : 05/07/1996 – échéance : 2013)

- Président de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Président de la caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel d'Angoulême Ma Campagne
- Président de Suravenir Assurances
- Président du conseil de surveillance d'Infolis
- Président du conseil de surveillance de Monext
- Administrateur de la Confédération nationale du Crédit Mutuel
- Administrateur de SLEC (Société d'Exploitation du Câble du Grand Angoulême)
- Administrateur d'AGIR (Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux)
- Directeur général de la STGA (Société de Transport du Grand Angoulême)

Jean-Pierre CORLAY, Administrateur (nomination : 19/12/2008 – échéance : 2011)

- vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Quimper Centre
- Président du conseil de surveillance de Suravenir
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au conseil de surveillance de Fortuneo Banque.
- Représentant de Suravenir au conseil d'administration de Novélia.

Christian DAVID, Administrateur (nomination : 16/10/2009 – échéance : 2012)

- vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Guidel
- Administrateur de Suravenir Assurances

Lionel DUNET, Administrateur (nomination : 25/06/2010 – échéance : 2012)

- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Saint-Brieuc Centre Ville
- vice-Président de Procapital Banking Services

Jean-Louis DUSSOCHAUD, Administrateur (nomination : 22/05/1996 – échéance : 2013)

- vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Administrateur de la caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Pessac Centre
- Président de Novélia

Jacques ENJALBERT, Administrateur (nomination : 12/09/2008 – échéance : 2011)

- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Morlaix
- Président du conseil de surveillance de ProCapital
- Membre du conseil de surveillance de la BCME
- Administrateur de SOBREPAR jusqu'au 6 décembre 2010
- Administrateur de Synergie Finance
- Président du conseil de surveillance de Procapital Banking Services

Daniel GICQUEL, Administrateur (nomination : 23/05/2008 – échéance : 2013)

- vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Redon
- vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de Synergie Finance
- Administrateur de Sobrepar jusqu'au 6 décembre 2010
- Administrateur de la Banque Privée Européenne (BPE)

Alain GILLOUARD, Administrateur (nomination : 11/05/2001 – échéance : 2013)

- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes Sainte-Anne Saint-Martin
- Administrateur de la Banque Privée Européenne (BPE)
- Administrateur de la CEOI-BIE

Michel GOURTAY, Administrateur (nomination : 12/09/2008 – échéance : 2013)

- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel du Relecq-Kerhuon
- Membre du conseil de surveillance de la BCME

Marie-Thérèse GROUSSARD, Administrateur (nomination : 12/09/2008 – échéance : 2011)

- vice-Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Fougères
- vice-Présidente du conseil de surveillance de Suravenir

Auguste JACQ, Administrateur (nomination : 12/05/2006 – échéance : 2012)

- vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Loctudy
- Président d'Ark'ensol Créavenir
- Administrateur d'Europim
- Administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds
- Administrateur de la Confédération nationale du Crédit Mutuel

Albert LE GUYADER, Administrateur (nomination : 12/09/2008 – échéance : 2012)

- Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Lorient-Porte des Indes
- Président du conseil de surveillance de Foncière Investissement
- vice-Président du conseil de surveillance de la BCME
- Membre du conseil de surveillance de Camefi Banque jusqu'au 19 novembre 2010
- Administrateur de l'AGEFOS BRETAGNE

Hugues LEROY, Administrateur (nomination : 17/05/2002 – échéance : 2011)

- Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes Sainte-Anne Saint-Martin
- Président du conseil de surveillance de Fortuneo Banque
- vice-Président du conseil de surveillance de Procapital

Claudette LETOUX, Administrateur (nomination : 11/05/2001 – échéance : 2013)

- vice-Présidente de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Matignon
- Administrateur d'Ark'ensol Créavenir
- Administrateur de Financo

Christian PERON, Administrateur (nomination : 12/09/2008 – échéance : 2013)

- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Bannalec
- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole
- Représentant de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole à Suravenir
- vice-Président de la Confédération nationale du Crédit Mutuel
- Président du Crédit Mutuel Agricole et Rural (CMAR)

4.2. Autres mandataires sociaux

Ronan LE MOAL, Directeur Général

- Représentant de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole au Conseil d'administration de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Cartes de paiements
- Membre du Conseil de Surveillance d' Armoney
- Président de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF*
- Administrateur de Leetchi

Dominique ANDRO, Directeur Général Délégué

- Président du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH
- Président de Financo
- Membre du Directoire d'Infolis

Humbert DE FRESNOYE, Directeur Général Délégué

- Président du directoire de Suravenir
- Administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH
- Membre du conseil de surveillance d'Infolis
- Vice-président du conseil de surveillance d'Eurobretagne XII

Fabrice BAZARD, Directeur Général Délégué

- Président du directoire de Procapital Banking Services
- Directeur de Federal Service
- Administrateur de Eurobretagne
- Membre du Conseil de surveillance d'Infolis

Gérard BAYOL, Directeur Général Délégué

- Président du directoire de la BCME
- Représentant permanent de la CEOI-BIE au conseil d'Administration de Bail entreprise
- Président du Conseil de surveillance de Leasecom Group
- Représentant permanent de la BCME au Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF

4.3. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne

Le présent rapport est établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce. Les dispositions de l'article L.225-37 précisent que dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

i. Organisation et préparation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 17 membres, élus par les caisses adhérentes dans le cadre de l'assemblée générale annuelle, à raison de :

- 14 au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne,
- 2 au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest,
- 1 au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel Massif Central.

2 représentants du CCE assistent aux réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est présidé par Jean-Pierre Denis, Président du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Un règlement intérieur, adopté en assemblée générale définit les devoirs des administrateurs tant au niveau local (caisses locales de Crédit Mutuel) que régional (fédérations). Ce règlement fixe les engagements que prend chaque administrateur en se portant candidat au conseil d'administration des sociétés du Groupe :

- assiduité aux réunions,
- formation à l'exercice des fonctions,
- indépendance et absence de conflits d'intérêts,
- relations personnelles et financières avec le Groupe,
- respect du secret des délibérations.

La limite d'âge des administrateurs est fixée par les statuts à 65 ans pour une 1^{ère} élection, et à 70 ans pour un renouvellement. Le mandat, renouvelable, est de 3 ans.

Le conseil d'administration compte 2 femmes et 15 hommes. En application de l'article L225-17 du Code du Commerce, des actions visant à atteindre une représentation équilibrée ont d'ores et déjà été engagées.

En conformité avec la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général est effective, considérant que cette formule répond le mieux à la nature coopérative et mutualiste de la société.

Le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a adopté, le 12 septembre 2008, une nouvelle **Charte de gouvernement d'entreprise**. Celle-ci procède de l'originalité du Groupe, qui relève du modèle coopératif et mutualiste. Elle s'adresse aussi bien aux élus qui représentent en premier lieu le mouvement, qu'aux salariés qui le font vivre au quotidien.

La préparation et l'organisation des travaux

Le conseil d'administration a réuni ses membres à 11 reprises en 2010.

Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration s'est élevé à 91 %.

Les réunions tenues par le conseil d'administration ont été notamment consacrées :

- au suivi de l'actualité économique, bancaire et financière externe et des questions d'actualité interne.
- au suivi de l'activité, des résultats, des risques et des ratios prudentiels du Groupe et de ses principales composantes au travers d'un rapport présenté à chaque réunion.
- à l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés du Groupe.
- à l'examen des points d'étape du projet stratégique « Horizons 2015 ».
- à la prise de décision en matière d'acquisition et de fusion de sociétés, de prise de participations et d'opération de croissance externe. Le conseil a également été tenu informé des divers partenariats engagés.
- à la fixation des orientations générales du Groupe pour l'année 2011.
- à l'adaptation du cadre prudentiel et des limites applicables dans l'ensemble des composantes du Groupe.
- à l'examen du rapport annuel sur le contrôle interne de la société et du Groupe adressé à l'ACP, à la Confédération nationale et aux commissaires aux comptes.
- aux évolutions de la réglementation renforçant le contrôle interne (contrôle permanent, contrôle périodique et de conformité).
- au suivi des recommandations de l'ACP en matière de contrôle et des travaux liés aux développements et résultats de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ces travaux et débats ont permis de déterminer l'orientation de l'activité et de procéder aux contrôles et vérifications nécessaires.

Quatre Comités spécialisés, composés d'un président et de 3 à 4 membres administrateurs du Conseil d'Administration du Crédit Mutuel Arkéa, complètent les travaux et apportent un éclairage au Conseil d'Administration :

- Le Comité stratégie et développement : impulse la réflexion stratégique du Groupe et assiste le Conseil d'Administration dans ses travaux en rendant un avis sur les projets de développement majeurs du Groupe.
- Le Comité des nominations et des rémunérations : émet des propositions ou des avis sur les nominations et les rémunérations des principaux dirigeants du Groupe.
- Le Comité des comptes : assiste le Conseil d'Administration dans l'appréciation des informations financières et dans le contrôle de leur fiabilité.
- Le Comité d'audit : cf. p.58.

ii. La limitation des pouvoirs du Directeur Général

Le conseil d'Administration n'a fixé aucune limite aux pouvoirs du Directeur général.

iii. Les procédures de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne

La gouvernance du contrôle interne s'exerce dans le respect des principes de la Charte du gouvernement d'entreprise de Crédit Mutuel Arkéa adoptée par le conseil d'administration, le 12 septembre 2008.

L'organisation du contrôle interne est décrite dans la Charte de contrôle interne Groupe dont la mise à jour est validée par le comité de contrôle permanent Groupe et le comité d'audit.

L'organe exécutif Groupe est responsable de la détermination effective des orientations de l'activité (CMF art. 511-13). Il met donc notamment en œuvre les dispositifs concourant au contrôle interne en veillant à les adapter aux différents risques auxquels le Groupe est exposé. Il informe l'organe délibérant Groupe de l'avancement de cette mise en œuvre et de l'état des dispositifs, ainsi que du degré de maîtrise des risques qu'ils permettent.

L'organe délibérant Groupe s'assure périodiquement de la qualité des dispositifs mis en œuvre et du degré de maîtrise des risques auxquels le Groupe s'expose, sur la base des informations que lui fournissent le Président du comité d'audit et le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique (notamment les informations requises au titre du rapport annuel sur le contrôle interne, règlement CRBF 97-02 modifié art. 42).

L'organe délibérant Groupe est informé par la direction des Risques du Crédit Mutuel Arkéa de la mesure et de la surveillance des risques auxquels le Groupe est exposé (notamment les informations requises au titre du rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques, règlement CRBF 97-02 modifié art. 43).

Le comité d'audit tel que présenté ci-après au paragraphe « contrôle périodique » du présent rapport de gestion a pour mission d'assister l'organe délibérant dans sa responsabilité de contrôle des risques conformément aux dispositions du Règlement CRBF N° 97-02 modifié.

Concernant la comptabilisation des opérations, le comité des comptes analyse et contrôle les comptes globalisés et consolidés avant leur présentation à l'organe délibérant.

Les organes délibérants des filiales du Crédit Mutuel Arkéa valident l'application des principes de la charte ainsi que leur adaptation à leur entité et confient leur mise en œuvre aux organes exécutifs des filiales.

Le contrôle permanent

L'organisation du « contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations » (cf. art. 6.a du règlement 97-02) s'appuie sur la distinction suivante opérée entre le contrôle permanent de premier niveau et le contrôle permanent de second niveau :

Le contrôle permanent de premier niveau

- Il se situe au niveau « opérationnel », lors du processus proprement dit, que le contrôle soit fait par l'opérateur lui-même ou qu'il soit confié à une tierce personne.
- Tout contrôle est réputé de premier niveau s'il est effectué alors que le processus n'est pas arrivé à son terme.

Le contrôle permanent de second niveau

- Il se positionne au niveau de la fonction de contrôle.
- Il est effectué après la fin normale de l'opération concernée par un acteur différent de celui qui a réalisé cette opération. Celui-ci ne doit pas prendre part à des activités ou établir des relations qui pourraient compromettre ou risquer de compromettre le caractère impartial de ses travaux.

Cette distinction étant posée, l'organisation du contrôle permanent au sein du Crédit Mutuel Arkéa, s'appuie sur les principes suivants :

- l'organisation du contrôle permanent couvre tous les risques pour tous les métiers du Groupe quelle que soit l'organisation juridique des activités génératrices de ces risques ;
- la responsabilité finale de la conformité aux exigences réglementaires en matière de contrôle permanent incombe à l'organe exécutif de chaque entité et du Crédit Mutuel Arkéa pour la vision consolidée ;
- chaque structure (filiales, réseaux de caisses locales et directions centrales) organise la filière de contrôle permanent en son sein sous l'égide de son comité de contrôle permanent local et suivant les principes d'organisation Groupe fixés dans la Charte de contrôle interne Groupe et rapporte directement au Crédit Mutuel Arkéa ;
- la qualité du contrôle permanent entre dans l'appréciation du pilotage ou management d'une activité.

Cette organisation est ainsi issue en droite ligne de l'organisation pyramidale du Groupe, l'ensemble de ce dispositif de contrôle permanent étant placé sous la gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa.

Elle a vocation à permettre aux instances de guider la prise de risque et d'en maîtriser les effets potentiels avec une assurance raisonnable.

Un département Contrôle permanent, au sein de la direction du Contrôle permanent et de la conformité (DCPC), a pour mission l'animation des responsables du contrôle permanent et du contrôle de la conformité des structures du Groupe (filiales, réseaux de caisses locales et directions centrales). Il a vu ses effectifs portés à 7 collaborateurs en 2010. L'animation exercée inclut la réalisation d'une mission sur place annuelle dans toutes les structures du Groupe (filiales, réseaux de caisses locales et directions centrales) afin de mesurer la réalité et l'efficience des dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité sur des thématiques déterminées. Ainsi, le programme de missions de 2010 portait sur la qualité de l'appropriation par les entités des dispositifs de maîtrise des risques de non-conformité et les travaux d'auto-évaluation des entités au règlement 97-02. Il a été réalisé à 100 %.

Le comité de contrôle permanent Groupe

Ce comité est présidé par le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa. Il a pour mission de s'assurer du respect des règles encadrant la prise de risque et à vérifier la bonne adéquation des

dispositifs de contrôle permanent y compris en matière de contrôle de la conformité, aux activités et risques du Groupe.

Pour ce faire, il passe en revue toute évolution significative du dispositif de contrôle permanent y compris en matière de contrôle de la conformité et notamment du dispositif de Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LAB/FT), et prend connaissance des risques encourus par le Groupe sur la base des travaux de la direction du Contrôle permanent et de la conformité. Il s'est réuni à quatre reprises en 2010.

Afin d'améliorer la séparation des activités de contrôle permanent et de maîtrise des risques, un comité des risques a été mis en place, ce qui permet aux membres du comité de contrôle permanent de consacrer la totalité de leurs travaux au contrôle permanent et au contrôle de la conformité du Groupe.

Le dispositif de contrôle de la conformité

Au sein de la direction du Contrôle permanent et de la conformité, le département Conformité compte 6 collaborateurs dédiés à l'activité conformité y compris la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme.

Les domaines d'intervention de ce département sont :

La définition et l'animation du dispositif groupe de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme, y compris la maîtrise d'ouvrage des outils Groupe.

- L'exercice 2010 a vu ce dispositif être adapté aux exigences de la 3e directive européenne et de sa déclinaison à la réglementation nationale. A cette occasion, la procédure Groupe a été entièrement revue conjointement à la réalisation d'une cartographie des risques de blanchiment sur toutes les activités. L'engagement du Crédit Mutuel Arkéa relatif à la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme est annexé au présent rapport.

L'animation de la démarche permanente de qualité des données recueillies sur notre clientèle.

La définition et l'animation de certains dispositifs Groupe relevant de l'article 11 du CRBF 97-02 modifié.

- Les procédures préalables d'approbation des nouveaux produits :
 - Une procédure cadre d'approbation préalable des produits nouveaux est appliquée depuis 2007, complétée en 2009 par des procédures spécifiques aux activités de la salle des marchés et aux activités de gestion d'actifs pour compte de tiers.
 - Une procédure spécifique d'approbation préalable des opérations relevant des investissements stratégiques partenariaux et des leurs sous-jacents a été mise en œuvre en 2010.
 - Ces procédures sont revues à tout le moins annuellement, validées par le comité de contrôle permanent Groupe et présentée au comité d'audit.
 - En 2010, les procédures ont été adaptées à l'approche distributeur-fabricant de produits financiers afin de mieux tenir compte des exigences de formalisation de la conformité dite commerciale. De même, le Groupe s'est doté dès le 1^{er} juillet 2010 d'un dispositif de validation interne des connaissances des vendeurs de produits financiers et de certification de certaines fonctions d'experts, en application de la réglementation.
- La procédure relative à l'interrogation sur dysfonctionnements en matière de conformité, dont les principes fondateurs ont été approuvés par le comité de contrôle permanent du 22 octobre 2008, est à la disposition de tous les salariés du Groupe et a fait l'objet d'une présentation pour avis au comité central d'entreprise de l'UES Arkade en décembre 2008, ainsi qu'aux institutions représentatives du personnel des entités hors de l'UES Arkade début 2009. Elle n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2010.
- La veille réglementaire sur les évolutions du CRBF 97-02, de la réglementation AMF et de la réglementation anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme.

- Le dispositif Groupe de contrôle des activités essentielles ou importantes externalisées au sens du CRBF 97-02 dont les activités externalisées.

Le département Conformité participe aux travaux de la Confédération nationale du Crédit Mutuel relatifs aux différents aspects du contrôle de la conformité et informe celle-ci de l'activité de ses dispositifs.

Par ailleurs, un responsable de la conformité des services d'investissement Groupe (par référence au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers), directement rattaché au Directeur du contrôle permanent et de la conformité, a pour mission d'animer les dispositifs de conformité des activités et filiales du Groupe relevant de la tutelle AMF.

Le contrôle périodique

La réalisation du contrôle périodique du Groupe est assurée par la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP). Cette dernière exerce son activité sur l'ensemble des structures du Groupe conformément au dispositif cadre de contrôle périodique adopté et mis en oeuvre au sein de ce dernier. Il convient de préciser que, s'agissant du contrôle périodique des filiales, la DIGCP agit dans le cadre de conventions dûment régularisées avec celles-ci. Sur l'ensemble du périmètre du Groupe, la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique exerce ainsi son contrôle selon les termes, conditions et modalités prévus par les dispositions du règlement CRBF n° 97-02, du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

La mission de la DIGCP est d'apporter une assurance indépendante et objective, et de fournir des services de conseil contribuant à créer de la valeur ajoutée et à améliorer le degré de maîtrise des opérations du Groupe. Elle aide ce dernier à atteindre ses objectifs en évaluant par une approche systématique et méthodique ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

L'objectif de la DIGCP est d'assister les dirigeants du Groupe dans l'exercice de leurs responsabilités. Dans ce but, l'audit interne leur fournit des analyses, des appréciations, des recommandations, des avis et des informations concernant les activités examinées.

La DIGCP doit déterminer si l'ensemble des processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise de l'organisation, conçus et représentés par le management, est approprié et fonctionne de manière à assurer que :

- les risques sont identifiés et gérés de manière appropriée ;
- l'interaction entre les différents acteurs du gouvernement d'entreprise a lieu comme cela est nécessaire ;
- les informations financières, de gestion et d'exploitation significatives sont exactes, fiables et émises en temps utile aux instances délibérantes et exécutives ;
- les actions des salariés sont conformes aux règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur ;
- les ressources sont acquises de manière économique, utilisées de manière efficiente et protégées de manière adéquate ;
- les programmes, plans et objectifs sont réalisés ;
- la qualité et l'amélioration continue des processus de contrôle interne de l'organisation sont encouragées ;
- les questions législatives et réglementaires significatives impactant l'organisation sont identifiées et traitées de manière appropriée.

La direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP) a développé un corps de procédures dans les domaines du contrôle périodique des risques métiers et réseaux. Elles sont classées en deux catégories : processus de production et processus support. La catégorie "processus de production" intègre plusieurs sous-thèmes : planification, réalisation, communication et rapports, suivi des recommandations. La catégorie "processus support" comprend les sous-thèmes : organisation et gestion, ressources humaines, informatique. Les mises à jour sont régulières. La dernière actualisation des procédures date de décembre 2010.

Pour mener à bien ses missions, la DIGCP dispose d'une cartographie des risques qui constitue l'une des principales sources permettant, d'une part l'élaboration d'un plan pluri-annuel et, d'autre part l'élaboration du plan annuel de contrôle périodique dont les thématiques sont également déterminées à partir des éléments suivants :

- les points d'attention signalés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) lors de ses interventions et dans son rapport annuel,
- les demandes du comité d'audit,
- les entretiens réalisés avec l'ensemble des membres du comité de direction générale du Groupe afin de recueillir leur appréciation des risques sur leur périmètre de responsabilité,
- l'exploitation des « retours d'expérience » des missions antérieures réalisées par le département contrôle périodique métiers,
- les demandes de la Confédération nationale de Crédit Mutuel, en matière de réalisation du contrôle périodique qui répartissent les actions de contrôle entre les dispositifs confédéraux et fédéraux.

Un plan spécifique de contrôle est appliqué au réseau des caisses locales de Crédit Mutuel et des agences des filiales, un autre plan concerne les directions centrales, les sociétés et les filiales du Groupe. L'ensemble constitue le plan de contrôle périodique.

Le plan de missions de contrôle périodique ainsi établi est validé par le comité d'audit, émanation de l'organe délibérant, et arrêté par le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend systématiquement des interventions annuelles sur les risques majeurs qui ont trait aux domaines du crédit, des marchés de capitaux, des processus comptables, de l'informatique, des risques opérationnels. Un croisement entre les missions réalisées sur les trois derniers exercices et les typologies de risques définies par le Règlement CRBF N° 97-02 est réalisé, permettant d'apprécier le niveau de couverture de chacun des risques.

Ainsi, lors de l'établissement du plan de contrôle périodique 2011, un croisement entre les thèmes de mission retenus et les catégories de risques issues de la cartographie de la DIGCP a été réalisé afin d'apprécier la couverture des risques majeurs. Cette démarche a, par ailleurs, été utilisée en 2010 pour servir de base à l'élaboration du plan pluriannuel des missions d'audit. Ce plan couvre les principales zones de risques identifiées dans la cartographie des risques privative de la DIGCP ainsi que les axes de développement du Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs, en matière de contrôle, la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique a spécifiquement en charge la détection et le traitement des fraudes internes. Dans ce cadre, il lui revient de déployer, de manière complémentaire aux dispositifs de contrôle permanent, un système de contrôle à distance par sondage, et de manière générale de contribuer à la prévention et la détection des fraudes internes par les moyens appropriés. En la matière, la DIGCP a spécifiquement en charge le contrôle des comptes des collaborateurs et administrateurs, dans le respect des réglementations en vigueur et conformément aux textes, normes et principes adoptés au sein du Crédit Mutuel.

Le comité de contrôle périodique

Sous la présidence du Directeur général, ce comité est chargé d'examiner les modalités d'exercice du contrôle périodique notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques encourus au niveau consolidé et de proposer en tant que de besoin, des actions complémentaires. Il est associé à la définition du programme annuel de contrôle périodique.

Il prend connaissance des conclusions des rapports de contrôle et d'audit, valide les recommandations contenues dans ces rapports et assure le suivi de leur mise en œuvre.

Les membres du comité sont :

- le Directeur général (Président) ;
 - deux Directeurs de pôle : pour la période 2008/2010 (il est acté que la composition sera identique pour la période 2011/2013) :
 - le responsable du pôle Réseaux spécialisés ;
 - le responsable du pôle Produits ;
 - une des trois directions des réseaux de caisses locales de Crédit Mutuel Arkéa : pour la période 2008/2010 (il est acté que la composition sera identique pour la période 2011/2013)
 - le Directeur général de la fédération du CMB ;
 - le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique ;
- Sont invités :
- le Directeur du pôle Supports au développement ;
 - le responsable du département Contrôle périodique métiers (secrétaire).

La périodicité des réunions étant fixée à un minimum de trois fois par an, le comité de contrôle périodique s'est réuni à dix reprises en 2010.

Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé :

- d'un Président ;
- de 3 à 4 membres du conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le comité d'audit a pour mission d'assister le conseil d'administration dans sa responsabilité de contrôle des risques du Crédit Mutuel Arkéa, conformément aux dispositions du règlement n°97-02 modifié du comité de la réglementation bancaire. Dans ce cadre, son rôle consiste en particulier à « porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre ». Ses mission, objectifs, composition et règles de fonctionnement sont formalisés dans une Charte du comité d'audit actualisée par la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique et approuvée par l'organe délibérant.

Sa mission s'inscrit dans la mise en œuvre de la huitième directive européenne concernant les contrôles légaux des comptes et qui précise que le comité d'audit est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques de la société.

Le comité d'audit reçoit de la direction générale du Crédit Mutuel Arkéa toute l'information utile et les rapports relatifs à :

- l'évolution des risques ;
- la qualité et l'étendue des contrôles ;
- l'évolution significative de l'exposition de l'entreprise.

Le comité d'audit :

- valide le plan annuel de contrôle périodique ;
- se fait présenter les rapports établis par la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique et valide leurs conclusions ;
- examine le rapport annuel de contrôle interne ;
- prend connaissance des rapports établis par les autorités de tutelle, l'Inspection générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel et les auditeurs externes ainsi que de leurs conclusions ;
- rend compte de ses travaux au conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le comité est en liaison directe avec le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique de façon à garantir un niveau adéquat d'indépendance et de communication. Pour ce faire, le comité peut contacter librement et à tout moment le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique s'il l'estime nécessaire.

Le comité d'audit s'est réuni à onze reprises en 2010.

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable

L'élaboration des informations comptables et financières du Groupe est réalisée par le pôle Supports au développement.

Celui-ci définit les règles et les méthodes comptables et met en œuvre les processus de consolidation ainsi que les procédures de contrôle et d'analyse. Il assure également la production comptable et la diffusion des déclarations réglementaires des entités du Groupe, la mise en œuvre du processus de justification des comptes en lien avec les structures gestionnaires du Groupe, des filiales et des caisses locales.

Il anime le contrôle de gestion qui concourt à la sécurisation des données comptables et financières, notamment au travers des fonctions de contrôle budgétaire et d'analyse des résultats.

Encadrés par des procédures propres au pôle Supports au Développement, ces processus sont contrôlés au-delà des interventions du Groupe, par les commissaires aux comptes.

Un comité des comptes vient compléter le dispositif. Il assiste le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa dans l'appréciation des informations financières et dans le contrôle de leur fiabilité. Il examine les comptes du Groupe et de ses composantes avant leur présentation au conseil et valide les principes comptables appliqués lors des arrêtés, ainsi que le périmètre de consolidation. Ce comité s'est réuni quatre fois en 2010.

Le 21 avril 2011

Jean-Pierre Denis

Président du conseil d'administration

4.4 Les instances et travaux de Direction Générale

Le comité exécutif du Crédit Mutuel Arkéa a pour mission générale d'assister le Directeur général du Groupe dans le pilotage stratégique et le développement de la performance.

Son rôle consiste à :

- proposer au conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa les orientations stratégiques;
- piloter la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration et allouer les moyens nécessaires à sa mise en place ;
- fixer les objectifs des composantes du Groupe et veiller à leur réalisation ;
- examiner les questions d'organisation et d'intérêt général du Groupe.

Le Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa a pour missions :

- d'assurer la coordination des projets et actions des différentes composantes du Groupe ;
- d'effectuer les arbitrages et de prendre les décisions dans les dossiers relevant de la compétence « Groupe ».

Le comité exécutif se réunit trois fois par mois et se compose, au 31 décembre 2010, de :

Ronan LE MOAL	Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa
Dominique ANDRO	Directeur général délégué chargé du pôle Réseaux spécialisés
Gérard BAYOL	Directeur général délégué chargé du pôle Entreprises et institutionnels
Fabrice BAZARD	Directeur général délégué chargé du pôle

	Services et technologie
Humbert de FRESNOYE	Directeur général délégué chargé du pôle Produits
Hervé CROSNIER	Directeur général adjoint chargé du pôle Supports au développement
Jean-Pierre LE TENNIER	Directeur général de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne

Le comité de direction générale se réunit une fois par mois et comprend en plus des membres du comité exécutif:

Jean-Marc JAY	Directeur général de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
Didier ARDOUIN	Directeur général de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central
Jean-Luc LE PACHE	Adjoint au directeur général adjoint chargé du pôle Supports au développement
Marie-Antoinette TANGUY	Directeur des Ressources humaines et de la formation

Le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique est invité permanent du comité exécutif et du comité de direction générale.

4.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, il n'y a pas de conflit d'intérêt entre les membres du conseil d'administration et du comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa et la société.

4.6. Rémunération des dirigeants

Le Crédit Mutuel Arkéa est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable, à conseil d'administration, détenue conformément à ses statuts à 99,99 % par les 343 caisses locales et régionales de Crédit Mutuel, entités affiliées aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central.

A la date du présent document, les titres de capital du Crédit Mutuel Arkéa ne sont pas cotés sur un marché réglementé. Toutefois, le Crédit Mutuel Arkéa publie ces informations conformément aux recommandations publiées par l'AFEP / MEDEF (recommandations d'octobre 2008) et par l'AMF (recommandation du 22 décembre 2008)

Les rémunérations perçues par les dirigeants actuels du Crédit Mutuel Arkéa sont détaillées dans le tableau ci-après pour la période à compter de la date d'entrée en fonction des dirigeants mandataires sociaux et des dirigeants directeurs généraux délégués. La date du 12 septembre 2008 applicable au Président du groupe Crédit Mutuel Arkéa et au Directeur général, correspond à un changement des modalités d'organisation et de gouvernance du Groupe.

Tableau récapitulatif des rémunérations brutes de chaque dirigeant

	Rémunération fixe		Rémunération variable (1)		Rémunération exceptionnelle		Jetons de présence (2)		Avantages en nature (3)		Total (4)	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Jean-Pierre Denis, Président du Groupe Crédit Mutuel Arkéa Date début mandat : 12/09/08 Date fin mandat (5) : 2012	399 220	457 073	NA	150 000	NA	NA			7 820	7 813	407 040	614 886
Ronan Le Moal, Directeur général Date début mandat : 12/09/08	312 461	365 342	NA	118 877	NA	NA			7 525	5 856	319 986	490 075
Dominique Andro, Directeur général délégué Date de nomination : 15/05/09	141 824	258 546	NA	51 073	NA	NA			3 227	5 191	145 051	314 810
Gérard Bayol, Directeur général délégué Date de nomination : 15/05/09	219 333	352 335	NA	77 271	NA	NA			1 768	6 435	221 101	436 041
Fabrice Bazard, Directeur général délégué Date de nomination : 15/05/09	119 077	256 663	NA	51 075	NA	NA			2 799	4 479	121 877	312 217
Humbert de Fresnoye, Directeur général délégué Date de nomination : 15/05/09	154 451	258 684	NA	28 108	NA	NA			3 123	5 608	157 574	292 400
TOTAL 4 Directeurs généraux délégués Date de nomination : 15/05/09	634 686	1 126 227	NA	207 528	NA	NA			10 917	21 713	645 603	1 355 468

- Attribution d'options sur titres de capital ou de créance ou attribution d'actions de performance : aucune attribution n'est prévue à ce titre.

(1) Les mandataires sociaux et les directeurs généraux délégués ont perçu en 2010 une rémunération variable au titre de l'exercice 2009.

(2) Le montant attribué est de 50 050€. Ce montant est réparti entre administrateurs, et comprend notamment l'attribution individuelle d'une somme de 150 euros par présence aux réunions du conseil d'administration ou de tout comité. Les administrateurs ne bénéficient d'aucune autre rémunération à ce titre.

(3) Voiture de fonction exclusivement.

(4) Intégralité des rémunérations versées au dirigeant au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

(5) Seul le mandat du Président comporte un terme.

Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence

- Contrat de travail : le contrat de travail de M. Jean-Pierre Denis et celui de M. Ronan Le Moal ont été suspendus à compter de leur nomination en date du 12 septembre 2008.

- Retraites spécifiques : le Président du Conseil d'administration et le directeur général bénéficient des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire dans les mêmes conditions que celles applicables aux salariés.

- Indemnités de départ : Aucune indemnité n'est prévue à ce titre.

- Clause de non-concurrence : aucune indemnité n'est prévue à ce titre.

Politique de rémunération des collaborateurs :

Aucun salarié professionnel des marchés financiers n'exerce une activité susceptible d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de Crédit Mutuel Arkéa.

Chapitre 5 - Comptes consolidés au 31 décembre 2010

Bilan (en milliers d'euros)			
Actif	Notes	31.12.2010 IFRS	31.12.2009 IFRS
Caisse, banques centrales	1	518 706	234 344
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	7 075 152	7 087 546
Instruments dérivés de couverture	3	281 499	301 581
Actifs financiers disponibles à la vente	4	24 368 356	22 885 254
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	6 816 191	7 556 465
Prêts et créances sur la clientèle	5	35 901 678	30 862 901
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		135 749	119 582
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	357 047	393 962
Actifs d'impôts courants	9	192 562	234 183
Actifs d'impôts différés	10	298 537	319 080
Comptes de régularisation et actifs divers	11	1 273 889	1 107 887
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participation aux bénéficiaires différée		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	12	101 963	105 906
Immeubles de placement	13	447 417	429 564
Immobilisations corporelles	14	268 304	255 292
Immobilisations incorporelles	15	298 102	222 598
Ecarts d'acquisition	16	411 599	246 254
TOTAL DE L'ACTIF		78 746 751	72 362 399
Passif			
	Notes	31.12.2010 IFRS	31.12.2009 IFRS
Banques centrales	17	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18	408 253	444 133
Instruments dérivés de couverture	3	282 541	347 336
Dettes envers les établissements de crédit	17	5 555 844	5 699 853
Dettes envers la clientèle	19	23 657 255	21 168 160
Dettes représentées par un titre	20	16 300 506	14 124 464
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		63 303	15 786
Passifs d'impôts courants	9	68 660	93 988
Passifs d'impôts différés	10	38 821	37 143
Comptes de régularisation et passifs divers	21	1 535 978	1 493 463
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	22	25 640 460	24 021 534
Provisions	23	216 407	200 446
Dettes subordonnées	24	1 201 770	1 209 038
Capitaux propres totaux		3 776 953	3 507 055
Capitaux propres part du Groupe		3 603 861	3 307 326
Capital et réserves liées	25	1 287 950	1 208 492
Réserves consolidées	25	2 095 353	2 017 413
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	26	-52 766	-72 685
Résultat de l'exercice		273 324	154 106
Intérêts minoritaires		173 092	199 729
TOTAL DU PASSIF		78 746 751	72 362 399

Compte de résultat (en milliers d'euros)			
	Notes	31.12.2010 IFRS	31.12.2009 IFRS
Intérêts et produits assimilés	30	1 969 557	2 178 943
Intérêts et charges assimilées	30	-1 309 631	-1 568 678
Commissions (produits)	31	466 324	428 616
Commissions (charges)	31	-103 861	-107 799
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	32	20 579	15 996
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	33	18 802	-13 830
Produits des autres activités	34	4 438 040	5 349 974
Charges des autres activités	34	-3 926 139	-4 936 401
PRODUIT NET BANCAIRE		1 573 671	1 346 821
Charges générales d'exploitation	35	-1 001 620	-902 609
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	36	-87 061	-68 012
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		484 990	376 200
Coût du risque	37	-138 334	-176 672
RESULTAT D'EXPLOITATION		346 656	199 528
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12	3 971	8 931
Gains ou pertes sur autres actifs	38	-9 419	-625
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS		341 208	207 834
Impôts sur les bénéfices	39	-48 426	-46 396
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		292 782	161 438
dont Intérêts minoritaires		19 458	7 332
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		273 324	154 106
Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)			
	Notes	31.12.2010 IFRS	31.12.2009 IFRS
Résultat net		292 782	161 438
Ecart de conversion		0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		6 839	188 855
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		1 828	10 232
Réévaluation des immobilisations		0	0
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies		NA	NA
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		4 368	3 795
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	40	13 035	202 882
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		305 817	364 320
dont part du Groupe		293 244	350 264
dont part des intérêts minoritaires		12 573	14 056

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

	Capital	Réserves consolidées et liées au capital	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2009	842 865	2 024 562	-268 843	30 743	2 629 327	188 262	2 817 588
Augmentation de capital	360 721				360 721		360 721
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2008		30 743		-30 743	0		0
Distribution 2009 au titre du résultat 2008		-26 013			-26 013		-26 013
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	1203 586	2 029 292	-268 843	0	2 964 035	177 979	3 142 013
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			196 158		196 158	6 724	202 882
Résultat 2009				154 106	154 106	7 332	161 438
Sous-total	1203 586	2 029 292	-72 685	154 106	3 314 299	192 035	3 506 333
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		-4 486			-4 486	2 037	-2 449
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		564			564		564
Changement de méthode comptables		4 719			4 719	2 333	7 052
Autres variations		-7 770			-7 770	3 324	-4 446
Capitaux propres au 31 décembre 2009	1 203 586	2 022 319	-72 685	154 106	3 307 326	199 729	3 507 055
Augmentation de capital	79 458				79 458		79 458
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2009		154 106		-154 106	0		0
Distribution 2010 au titre du résultat 2009		-34 254			-34 254		-34 254
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	1283 044	2 142 171	-72 685	0	3 352 530	194 261	3 546 791
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			19 919		19 919	-6 885	13 034
Résultat 2010				273 324	273 324	19 458	292 782
Sous-total	1283 044	2 142 171	-52 766	273 324	3 645 773	206 834	3 852 607
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		-26 377			-26 377	-33 209	-59 585
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		91			91		91
Changement de méthode comptables		-270			-270	0	-270
Autres variations		(*) -15 356			-15 356	-534	-15 890
Capitaux propres au 31 décembre 2010	1 283 044	2 100 259	-52 766	273 324	3 603 861	173 092	3 776 953

(*) dont -14,2 M€ lié à l'impôt différé consécutif à l'alignement des normes françaises aux normes IFRS en matière de comptabilisation des commissions d'octroi de crédit

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

en milliers d'euros

	31.12.2010	31.12.2009
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	292 782	161 438
Impôt	48 426	46 396
Résultat avant impôt	341 208	207 834
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	86 477	67 525
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	203	89
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	1 868 481	2 561 460
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-3 971	-8 931
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-7 925	-7 984
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-302 996	-518 687
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	1 640 269	2 093 472
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-93 325	2 440 707
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 714 975	-627 645
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs/passifs financiers	-166 987	-4 946 684
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs/passifs non financiers	-183 460	230 509
- Impôts versés	-57 736	-112 663
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-2 216 483	-3 015 776
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	-235 006	-714 470
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	38 301	406 016
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-17 731	-83 132
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-104 654	-103 385
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-84 084	219 499
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
+/- Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	40 661	377 788
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	0	-163 775
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	40 661	214 013
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-278 429	-280 958
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-235 006	-714 470
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-84 084	219 499
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	40 661	214 013
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 121 707	1 402 665
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	843 278	1 121 707
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-278 429	-280 958

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par l'activité du Groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions de participations ainsi que ceux liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres, les dettes subordonnées et obligataires.

Chapitre 6 – Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le Groupe réalise en 2010 un résultat net de 273,3 millions d'euros (part du Groupe), son plus haut niveau historique, en augmentation de plus de 77% par rapport à l'exercice précédent. Le produit net bancaire progresse sensiblement sous l'effet de la forte croissance de l'activité et de l'évolution favorable du coût des ressources. Le coût du risque baisse fortement, essentiellement sur le marché des entreprises.

Sur 2010, la situation du groupe Crédit Mutuel Arkéa en matière de liquidité reste sécurisée avec d'importantes réserves de liquidités. 82% des ressources de marché du Groupe proviennent des marchés obligataires avec des maturités initiales supérieures à 1 an.

Deux émissions obligataires publiques ont été réalisées au cours du deuxième trimestre :
- un milliard d'euros à 5 ans dans le cadre de l'émission inaugurale de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds,

- 700 millions d'euros à 2 ans dans le cadre du programme EMTN de Crédit Mutuel Arkéa.

Le Groupe poursuit sa politique de diversification des sources de financement :

- par la création d'un programme d'obligations foncières (Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF) ;
- par la préparation de la transformation de son programme de Covered Bonds en Obligations à l'Habitat suite à l'adoption de la loi d'octobre 2010.

Fort de ses solides fondamentaux, le groupe Crédit Mutuel Arkéa concrétise ses objectifs de développement.

Au premier semestre 2010, le Groupe a racheté la société Monext, acteur majeur du paiement électronique en France, puis a lancé Procapital Banking Services, établissement de crédit prestataire de services bancaires en marque blanche. Le Groupe entend ainsi devenir un fournisseur reconnu de solutions industrielles clés en main.

Au second semestre, le Groupe a pris une participation de 34 % dans la société de gestion Schelcher Prince Gestion, spécialiste de la gestion obligataire, a racheté 95% de Leasecom, l'un des principaux acteurs français de location financière d'équipements professionnels, et pris une participation de 79% dans Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque, acteur de premier plan dans le domaine de la consolidation de créances pour les particuliers.

Le Groupe a également réuni l'intégralité des actions de plusieurs de ses filiales, notamment celles dédiées au marché des entreprises et institutionnels.

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

En application du règlement (CE) n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement Européen, les sociétés européennes dont les titres de dettes sont admis à la négociation sur un marché réglementé sont tenues de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).

Ces documents de synthèse sont présentés selon la recommandation 2009-R-04 et respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

De nouveaux amendements et de nouvelles normes sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 dans les sociétés européennes.

Au 31 décembre 2010, le Groupe est concerné par les amendements et normes suivants :

- IFRS 3 révisée : regroupement d'entreprises ;
- IAS 27 révisée : états financiers consolidés et individuels ;
- IAS 39 : instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'application de ces amendements et normes n'entraîne pas de modification dans les états financiers du Groupe par rapport au 31 décembre 2009.

Le Groupe n'est en revanche pas concerné par l'amendement IFRS 2 "paiement fondé sur les actions".

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne lorsque l'application en 2010 n'est qu'optionnelle.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie sur option. Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise l'option pour la juste valeur au titre des trois cas permis par les IFRS :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins values réalisées sur des titres de cette catégorie sont également enregistrés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe de cette catégorie sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés ». Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,

- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument (ou de la portion d'instrument) couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 %,
- et si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation de l'opération couverte. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés lors de leur mise en place réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous jacents qui leurs sont associés deviennent insuffisants.

Couverture de flux de trésorerie :

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisables.

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »), tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle devient inefficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêts » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas.

La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le Groupe.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, dans la rubrique intitulée « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Pour les titres de dettes, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les « actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix payé ou perçu.

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés lorsque l'instrument est coté sur un marché actif.

En l'absence d'une telle cotation, la valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluations sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs pour les swaps ou le modèle Black & Scholes pour les produits optionnels.

Les actions et OPCVM cotés sont valorisés à leur cours de bourse à la date de clôture. Les titres de participation non cotés officiellement font l'objet d'une évaluation interne ou transmise par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en cas de participation commune avec d'autres entités du Groupe Crédit Mutuel. Les méthodes employées sont principalement l'actif net réévalué ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

Les produits complexes (structurés de taux et de crédit, notamment les CDOs) font l'objet d'une double valorisation à partir d'outils dédiés et d'appel à des prestataires spécialisés.

La hiérarchie des méthodes de valorisation utilisées pour les actifs à la juste valeur par résultat est présentée en note 28a. Les définitions retenues au niveau du Groupe sont les suivantes :

- niveau 1 : cours / prix cotés issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : données autres que les cours / prix cotés de niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (ex : prix), soit indirectement (ex : dérivé de prix) ;
- niveau 3 : données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables ne sont utilisées que dans l'activité de capital-développement et pour les participations communes avec d'autres entités du Groupe Crédit Mutuel.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisations, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le Groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Les opérations réalisées pour le compte de la clientèle donnent lieu à une prime comptabilisée en compte de résultat à la mise en place.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés selon cette méthode au bilan

La juste valeur de ces instruments est présentée dans la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les prêts et créances sur la clientèle ainsi que les dettes envers la clientèle sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisables) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valorisation des autres éléments dits de marché est réalisée selon 3 méthodes :

- les actifs financiers cotés détenus jusqu'à l'échéance sont valorisés sur la base de cotations Reuters mises à jour quotidiennement ;
- la valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs ;
- la valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward.

Le coût de signature du Groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances ».

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les prêts et créances sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit au prorata du capital restant dû. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Dépréciation sur prêts et créances

Une créance est dépréciée si les deux conditions suivantes sont réunies :

- il existe des indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base collective : il s'agit d'événements de pertes qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés ;
- ces événements génèrent des pertes avérées sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de cet impact est fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés. En conséquence, seules les provisions sur créances contentieuses ont fait l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

On distingue :

- les créances dépréciées sur base individuelle :
Il s'agit des créances douteuses et contentieuses assorties de provisions. Les provisions y afférentes sont calculées créance par créance sur la base des historiques de recouvrement constatés par catégorie de créances et niveau de garantie.
- les créances dépréciées sur base collective :
Les créances non dépréciées sur base individuelle sont regroupées selon leur niveau de risque de crédit pour former des ensembles homogènes. La méthodologie de calcul de la dépréciation collective repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II. Elle conduit à provisionner les classes de risques correspondant aux probabilités de défaut les plus élevées. Elle tient compte du recalibrage des algorithmes demandé par l'Autorité de contrôle prudentiel dans le cadre de l'homologation Bâle II.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise et
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du Groupe sont classés en « immobilisations de placement » s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le Groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations d'exploitation ».

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le Groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans Agences : 25 ans
Clos et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

	Durée d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles » ; pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels. Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont basés sur deux principales méthodes. La méthode de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF) repose sur des hypothèses relatives aux projections de flux de revenus et de charges sur le fondement de plans à moyen terme, extrapolés à l'infini sur la base de taux de croissance escomptés. Les tests effectués tiennent compte du coût du capital investi sur la base d'un taux sans risque et d'une prime de risque observée propre à chaque type d'activité. La seconde méthode repose sur l'évaluation des actifs nets comptables.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés », tandis que celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées à la juste valeur, qui est en règle générale le montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés), à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Provisions techniques des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance-vie et non vie assurés par le Groupe correspondent tous à la définition des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement à participation discrétionnaire au sens de la norme IFRS 4.

En application de cette norme et dans l'attente d'un complément normatif de l'IASB, les provisions techniques sont calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation française.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie couvrent les engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires de contrats d'assurance. Elles sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et de provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées en date d'arrêté en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de support à ces contrats.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants), des provisions pour risques croissants, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et des provisions pour sinistres à payer.

Pour les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire, le Groupe utilise l'option pour la « comptabilité miroir ». En conséquence, les écarts de réévaluation des actifs financiers mis en représentation de ces contrats sont, pour la partie revenant aux assurés, enregistrés au bilan sur un poste de participation aux bénéfices différée, présenté au passif ou à l'actif.

Provisions

Les obligations du Groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment : les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement, les litiges et les garanties de passif.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisation définie ou des régimes à prestation définie. Les régimes à cotisation définie ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnels ». Les régimes à prestation définie désignent des régimes pour lesquels le Groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisation définie sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation de 4,0 % (ce taux est déterminé en référence à l'indice iBoxx non financière AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées). Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,4 % et 5,7 % et un taux de revalorisation des salaires compris entre 3,2 % et 4,3 %. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité pour les rentes viagères TGH05 et TGF05.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Ces écarts sont constatés immédiatement en compte de résultat de l'exercice, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Provision épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts habitat aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans d'épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra en cas de liquidation du débiteur qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Capitaux propres

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Entité consolidante

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence sur la gestion.

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Cet établissement de crédit comprend :

- les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- Crédit Mutuel Arkéa.

Les entreprises dont la consolidation ne présente pas un caractère significatif sont exclues du champ de la consolidation. C'est le cas des entreprises dont le total de bilan est inférieur ou égal à 200 millions d'euros ou dont la contribution au résultat consolidé ne dépasse pas 1,2 million d'euros.

Les normes IFRS prévoient trois types de contrôle : le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable. L'analyse du contrôle de l'entité consolidante ne se limite pas à l'identification des droits de vote qu'elle détient dans les filiales, mais inclut l'analyse économique et juridique des relations qui les lient.

Sociétés intégrées globalement

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés.

Le contrôle exclusif résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un contrat ou d'un texte réglementaire ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes.

Le contrôle exclusif est présumé dès lors que le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 40 % des droits de vote de cette entreprise et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient, directement ou indirectement, une fraction supérieure. Cette règle s'applique aux entreprises à caractère financier et aux entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement de l'activité bancaire et financière telles que les sociétés d'assurances et les sociétés de promotion immobilière.

Sociétés intégrées proportionnellement

Les entreprises dans lesquelles le Groupe assure le contrôle conjointement à d'autres actionnaires en nombre limité sont consolidées par intégration proportionnelle. L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée. Depuis 2009, il n'y a plus de sociétés rentrant dans cette catégorie.

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable et celles sous contrôle exclusif ou conjoint dont l'activité ne se situe pas dans le prolongement de l'activité bancaire et financière sont consolidées par mise en équivalence.

L'influence notable représente le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle est présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement de 20 % des droits de vote de cette entreprise.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Principales variations de périmètre

Lors de l'exercice 2010, les principaux mouvements ont été les suivants :

Opération avec incidences sur les comptes consolidés :

- acquisition par Crédit Mutuel Arkéa, le 7 janvier 2010, de Monext et Monext Holding, groupe prestataire de services en matière de paiement électronique ;
- acquisition par Crédit Mutuel Arkéa, le 3 novembre 2010, de 95% du capital du groupe Leasecom, spécialisé dans la location financière ;
- acquisition par Crédit Mutuel Arkéa, le 17 décembre 2010, de 68,29% du capital du groupe CFCAL (Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine) spécialisé dans la restructuration de crédits suivie d'une acquisition de minoritaires pour 10,56% portant la participation à 78,85% ;
- acquisition par Crédit Mutuel Arkéa des titres détenus par les minoritaires dans les sociétés :
 - Bail Entreprises,
 - Banque Commerciale pour le Marché des Entreprises,
 - Camefi Banque,
 - Financo,
 - Novélia,
 - Synergie Finance ;
- création le 12 mars 2010 de Procapital Banking Services, établissement de crédit offrant des prestations de services bancaires en marque blanche ;
- création le 22 octobre 2010 de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF, société de crédit foncier ;
- cession de la participation du Groupe dans Sodelem.

Opérations sans incidences sur les comptes consolidés :

- fusion le 19 novembre 2010 de la Banque Commerciale pour le Marché des Entreprises et de Camefi Banque, le nouvel ensemble étant dénommé Banque Commerciale pour le Marché des Entreprises ;
- fusion le 6 décembre 2010 de Synergie Finance et Sobrepar, le nouvel ensemble étant dénommé Synergie Finance ;

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 44.

REGLES DE CONSOLIDATION

Date de clôture

Toutes les entreprises consolidées clôturent les comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition », s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du Groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires pourront être imputées. Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

La contribution économique territoriale (CET) étant traitée comme une charge opérationnelle, elle n'entraîne pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Note 1. Caisse, banques centrales**Prêts et créances sur les établissements de crédit**

	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	408 319	107 193
Caisse	110 387	127 151
TOTAL	518 706	234 344
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	729 573	682 751
Autres comptes ordinaires	382 290	901 662
Prêts	5 612 579	5 846 447
Titres non cotés sur un marché actif	2 000	0
Pensions	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	0	28 114
Créances rattachées	89 749	124 484
Dépréciations	0	-26 993
TOTAL	6 816 191	7 556 465

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010	31.12.2009
Actifs classés en juste valeur sur option	6 935 822	6 990 633
Actifs détenus à des fins de transaction	139 330	96 913
TOTAL	7 075 152	7 087 546

Au 31/12/2010, des OPCVM détenus par le Groupe à plus de 20% ont été reclassés de la catégorie « Actifs disponibles à la vente » à la catégorie « actifs à la juste valeur sur option » pour un montant de 8,9 millions d'euros.

Note 2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

2.a Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	31.12.2010	31.12.2009
Titres	6 768 415	6 812 542
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 117 840	1 069 425
. Cotés	1 078 005	1 021 873
. Non cotés	39 835	47 552
- Actions et autres titres à revenu variable	5 650 575	5 743 117
. Cotés	5 185 438	5 247 196
. Non cotés	465 137	495 921
Instrumentés dérivés de transaction	0	0
Autres actifs financiers (1)	167 407	178 091
dont pensions	0	0
TOTAL	6 935 822	6 990 633

(1) Les autres actifs financiers à la juste valeur sur option sont constitués de prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit sur prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 165 989 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

Note 2b. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2010	31.12.2009
Titres	37 697	37 471
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	37 697	37 471
. Cotés	37 571	37 336
. Non cotés	126	135
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	101 633	59 442
Autres actifs financiers	0	0
dont pensions	0	0
TOTAL	139 330	96 913

Note 3. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (CFH)	3 983	61 208	6 497	96 626
Couverture de juste valeur (FVH)	277 516	221 333	295 084	250 710
TOTAL	281 499	282 541	301 581	347 336

Le montant de variation de flux de trésorerie recyclé en résultat est de 20 733 milliers d'euros.

Note 4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2010	31.12.2009
Effets publics	35 551	29 372
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 920 942	20 781 854
- Cotés	21 124 726	19 365 953
- Non cotés	796 216	1 415 901
Actions et autres titres à revenu variable	1 728 439	1 461 991
- Cotés	1 417 584	1 208 416
- Non cotés	310 855	253 575
Titres immobilisés	256 560	230 429
- Titres de participation	36 581	5 320
- Autres titres détenus à long terme	141 589	142 696
- Parts dans les entreprises liées	78 390	82 413
- Ecart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	426 864	381 608
TOTAL	24 368 356	22 885 254
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	-52 705	-63 677
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont actifs dépréciés	0	0
Dont obligations dépréciées	13 766	3 275
Dont dépréciation	-69 000	-56 065
Dont titres de participation cotés	0	0

Note 5. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2010	31.12.2009
Créances saines	34 675 215	29 856 627
. Créances commerciales	77 911	84 893
. Autres concours à la clientèle	34 467 767	29 649 419
- crédits à l'habitat	19 287 774	17 873 757
- autres concours et créances diverses dont pensions	15 179 993	11 775 662
. Créances rattachées	129 537	122 315
. Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances d'assurance et réassurance	88 544	78 383
Créances dépréciées sur base individuelle	1 360 442	1 128 710
Créances brutes	36 124 201	31 063 720
Dépréciations individuelles	-740 283	-611 811
Dépréciations collectives	-92 671	-104 650
SOUS TOTAL I	35 291 247	30 347 259
Location financement (investissement net)	619 191	523 445
. Mobilier	120 191	89 820
. Immobilier	467 693	410 875
. Créances dépréciées sur base individuelle	31 307	22 750
Dépréciations	-8 760	-7 803
SOUS TOTAL II	610 431	515 642
TOTAL	35 901 678	30 862 901
dont prêts participatifs	17 939	17 500
dont prêts subordonnés	0	0

Note 6. Information sur les actifs dépréciés et les arriérés de paiement

	Arriérés de paiement				Garanties relatives aux actifs dépréciés et aux arriérés de paiement
	jusqu'à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	plus de 1 an	
Instruments de capitaux propres					0
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	0	0	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0
Prêts et avances	222 329	22 378	3 784	9 005	338 703
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	892	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	9 070	693	0	0	24 535
Clientèle de détail	212 367	21 685	3 784	9 005	314 168
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0
TOTAL	222 329	22 378	3 784	9 005	338 703
Garanties non affectées					0

Sont repris dans ce tableau les encours qui ne sont pas considérés comme douteux au sens du règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s).

Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement le montant de l'impayé.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

Note 7. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2010	31.12.2009
Titres	348 340	383 092
- Effets publics	10 240	30 351
- Obligations et autres titres à revenu fixe	338 100	352 741
. Cotés	228 624	243 162
. Non cotés	109 476	109 579
Créances rattachées	8 707	10 870
TOTAL BRUT	357 047	393 962
Dépréciation	0	0
TOTAL NET	357 047	393 962

Note 8. Cadrage des provisions

	31.12.2009	Dotation	Reprise	Autre (1)	31.12.2010
Prêts et créances Etablissements de crédit	-26 993	0	26 993	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	-724 264	-346 156	251 793	-23 087	-841 714
Titres disponibles à la vente	-56 065	-16 095	344	2 816	-69 000
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0
TOTAL	-807 322	-362 251	279 130	-20 271	-910 714

(1) Correspond à l'entrée dans le périmètre de CFCAL SCF, CFCAL Banque et Leasecom

Note 9. Impôts courants ou exigibles

	31.12.2010	31.12.2009
Actif (par résultat)	192 562	234 183
Passif (par résultat)	68 660	93 988

Note 10. Impôts différés

	31.12.2010	31.12.2009
Actif (par résultat)	248 564	302 609
Actif (par capitaux propres)	49 973	16 471
Passif (par résultat)	35 982	28 786
Passif (par capitaux propres)	2 839	8 357

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2010	
	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	164 784	
Différences temporaires sur :		
Plus ou moins values différées titres disponibles à la vente	49 973	2 839
Provisions	70 980	144
Activités d'assurance	34 837	1 405
Autres décalages temporaires	68 490	124 960
Compensation	-90 527	-90 527
Total des actifs et passifs d'impôts différés	298 537	38 821

Note 11. Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	277 337	266 093
Comptes d'ajustement sur devises	5 958	5 575
Produits à recevoir	84 764	57 067
Comptes de régularisation divers	216 507	185 100
Sous-total	584 566	513 835
Autres actifs		
Comptes de règlement s/opérations sur titres	121 092	69 051
Débiteurs divers	510 774	474 347
Stocks et assimilés	3 408	2 443
Autres emplois divers	2	2
Sous-total	635 276	545 843
Autres actifs d'assurance		
Autres	54 047	48 209
Sous-total	54 047	48 209
TOTAL	1 273 889	1 107 887

Note 12. Participations dans les entreprises mises en équivalence

	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Valeur de MEE	Quote-part de résultat
Acta Voyages	887	223	754	133
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	99 820	3 584	92 708	3 921
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	1 256	164	1 093	4 534
Sodelem	0	0	11 351	343
TOTAL BRUT	101 963	3 971	105 906	8 931

Note 13. Immeubles de placement

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Autre (1)	31.12.2010
Coût historique	517 915	56 410	-46 326	16 662	544 661
Amortissement et dépréciation	-88 351	-17 069	10 457	-2 281	-97 244
MONTANT NET	429 564	39 341	-35 869	14 381	447 417

(1) Correspond à l'entrée de CFCAL Banque dans le périmètre

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 578 millions d'euros au 31/12/2010 contre 550 millions d'euros au 31/12/2009.

Note 14. Immobilisations corporelles

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Autre (1)	31.12.2010
Coût historique					
Terrains d'exploitation	21 187	380	-221	90	21 436
Constructions d'exploitation	458 579	21 613	-5 261	11 742	486 673
Autres immobilisations corporelles	157 425	23 366	-18 165	21 739	184 365
Total	637 191	45 359	-23 647	33 571	692 474
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0				0
Constructions d'exploitation	-259 953	-22 563	2 635	-685	-280 566
Autres immobilisations corporelles	-121 946	-12 483	6 881	-16 056	-143 604
Total	-381 899	-35 046	9 516	-16 741	-424 170
MONTANT NET	255 292	10 313	-14 131	16 830	268 304

(1) Correspond à l'entrée dans le périmètre de Leasecom, Leasecom Car, Monext et CFCAL Banque

Note 15. Immobilisations incorporelles

	31.12.2009	Acquisitions	Cessions	Autre (1)	31.12.2010
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	36 082	32 969	0	20 771	89 822
Immobilisations acquises	479 844	76 987	-57 293	58 754	558 292
Logiciels	265 527	20 351	-15 493	30 748	301 133
Autres	214 317	56 636	-41 800	28 006	257 159
Total	515 926	109 956	-57 293	79 525	648 114
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne	0	-21 580	0	-16 791	-38 371
Immobilisations acquises	-293 328	-30 006	15 475	-3 782	-311 641
Logiciels	-250 419	-19 258	15 350	-13 503	-267 830
Autres	-42 909	-10 748	125	9 721	-43 811
Total	-293 328	-51 586	15 475	-20 573	-350 012
MONTANT NET	222 598	58 370	-41 818	58 952	298 102

(1) Correspond aux entrées dans le périmètre et au reclassement en 2010 des amortissements de logiciels créés en interne de la ligne "Logiciels" à la ligne "Immobilisations générées en interne" pour un montant de 10,3 ME

Note 16. Ecart d'acquisition

	31.12.2009	Acquisitions (1)	Cessions	Autre (2)	31.12.2010
Ecart d'acquisition brut	246 254	171 189	0	-5 844	411 599
Dépréciations		0	0	0	0
Ecart d'acquisition net	246 254	171 189	0	-5 844	411 599

(1) Correspond aux entrées dans le périmètre

(2) Correspond à l'annulation des écarts d'acquisition de Financo et Vie Plus

	Sociétés concernées	31.12.2010	31.12.2009
Service aux investisseurs et épargne en ligne	Fortuneo Procapital	229 144	229 144
Assurance Vie	Suravenir	260	3 860
Assurance Non vie	Suravenir Assurances	10 969	10 969
Crédits sur le lieu de vente et crédits personnels	Financo	0	2 244
Prestations de services	Monext Monext Holding	100 250	0
Restructuration de crédits et financement associé	CFCAL Banque CFCAL SCF	38 216	0
Financement locatif de matériels	Leasecom Group Leasecom Financial Assets Leasecom Car Leasecom	32 723	0
Autres UGT		37	37
Ecart d'acquisition net		411 599	246 254

Note 17. Banques centrales

Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2010	31.12.2009
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	349 074	484 891
Autres comptes ordinaires	129 481	50 465
Emprunts	1 723 719	2 448 799
Autres dettes	73 536	41 866
Pensions	3 257 451	2 645 682
Dettes rattachées	22 583	28 150
TOTAL	5 555 844	5 699 853

Note 18. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010	31.12.2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	163 457	156 308
Instruments dérivés	163 457	156 308
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	244 796	287 825
Dettes envers les établissements de crédit	359	4 067
Dettes envers la clientèle	59 095	59 519
Dettes représentées par un titre	185 342	224 239
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	408 253	444 133

Note 18a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2010			31.12.2009		
	Valeur comptable	dû à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	dû à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	359	358	1	4 067	2 998	1 069
Dettes envers la clientèle	59 095	58 364	731	59 519	58 425	1 094
Dettes représentées par un titre	185 342	181 671	3 671	224 239	218 610	5 629
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
TOTAL	244 796	240 393	4 403	287 825	280 033	7 792

Note 19. Dettes envers la clientèle

	31.12.2010	31.12.2009
Comptes d'épargne à régime spécial	16 130 216	14 875 567
A vue	12 009 386	10 969 345
A terme	4 120 830	3 906 222
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	111	3
Sous-total	16 130 327	14 875 570
Comptes ordinaires	5 319 682	4 857 756
Comptes et emprunts à terme	2 141 961	1 378 102
Pensions	0	0
Dettes d'assurance et de réassurance	26 546	24 445
Dettes rattachées	38 739	32 287
Sous-total	7 526 928	6 292 590
TOTAL	23 657 255	21 168 160

Note 20. Dettes représentées par un titre

	31.12.2010	31.12.2009
Bons de caisse	42 035	25 280
Titres du marché interbancaire et TCN	6 743 829	5 131 760
Emprunts obligataires	9 291 601	8 734 403
Dettes rattachées	223 041	233 021
TOTAL	16 300 506	14 124 464

Note 21. Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	197 049	273 255
Comptes d'ajustement sur devises	28 734	44 864
Charges à payer	197 804	145 068
Comptes de régularisation divers	596 436	647 701
Sous-total	1 020 023	1 110 888
Autres passifs		
Comptes de règlement s/opérations sur titres	134 233	75 287
Versements restant à effectuer sur titres	2 709	2 641
Créditeurs divers	367 757	292 240
Sous-total	504 699	370 168
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	11 256	12 407
Autres	0	0
Sous-total	11 256	12 407
TOTAL	1 535 978	1 493 463

Note 22. Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2010	31.12.2009
Vie	20 323 607	19 232 257
Non vie	312 583	292 779
Unités de compte	4 908 921	4 413 869
Autres	95 349	82 629
TOTAL	25 640 460	24 021 534

Note 23. Provisions

	31.12.2009	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provisions utilisées)	Reprises de l'exercice (provisions non utilisées)	Autre (1)	31.12.2010
Provisions pour engagements de retraite	90 625	9 216	-7 999	-152	16 925	108 615
Provisions pour épargne-logement	26 948	7 494	0	-10 615	0	23 827
Autres	82 873	32 305	-13 640	-23 208	5 635	83 965
TOTAL	200 446	49 015	-21 639	-33 975	22 560	216 407
(1) dont principalement entrées de périmètre et modification des hypothèses actuarielles						

Note 23a. Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2009	Dotations	Reprises	Autre (1)	31.12.2010
Indemnités de fin de carrière	28 025	3 074	-2 345	4 853	33 607
Compléments de retraite	39 986	3 816	-4 412	9 072	48 462
Primes liées aux médailles du travail	22 615	2 326	-1 389	2 995	26 546
TOTAL	90 625	9 216	-8 146	16 920	108 615

(1) dont principalement entrée de périmètre (Monext, Leasecom et CFCAL) et modification des hypothèses actuarielles

Note 23b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

	31.12.2010		31.12.2009	
	Encours (*)	Provisions	Encours (*)	Provisions
Plans épargne-logement	2 342 488	9 000	2 263 810	1 064
Ancienneté de moins de 4 ans	633 675		479 339	1 058
Ancienneté de 4 à 10 ans	950 405		986 602	0
Ancienneté de plus de 10 ans	758 408	9 000	797 868	6
Comptes épargne-logement	918 374	6 508	917 604	15 406
TOTAL	3 260 862	15 508	3 181 413	16 470
(*) encours à fin novembre				

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

	31.12.2010		31.12.2009	
	Encours (*)	Provisions	Encours (*)	Provisions
Plans épargne-logement	71 119	540	88 529	762
Comptes épargne-logement	320 884	7 779	326 027	9 716
TOTAL	392 003	8 319	414 556	10 478
(*) encours à fin novembre				

Note 24. Dettes subordonnées

	31.12.2010	31.12.2009
Dettes subordonnées	876 211	876 366
Emprunts participatifs	69 116	27 658
Dettes subordonnées à durée indéterminée	245 625	245 625
Autres dettes	0	48 459
Dettes rattachées	10 818	10 930
TOTAL	1 201 770	1 209 038

Dettes subordonnées représentant plus de 10 % du total des dettes subordonnées au 31/12/2010

Emetteurs	Date d'émission	Montant d'émission	Devise	Taux	Échéance
Crédit Mutuel Arkéa	05/07/2004	250 000	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	22/02/2006	300 000	Euro	Euribor 3 mois + 0,20 (0,70 à partir du 25/02/2011)	22/02/2016
Crédit Mutuel Arkéa	21/05/2007	300 000	Euro	Euribor 3 mois + 0,20	21/05/2017
Crédit Mutuel Arkéa	18/09/2008	300 000	Euro	6,75%	18/09/2018
TOTAL		1 150 000			

**Note 25. Capital et réserves liées
Réserves consolidées**

	31.12.2010	31.12.2009
Capital	1 283 044	1 203 586
Réserves liées au capital	4 906	4 906
Réserves consolidées	2 095 353	2 017 413
Réserve légale	256 805	237 621
Réserves statutaires et contractuelles	1 146 119	1 050 529
Réserves réglementées	0	0
Réserves de conversion	0	0
Autres réserves	684 924	690 790
Report à nouveau	7 505	38 473
TOTAL	3 383 303	3 225 905

Le capital social du Groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit.

Les fonds propres réglementaires s'élèvent à 3 744 millions d'euros au 31/12/2010 contre 3 826 millions d'euros au 31/12/2009. Les fonds propres du conglomerat financier s'élèvent à 4 365 millions d'euros au 31/12/2010 contre 4 315 millions d'euros au 31/12/2009.

Les principaux ratios réglementaires sont exposés dans le rapport de gestion du Groupe. Le Groupe respecte le ratio de solvabilité.

Note 26. Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2010	31.12.2009
Actifs disponibles à la vente	-13 199	-31 290
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-39 567	-41 395
Biens immobiliers (IAS 16)	0	0
Autres	0	0
TOTAL	-52 766	-72 685

Note 27. Analyse des échéances des passifs financiers

	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Passifs à la juste valeur par résultat	100 158	56 029	126 018	125 010	1 038	408 253
Dettes envers les établissements de crédit	804 275	3 962 910	788 659	0	0	5 555 844
Dettes envers la clientèle	18 322 328	2 179 386	2 496 867	523 896	134 778	23 657 255
Dettes représentées par un titre	2 066 425	4 893 358	5 075 514	4 255 167	10 042	16 300 506
Dettes subordonnées	0	0	2 097	911 573	288 100	1 201 770

Les différents éléments repris dans ce tableau sont ventilés en fonction de leur maturité contractuelle et non actualisés.

Note 28a. Hiérarchie de la juste valeur

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	23 165 981	1 010 074	192 301	24 368 356
- Effets publics et valeurs assimilées	36 497	0	0	36 497
- Obligations et autres titres à revenu fixe	21 332 953	1 010 074	0	22 343 027
- Actions et autres titres à revenu variable	1 676 044	0	52 395	1 728 439
- Participations et autres titres détenus à long terme	117 036	0	61 670	178 706
- Parts entreprises liées	3 451	0	78 236	81 687
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 907 289	1 093 077	74 786	7 075 152
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	29 579	8 118	0	37 697
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	301 921	815 919	0	1 117 840
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	5 575 789	0	74 786	5 650 575
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	85 076	0	85 076
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	82 331	0	82 331
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	101 633	0	101 633
Instruments dérivés de couverture	0	281 499	0	281 499
TOTAL	29 073 270	2 384 650	267 087	31 725 007
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	408 253	0	408 253
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	360	0	360
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	59 095	0	59 095
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	185 342	0	185 342
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	163 456	0	163 456
Instruments dérivés de couverture	0	282 541	0	282 541
TOTAL	0	690 794	0	690 794

Note 28b. Hiérarchie de la juste valeur – détail du niveau 3

	31.12.2009	Achats	Emissions	Ventes	Rembour- sements
Actifs financiers disponibles à la vente	125 082	31 088	0	-12 882	-1 114
- Actions et autres titres à revenu variable	13 412	2 129	0	-7 922	-1 114
- Participations et autres titres détenus à long terme	29 256	28 958	0	-445	0
- Parts entreprises liées	82 414	1	0	-4 515	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	53 474	21 116	0	-1 172	-4
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	53 474	21 116	0	-1 172	-4
TOTAL	178 556	52 204	0	-14 054	-1 118

	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouve- ments	31.12.2010
Actifs financiers disponibles à la vente	-3 001	18 663	34 465	192 301
- Actions et autres titres à revenu variable	0	7 619	38 271	52 395
- Participations et autres titres détenus à long terme	0	4 812	-911	61 670
- Parts entreprises liées	-3 001	6 232	-2 895	78 236
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	713	0	659	74 786
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	713	0	659	74 786
TOTAL	-2 288	18 663	35 124	267 087

Note 29. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

	31.12.2010			31.12.2009		
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 617 532	6 816 191	-198 659	7 386 886	7 556 465	-169 579
Prêts et créances à la clientèle	36 669 142	35 901 678	767 464	31 192 840	30 862 901	329 939
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	357 047	357 047	0	390 505	393 962	-3 457
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	5 569 685	5 555 844	13 841	5 724 298	5 699 853	24 445
Dettes envers la clientèle	23 668 645	23 657 255	11 390	21 175 675	21 168 160	7 515
Dettes représentées par un titre	16 323 697	16 300 506	23 191	14 319 025	14 124 464	194 561
Dettes subordonnées	1 136 994	1 201 770	-64 776	1 138 850	1 209 038	-70 188

Note 30. Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	210 401	-183 115	267 651	-189 208
Clientèle	1 444 058	-445 035	1 468 555	-447 129
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	222 001	-247 502	330 800	-375 023
Actifs financiers disponibles à la vente	78 853	0	97 758	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 244	0	14 179	0
Dettes représentées par un titre	0	-425 371	0	-537 144
Dettes subordonnées	0	-8 608	0	-20 174
TOTAL	1 969 557	-1 309 631	2 178 943	-1 568 678

Note 31. Commissions

	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	5 748	-1 150	4 339	-1 163
Clientèle	40 643	-704	29 762	-812
Instruments dérivés	6 153	-2 747	4 172	-1 736
Change	4 826	-1 510	3 180	-344
Engagements de financement et de garantie	375	-513	46	-771
Titres et prestations de services	408 579	-97 237	387 117	-102 973
TOTAL	466 324	-103 861	428 616	-107 799

Note 32. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010	31.12.2009
Instruments de transaction	10 096	-50 404
Instruments à la juste valeur sur option	6 113	50 865
Inefficacité des couvertures	3 892	15 096
Sur couverture de flux de trésorerie	378	2 879
Sur couverture de juste valeur	3 514	12 217
variation de juste valeur des éléments couverts	9 108	-23 351
variation de juste valeur des éléments de couverture	-5 594	35 568
Résultat de change	478	439
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	20 579	15 996

Note 33. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2010				31.12.2009			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	-7 332	0	-7 332	0	-18 376	0	-18 376
Actions et autres titres à revenu variable	3 695	13 062	-515	16 242	3 759	-7 855	-32	-4 128
Titres immobilisés	2 598	10 492	-3 198	9 892	2 439	6 433	-198	8 674
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	6 293	16 222	-3 713	18 802	6 198	-19 798	-230	-13 830

Note 34. Produits/charges des autres activités

	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance	4 238 786	-3 841 478	5 275 610	-4 898 003
Immeubles de placement	2 911	-17 167	2 200	-14 550
Autres produits	196 343	-67 494	72 164	-23 848
TOTAL	4 438 040	-3 926 139	5 349 974	-4 936 401

Note 35. Charges générales d'exploitation

	31.12.2010	31.12.2009
Charges de personnel	-602 292	-549 310
Autres charges	-399 328	-353 299
TOTAL	-1 001 620	-902 609

Note 35a. Charges de personnel

	31.12.2010	31.12.2009
Salaires et traitements	-350 412	-312 124
Charges sociales	-180 822	-150 853
Intéressement et participation des salariés	-28 100	-45 047
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-42 958	-41 286
Autres	0	0
TOTAL	-602 292	-549 310

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du Droit Individuel à la Formation par les salariés du Groupe s'élève à 817 223 heures.

Note 35b. Effectifs moyens

	31.12.2010	31.12.2009
Employés	3 809	3 633
Cadres	4 288	3 824
TOTAL	8 096	7 457

Note 35c. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	TOTAL 31.12.2010	TOTAL 31.12.2009
Dette actuarielle brute en début période	44 597	28 391	22 616	95 604	93 813
Coût des services rendus sur la période	1 878	1 490	1 462	4 830	4 486
Coût financier	1 959	1 248	1 030	4 237	4 714
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)	0	2 552	284	2 836	0
Prestations versées (obligatoire)	-4 412	-2 197	-1 381	-7 990	-6 273
Gains / pertes actuariels	8 645	2 456	2 535	13 636	-1 136
Dette actuarielle brute en fin période	52 667	33 940	26 546	113 153	95 604

Détail de la charge comptabilisée au résultat

	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	TOTAL 31.12.2010	TOTAL 31.12.2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 878	1 490	1 462	4 830	4 486
Coût financier	1 959	1 248	1 030	4 237	4 714
Rendement attendu des actifs du régime	-774	-756	-542	-2 072	-2 476
Coût des services passés	406	32	0	438	438
Ecarts actuariels comptabilisés au résultat	10 139	2 325	2 465	14 929	-594
Charge au compte de résultat	13 608	4 339	4 415	22 362	6 568

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	TOTAL 31.12.2010	TOTAL 31.12.2009
Juste valeur des actifs en début période	27 148	25 251	18 051	70 450	65 358
Rendement attendu des actifs	774	756	542	2 072	2 476
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-1 494	131	70	-1 293	-534
Cotisations de l'employeur	13 609	2 107	0	15 716	9 422
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)	0	30	19	49	0
Prestations versées	-4 412	-1	0	-4 413	-6 272
Juste valeur des actifs en fin de période	35 625	28 274	18 682	82 581	70 450

Position nette

	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	TOTAL 31.12.2010	TOTAL 31.12.2009
Dettes actuarielles brutes fin de période	52 667	33 940	26 546	113 153	95 602
Coût des services passés non comptabilisés	-4 205	-333		-4 538	-4 976
Dettes actuarielles nettes fin de période	48 462	33 607	26 546	108 615	90 626
Juste valeur des actifs	-35 625	-28 274	-18 682	-82 581	-70 450
POSITION NETTE	12 837	5 333	7 864	26 034	20 176

Composition des actifs de couverture

	31.12.2010	31.12.2009 (*)
% d'obligations	87,1%	86,4%
% d'actions	7,7%	7,3%
% autres actifs	5,2%	6,3%

(*) données à fin novembre

Note 35d. Autres charges d'exploitation

	31.12.2010	31.12.2009
Impôts et taxes	-43 331	-38 345
Services extérieurs	-354 560	-314 955
Autres charges diverses	-1 437	1
TOTAL	-399 328	-353 299

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 414 milliers d'euros. Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes individuels et consolidés et des missions accessoires s'élèvent à 3 136 milliers d'euros et ceux facturés au titre des autres prestations s'élèvent à 1 278 milliers d'euros.

Note 36. Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2010	31.12.2009
Amortissements	-86 906	-67 992
Immobilisations corporelles	-34 891	-33 033
Immobilisations incorporelles	-52 015	-34 959
Dépréciations	-155	-20
Immobilisations corporelles	-155	12
Immobilisations incorporelles	0	-32
TOTAL	-87 061	-68 012

Note 37. Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	31.12.2010
Etablissements de crédit	0	13 820	-7 726	0	0	6 094
Clientèle	-317 186	230 072	-63 063	-3 309	12 383	-141 103
Location financement	-5 074	3 648	-919	0	0	-2 345
Concours clientèle	-294 752	213 567	-62 144	-3 309	12 383	-134 255
Engagements - autres	-17 360	12 857	0	0	0	-4 503
Actifs disponibles à la vente	-6 844	1 889	-552	0	0	-5 507
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Autres	-737	2 919	0	0	0	2 182
TOTAL	-324 767	248 700	-71 341	-3 309	12 383	-138 334

La reprise nette liée aux dépréciations sur créances sur base collective s'élève à 9 347 milliers d'euros en 2010, contre une dotation nette de 29 620 milliers d'euros en 2009.

Note 38. Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2010	31.12.2009
Immobilisations corporelles et incorporelles	-5 288	-625
Moins-values de cession	-6 814	-5 985
Plus-values de cession	1 526	5 360
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	-4 131	0
TOTAL	-9 419	-625

Note 39. Impôt sur les bénéfices

	31.12.2010	31.12.2009
Charge d'impôt exigible	-63 530	-113 886
Charge ou produit d'impôt différé net	15 104	67 490
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE	-48 426	-46 396
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence	337 237	198 903
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	14,36%	23,33%
Analyse du taux effectif de l'impôt :		
	31.12.2010	31.12.2009
Taux normal d'impôt	34,43%	34,43%
Différences permanentes	3,09%	11,61%
Imposition à taux réduit et exonérations	-12,34%	-0,55%
Impact des situations déficitaires	-8,68%	-4,06%
Crédits d'impôts	-0,84%	-0,70%
Exceptionnel	1,12%	0,77%
Autres	-2,42%	-18,17%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	14,36%	23,33%

Le report déficitaire ordinaire du groupe Crédit Mutuel Arkéa a été activé à hauteur de 95,6 millions d'euros.

L'impôt différé actif non constaté s'élève à 21,8 millions d'euros.

NOTES SUR LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Note 40a. Information sur les recyclages en résultat des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Mouvements de la période 2010	Mouvements de la période 2009
Ecarts de conversion	0	0
- Reclassement vers le résultat	0	0
- Autres mouvements	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	6 839	188 855
- Reclassement vers le résultat	-6 033	21 200
- Autres mouvements	12 872	167 655
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1 828	10 232
- Reclassement vers le résultat	-20 733	0
- Autres mouvements	22 561	10 232
Réévaluation des immobilisations	0	0
- Reclassement vers le résultat	0	0
- Autres mouvements	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0
- Reclassement vers le résultat	0	0
- Autres mouvements	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	4 368	3 795
TOTAL	13 035	202 882

Note 40b. Impôt relatif à chaque composante des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2010			31.12.2009		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecarts de conversion	0	0	0	0	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	10 974	-4 135	6 839	292 032	-103 177	188 855
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2 789	-961	1 828	15 605	-5 373	10 232
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	4 967	-599	4 368	5 434	-1 639	3 795
TOTAL	18 730	-5 695	13 035	313 071	-110 189	202 882

Note 41. Engagements donnés et reçus

	31.12.2010	31.12.2009
Engagements donnés	10 909 536	8 889 965
Engagements de financement	7 629 641	6 054 465
En faveur des établissements de crédit	155 792	368 293
En faveur de la clientèle	7 473 849	5 686 172
Engagements de garantie	2 740 200	2 063 522
D'ordre d'établissements de crédit	60 354	44 070
D'ordre de la clientèle	2 679 846	2 019 452
Engagements sur titres	539 695	771 978
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	539 695	771 978
Engagements reçus	6 021 598	4 287 753
Engagements de financement	3 257 297	2 093 514
Reçus des établissements de crédit	3 257 297	2 093 514
Reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	2 119 001	1 191 973
Reçus des établissements de crédit	424 583	334 074
Reçus de la clientèle	1 694 418	857 899
Engagements sur titres	645 300	1 002 266
Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements reçus	645 300	1 002 266

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 104 millions d'euros.

Décomposition des actifs remis en garantie de passif :

	31.12.2010
Banque Européenne d'Investissement	559 211
Caisse de Refinancement de l'Habitat	2 883 250
Société de Financement de l'Economie Française	1 430 804
Caisse des dépôts et consignations	3 201
Banque de France	3 116 658
TOTAL	7 993 124

Note 42. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Produits internes (1)	160 944	147 669	-160 944	-147 669	0	0
Produits externes (2)	1 109 069	898 988	464 602	447 833	1 573 671	1 346 821
Produit net bancaire	1 270 013	1 046 657	303 658	300 164	1 573 671	1 346 821
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-978 005	-853 871	-110 676	-116 750	-1 088 681	-970 621
Résultat brut d'exploitation	292 008	192 786	192 982	183 414	484 990	376 200
Coût du risque	-139 228	-179 801	894	3 129	-138 334	-176 672
Résultat d'exploitation	152 780	12 985	193 876	186 543	346 656	199 528
Quote-part des sociétés mises en équivalence	3 749	8 798	222	133	3 971	8 931
Autres	-5 819	-425	-3 600	-200	-9 419	-625
Résultat courant avant impôt	150 710	21 358	190 498	186 476	341 208	207 834
Impôts sur les bénéfices	-19 565	15 280	-28 861	-61 676	-48 426	-46 396
Résultat net	131 145	36 638	161 637	124 800	292 782	161 438
dont Intérêts minoritaires	-31	-7 105	19 489	14 437	19 458	7 332
Résultat net part du Groupe	131 176	43 743	142 148	110 363	273 324	154 106
Actifs et Passifs sectoriels	49 198 905	45 366 229	29 547 846	26 996 170	78 746 751	72 362 399
(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs.						
(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes.						

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en 2 secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

Note 43. Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 44. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-dessous les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidation par mises en équivalence.

	31.12.2010		31.12.2009	
	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs				
Prêts et créances sur Ets de crédit		479 231		877 724
Prêts et créances à la clientèle				
Actifs à la juste valeur par résultat				
Actifs disponibles à la vente		288 200		150 000
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Instruments dérivés de couverture				
Actifs divers				
Passifs				
Dettes envers les Ets de crédit		45 000		45 000
Instruments dérivés de couverture				
Passifs à la juste valeur par résultat				
Dettes envers la clientèle				
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées				
Passifs divers				

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe :

Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa est actuellement composé de 17 membres élus pour 3 ans par l'Assemblée générale ordinaire. Deux représentants du Comité Central d'Entreprise assistent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 637 milliers d'euros en 2010.

Note 44. Périmètre de consolidation

Nom	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
		31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central	Banque / Banques mutualistes	Entité consolidante		Entité consolidante	
Sociétés consolidées par intégration globale					
BAIL ENTREPRISES	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	92,0	100,0	92,0
BANQUE COMMERCIALE POUR LE MARCHE DE L'ENTREPRISE	Banque / Banque d'entreprises	100,0	84,0	100,0	84,0
BANQUE PRIVÉE EUROPEENNE	Banque	100,0	100,0	100,0	100,0
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	Banque / Banque mutualiste	92,6	92,4	92,6	92,4
CAMEFI BANQUE (1)	Banque / Banque d'entreprises	0,0	51,0	0,0	51,0
COMPAGNIE EUROPEENNE D'OPERATIONS IMMOBILIERES	Banque / Portage d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE (2)	Banque / Banque de réseaux spécialisés	78,9	0,0	78,9	0,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE SCF (2)	Banque / Structure de refinancement	100,0	0,0	78,8	0,0
CREDIT MUTUEL ARKEA COVERED BONDS	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT MUTUEL ARKEA PUBLIC SECTOR SCF (3)	Banque / Structure de refinancement	100,0	0,0	100,0	0,0
FEDERAL EQUIPEMENTS	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE BANQUE	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	Banque / Prestations de services	96,2	95,7	96,2	95,6
FINANCO	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	98,0	100,0	98,0
FONCIERE INVESTISSEMENT	Banque / Immobilier	100,0	100,0	99,7	99,6
FORTUNEO	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	96,2	95,7
INFOLIS	Assurances et gestion d'actifs / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM GROUP (2)	Banque / Crédit bail et location financement	95,0	0,0	95,0	0,0
LEASECOM (2)	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	0,0	95,0	0,0
LEASECOM CAR (2)	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	0,0	95,0	0,0
LEASECOM FINANCIAL ASSETS (2)	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	0,0	95,0	0,0
MONEXT (2)	Banque / Prestations de services	100,0	0,0	100,0	0,0
MONEXT HOLDING (2)	Banque / Prestations de services	100,0	0,0	100,0	0,0
NOVELIA	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	98,4
PROCAPITAL	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL BANKING SERVICES (3)	Banque / Prestations de services	100,0	0,0	100,0	0,0
SOBREPAR (1)	Banque / Capital développement	0,0	100,0	0,0	100,0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR	Assurances et gestion d'actifs /	85,0	85,0	85,0	85,0
SURAVENIR ASSURANCES	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE	Banque / Capital développement	100,0	44,5	100,0	44,5
SYNERGIE FINANCE GESTION	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
(1) société fusionnée en 2010					
(2) société acquise en 2010					
(3) société créée en 2010					

Nom	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
		31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09
Sociétés consolidées par mise en équivalence					
ACTA VOYAGES	Assurances et gestion d'actifs / Tourisme et voyages	40,0	40,0	40,0	40,0
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	Banque / Banque mutualiste	21,3	21,3	21,3	21,3
CREDIT MUTUEL CARTES DE PAIEMENTS	Banque / Banque mutualiste	25,0	25,0	26,6	26,6
SODELEM (4)	Banque / Crédit bail et location financement	0,0	26,9	0,0	26,9
(4) société cédée en 2010					

Note 45. Regroupement d'entreprises

Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle de plusieurs sociétés en 2010 :

- le groupe Monext, prestataire de services en matière de paiement électronique, à hauteur de 100% ;
- le groupe Leasecom, spécialisé dans la location financement, à hauteur de 95% ;
- le groupe CFCAL (Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine) spécialisé dans la restructuration de crédits, à hauteur de 78,85%.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a appliqué la norme IFRS 3 révisée pour traiter les regroupements d'entreprises, norme d'application obligatoire pour les regroupements d'entreprises réalisés après la date d'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009.

Les éléments significatifs de ces regroupements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Groupe Monext	Groupe Leasecom	Groupe CFCAL
Date d'acquisition	07/01/2010	03/11/2010	17/12/2010
Prix d'acquisition	98 616	56 500	220 009
Situation nette sociale	70 944	61 263	161 902
Elimination des titres en consolidation	-56 150	-37 972	-12 198
Situation nette sociale après élimination des titres	14 794	23 291	149 704
Immeubles			18 829
Instruments financiers		-306	
Prêts et créances clientèle		-1 516	39 299
Dettes			-11 590
Impôts différés associés		627	-16 024
Revalorisation du bilan à la juste valeur	0	-1 195	30 514
Annulation du fonds de commerce	-40 523	-12 098	
Créances fiscales	2 608	2 447	
Engagements sociaux nets d'impôts	-507	-73	
Autres retraitements divers	-38	1 050	
Retraitements de consolidation	-38 460	-8 674	0
Marque	12 200	1 200	2 400
Portefeuille	21 400	16 500	
Impôts différés associés	-11 568	-6 094	-826
Ecart d'évaluation	22 032	11 606	1 574
Option de comptabilisation du goodwill	Total	Partiel (95%)	Total
Ecart d'acquisition comptabilisé au bilan	100 250	32 723	38 216
Contribution au résultat 2010 du Groupe	2 388	-47	0

Chapitre 7 – Comptes globalisés au 31 décembre 2010

Les comptes globalisés représentent les comptes de l'entité consolidante du Crédit Mutuel Arkéa, à savoir l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa. Ils intègrent les comptes de la société juridique Crédit Mutuel Arkéa proprement dite, des caisses locales et des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central. Les comptes globalisés peuvent être appréhendés comme les comptes sociaux de l'établissement de crédit, établis selon les normes comptables françaises.

Des comptes pro forma ont été établis pour 2008 suite à la fusion de la Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel et de la Compagnie Financière du Crédit Mutuel. Les analyses ci-dessous correspondent à une vue analytique des comptes globalisés.

7.1 Bilan

Structure de bilan

Au 31 décembre 2010, le total de bilan des comptes globalisés est en progression, et s'établit à 47,7 milliards d'euros contre 44,3 milliards d'euros en 2009 (+ 7,8 %).

A l'actif, les créances sur les établissements de crédit sont en progression (+ 15,9 %) en lien avec l'augmentation des prêts à terme groupe (BCME, BPE) et le poste obligations et autres titres à revenu fixe est en diminution (- 29,5 %) essentiellement sous l'effet de la politique de diminution des encours en risque sur les opérations de marchés. Les opérations avec la clientèle sont en hausse de 5,9 %.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit sont en progression (+ 41,6 %) : l'établissement de crédit a levé des ressources supplémentaires auprès de la Société Covered Bonds et de Fortuneo.

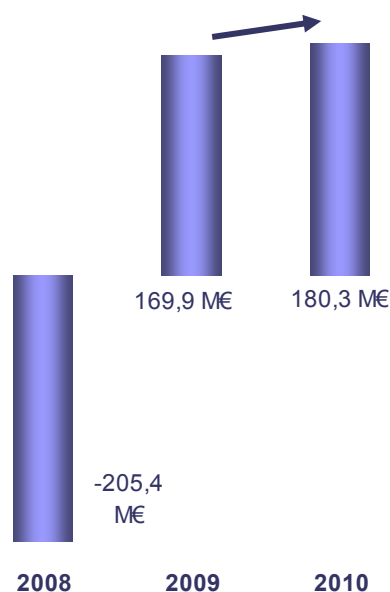
Les fonds propres de l'établissement de crédit

Les fonds propres, 3,1 milliards d'euros, sont constitués des capitaux propres (capital, réserves...) et des fonds pour risques bancaires généraux. Le capital variable augmente de 6,6 %, à 1,3 milliard. Il est constitué, dans sa quasi-totalité, du capital des caisses locales. Comme dans toute société coopérative, le capital de l'établissement de crédit est ainsi très dispersé entre tous les sociétaires.

Les fonds bancaires pour risques généraux s'élèvent 199 millions d'euros, contre 192 millions d'euros en 2009, suite à une dotation de 7 millions d'euros. Ils comprennent, outre les montants affectés à la couverture de risques de caractère général, le fonds fédéral, constitué par les réseaux de caisses locales, qui intervient dans les mécanismes de solidarité financière.

7.2 Compte de résultat

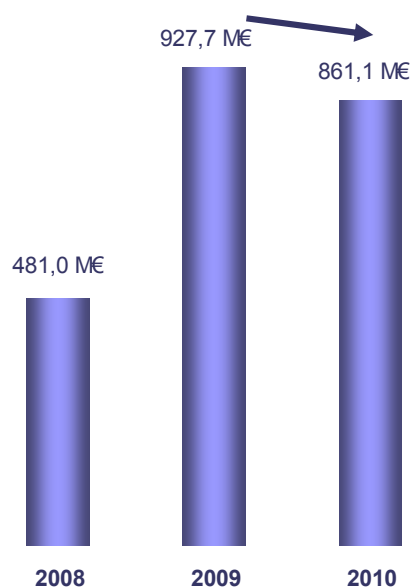
Résultat Net



Le résultat net des comptes globalisés atteint 180,3 millions d'euros, en progression de 10,4 millions d'euros par rapport à 2009.

Le résultat 2010 enregistre une dotation au FRBG de 7 millions d'euros, contre 50 millions d'euros de dotation en 2009.

Produit net bancaire



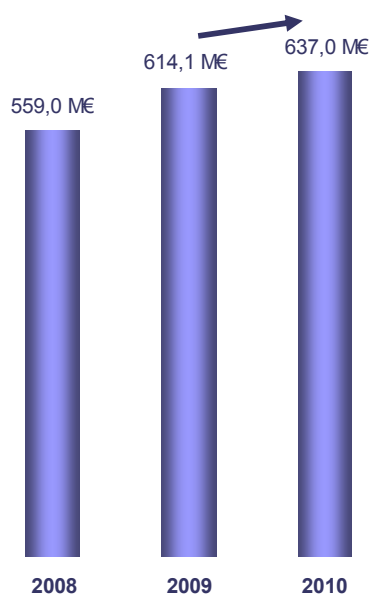
Le produit net bancaire des comptes globalisés s'élève à 861,1 millions d'euros (- 7,2 %). Cette variation s'explique principalement par l'enregistrement en 2009 de fortes reprises de provisions sur les titres de crédits et titrisations, partiellement compensée par la progression de la marge clientèle en 2010.

2010 enregistre un recul de 11,3 % de la marge financière principalement lié à la variation du résultat du compte propre (- 134,8 M€ en lien avec les moindres reprises de provisions sur les titres de crédits en 2010), partiellement compensé par la progression de la marge clientèle (+ 58,9 millions d'euros , essentiellement effet taux) et le reclassement de la commission d'octroi de crédit en marge financière en 2010.

Les dividendes reçus en 2010 se situent à 61,5 millions d'euros, en recul de 8,1 millions d'euros essentiellement liés au non-versement de dividendes BCME et CMCP en 2010.

Les commissions nettes progressent de 2,6 % pour se situer à 368,6 millions d'euros principalement sous l'effet conjugué d'une part d'une augmentation des commissions de services (hausse des commissions de remboursement anticipé) et des commissions d'activités (mise en place de « surcommissions » sur les commissions Suravenir Assurances) et d'autre part d'un impact négatif lié au reclassement de la commission d'octroi de crédit en marge clientèle en 2010.

Frais généraux



Les frais de gestion du périmètre globalisés progressent de 22,9 millions d'euros (+ 3,7 %) par rapport à 2009 pour atteindre 637 millions d'euros en 2010. La tendance observée sur les frais de personnel (+ 3,2 %) est principalement liée aux passifs sociaux et à la mise en place d'un dispositif de rémunération complémentaire basé sur les performances collectives des équipes commerciales (Perf&Co).

Coût du risque

Le coût du risque enregistre une augmentation de 26,4 %, à 82,2 millions d'euros. Il est fortement impacté par les provisions sur les réseaux mutualistes et sur les financements spécialisés (conséquence de la crise économique qui fait suite à la crise financière). D'autre part, 2010 enregistre un impact de + 7,9 millions en lien avec la cession des créances sur la banque d'affaires américaine Lehman Brothers.

7.3 Tableau des flux de trésorerie nette

En milliers d'euros	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôt	341 208	207 834	78 025
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	1 640 269	2 093 472	-1 188 789
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-2 216 483	-3 015 776	364 934
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-235 006	-714 470	-745 830
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-84 084	219 499	196 340
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	40 661	214 013	469 901
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-278 429	-280 958	-79 589
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 121 707	1 402 665	1 482 254
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	843 278	1 121 707	1 402 665
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-278 429	-280 958	-79 589

Les informations comprises dans le tableau ci-dessus relatives aux exercices 2008 et 2009 sont incorporées par référence dans le présent document. Celles relatives à l'exercice 2010 figurent à la page 65 ci-avant.

7.4 Notes explicatives

Les notes explicatives relatives à l'année 2010, sont reprises à l'annexe aux comptes annuels consolidés 2010 de la société qui figure en page 66 du présent document.

Les notes explicatives relatives à l'année 2009, sont reprises à l'annexe aux comptes annuels consolidés 2009 de la société qui est incorporée par référence dans le présent document.

Les notes explicatives relatives à l'année 2008, sont reprises à l'annexe aux comptes annuels consolidés 2008 de la société qui est incorporée par référence dans le présent document.

Chapitre 8 - Autres informations concernant la société

8.1 Raison sociale et nom commercial de la société

Raison sociale et nom commercial : Crédit Mutuel Arkéa

8.2 Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement

Siren : 775 577 018 RCS Brest

Code APE : 651 D

8.3 Date de constitution et durée de vie de la société

La société a été constituée le 24 septembre 1960 pour une durée de 99 ans, soit pour une durée de vie s'achevant le 23 septembre 2059.

8.4 Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire

Siège social : 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon

Téléphone : 02 98 00 22 22

Fax : 02 98 30 52 10

Forme juridique : Société anonyme coopérative de crédit à capital variable

Législation : Société de droit français régie par les textes suivants :

- Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- Loi du 24 juillet 1897 relative aux sociétés à capital variable ;
- Dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit et notamment le code monétaire et financier ;
- Code de commerce ;
- Ordonnance du 16 octobre 1958 et ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel.

8.5 Nature du contrôle exercé sur la société

La structure de base du Groupe est la caisse locale. Celle-ci couvre une circonscription géographique limitée et son capital est détenu par les sociétaires sous forme de parts sociales. Le capital du Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les caisses locales des

fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central.

Il n'existe pas d'accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société.

8.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date d'enregistrement du Document de Référence, ni la société ni aucun autre membre du Crédit Mutuel Arkéa n'est ou n'a été impliqué dans une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment, durant les douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Crédit Mutuel Arkéa.

8.7 Contrats importants

Il n'y a pas eu de contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires de la société) pouvant conférer à tout membre du Crédit Mutuel Arkéa un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de la société à remplir les obligations que lui imposent les titres financiers émis à l'égard de leurs détenteurs.

8.8 Changement significatif de la situation financière de la société

Les comptes consolidés du Crédit Mutuel Arkéa au 31 décembre 2010 ont été publiés le 21 avril 2011. Entre le 31 décembre 2010 et la date d'enregistrement du présent Document de Référence, il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière de la société.

8.9 Vérification des informations financières historiques annuelles et sources des informations financières figurant dans le présent document

Pour l'exercice 2010 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2010.

Pour l'exercice 2009 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2009.

Pour l'exercice 2008 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2008.

Le présent document de référence ne contient aucune autre information vérifiée par les contrôleurs légaux, et les informations financières figurant dans le présent document sont toutes tirées des états financiers vérifiés de la société.

Le présent document de référence ne contient aucune information provenant de tiers, aucune déclaration d'experts ou déclaration d'intérêts.

8.10. Prévisions ou estimations de bénéfices

Le présent document de référence ne contient aucune prévision ou estimation de bénéfice.

8.11. Date des dernières informations financières auditées

La date des dernières informations financières auditées est le 31 décembre 2010. Aucune information financière trimestrielle ou semestrielle n'a été publiée depuis la date des derniers états financiers vérifiés.

Chapitre 9 - Personne responsable

9.1 Personne responsable des informations contenues dans le présent document

Ronan LE MOAL, Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa.

9.2 Déclaration de la personne responsable du présent document

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence numéro R.10-046 du 17 juin 2010 incorporé par référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui figure en page 140 dudit document et qui contient une observation.

Fait au Relecq Kerhuon, le 20 mai 2011

Ronan LE MOAL, Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa

Chapitre 10 - Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes consolidés de la société pour l'exercice 2010 ont été audités par :

commissaires aux comptes titulaires :

Mazars
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex
France

Représenté par Monsieur Franck BOYER
Début du premier mandat : 1976
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Mazars représenté par Monsieur Franck BOYER a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

et

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
BP 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER
Début du premier mandat : 2007
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Charles de BOISRIOU,
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex
France

Début du premier mandat : 2009
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

La nomination de Monsieur Charles de BOISRIOU a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

et

Société BEAS
7-9, villa Houssay

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Représentée par Monsieur Pascal PINCEMIN

Début du premier mandat : 2009
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

La nomination de la Société BEAS a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

Les comptes consolidés de la société pour l'exercice 2009 ont été audités par :

commissaires aux comptes titulaires :

Mazars
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex
France

Représenté par Monsieur Franck BOYER
Début du premier mandat : 1976
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Mazars représenté par Monsieur Franck BOYER a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

et

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
BP 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER
Début du premier mandat : 2007
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Charles de BOISRIOU,
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex
France

Début du premier mandat : 2009
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

La nomination de Monsieur Charles de BOISRIOU a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

et

Société BEAS
7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Représentée par Monsieur Pascal PINCEMIN

Début du premier mandat : 2009
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

La nomination de la Société BEAS a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

Les comptes consolidés de la société pour l'exercice 2008 ont été audités par :

commissaires aux comptes titulaires :

Mazars
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex
France

Représenté par Monsieur Franck BOYER
Début du premier mandat : 1976
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

et

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
BP 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER
Début du premier mandat : 2007
Expiration du mandat en cours: 31 décembre 2014

commissaires aux comptes suppléants :

Madame Manuela BAUDOUIN-REVERT
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex
France

Début du premier mandat : 1997
Expiration du mandat : 31 décembre 2008

et

Pascal PINCEMIN
7-9 villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Début du premier mandat : 2007
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Chapitre 11 – Documents accessibles au public et documents incorporés par référence

Pendant la durée de validité du document de référence, une copie des documents suivants peuvent, le cas échéant, être consultés :

- a) l'acte constitutif et les statuts de la société ;
- b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société inclus dans le présent document de référence ;
- c) les informations financières de la société et du Groupe Crédit Mutuel Arkéa pour les exercices s'achevant le 31 décembre 2008, 2009 et 2010 de la société et du Groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- d) le présent document de référence ; et
- e) le document de référence numéro R.10-046 du 17 juin 2010 incorporé par référence et actualisé le 7 septembre 2010 sous le n° D.10-0300-A01, et
- f) le document de référence numéro R.09-075 du 4 septembre 2009 incorporé par référence.

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations incorporées par référence.

Le document de référence numéro R.10-046 du 17 juin 2010 actualisé le 7 septembre 2010 ainsi que le présent document de référence sont par ailleurs disponibles sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

Ces documents pourront être consultés au siège social de la société aux heures et jours ouvrés habituels. Une copie du présent document de référence sera adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Ces documents peuvent être également consultés sur le site internet de la société (www.arkea.com).

Incorporation par référence

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé au précédent document de référence enregistré le 17 juin 2010 sous le numéro R.10-046 relatives à certaines informations, notamment les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société :

1. Relatives à l'exercice 2009 : pages 79 à 91 et 96 à 139
2. Relatives à l'exercice 2008 : pages 257 à 364
3. Relatives à l'exercice 2007 : pages 164 à 257

D'autres informations incluses dans le précédent document de référence distinctes de celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Chapitre 12 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2010 de la société

Crédit Mutuel Arkéa

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Mutuel Arkéa, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Regroupement d'entreprises

Votre société a procédé au cours de l'exercice à l'acquisition des groupes Monext, LeaseCom et CFCAL (Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine) et à l'affectation provisoire du coût d'acquisition, par application de la méthode de l'acquisition prescrite par la norme IFRS 3 révisée (notes « Principales variations de périmètre » des Principes et méthodes de consolidation et 45 de l'annexe). Nous avons examiné, dans le contexte de ces acquisitions, les modalités d'identification et de valorisation des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés en date d'acquisition, ainsi que la détermination des écarts d'acquisition à cette date.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes « Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, 5, 6, 8 et 37 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 4, 8, 33 et 37 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, qui n'ont pas conduit à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes « Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition » des Règles de consolidation et 16 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné la détermination et le traitement comptable des écarts d'évaluation et des écarts d'acquisition.

Impôts différés actif

Votre société a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (note 10 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 23, 23a et 35c de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Assurance

Certains postes techniques propres aux sociétés d'assurance du Groupe sont estimés selon les modalités réglementaires et en utilisant des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments ainsi que les montants concernés sont relatés dans les notes 22 et 34 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

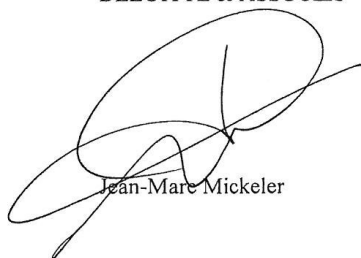
III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 24 mars 2011

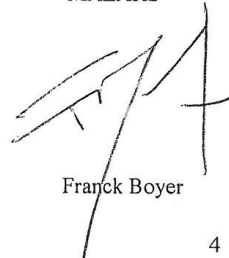
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc Mickeler

MAZARS



Franck Boyer

4

Chapitre 13 – Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Crédit Mutuel Arkéa

Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

**Rapport des Commissaires aux Comptes
établi en application de l'article
L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du
Président du Conseil d'Administration**

Exercice clos le 31 décembre 2010

MAZARS
61 rue Henri Régnault
92400 - Courbevoie

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 - Neuilly-sur-Seine Cedex

Crédit Mutuel Arkéa

Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Mutuel Arkéa et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2011

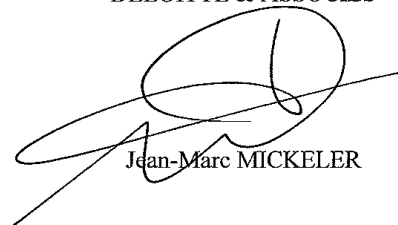
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Franck BOYER

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc MICKELER

Chapitre 14 – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Crédit Mutuel Arkéa

Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010

MAZARS
61 rue Henri Régnault
92400 - Courbevoie

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 - Neuilly-sur-Seine Cedex

Crédit Mutuel Arkéa

Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Convention d'intégration fiscale avec les caisses de Crédit MutuelNature et objet :

Le conseil d'administration du 16 octobre 2009 a décidé d'intégrer fiscalement les caisses de crédit Mutuel des réseaux Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, du Crédit Mutuel Massif Central, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010.

Cette convention d'intégration fiscale fixant notamment les modalités de répartition et du paiement de l'impôt a été conclue le 9 février 2010 avec les Fédérations représentant les caisses.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-François Devaux, administrateur du Crédit Mutuel Arkéa et Président de la Caisse régionale de Crédit Mutuel Massif Central.

Monsieur Christian Touzalin, administrateur de Crédit Mutuel Arkéa et Président de la Caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

2. Convention d'avance en compte courant avec FortuneoNature et objet :

Une avance en compte courant d'actionnaire de 60 000 000 euros a été consentie à Fortuneo au taux de 0% remboursable à la fin du 1^{er} semestre 2010.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 5 mars 2010.

Cette avance a été remboursée en 2010.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Pierre Corlay, administrateur de Crédit Mutuel Arkéa et de Fortuneo.

Monsieur Hugues Leroy, administrateur de Crédit Mutuel Arkéa et Président du Conseil de Surveillance de Fortuneo.

3. Convention d'agent placeur (Amended and restated Dealer Agreement) avec le Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds.Nature et objet :

Une convention d'agent placeur des émissions de covered bonds a été conclue entre Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds et Crédit Mutuel Arkéa le 22 décembre 2010.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 janvier 2010. Elle remplace la précédente convention d'agent placeur autorisée par le conseil d'administration du 10 octobre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice.

Personnes concernées :

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds.

Monsieur Auguste Jacq, administrateur de Crédit Mutuel Arkéa et de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds

Monsieur Humbert de Fresnoye, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds.

4. Conventions conclues avec Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF

4.1 Convention de garantie financière (Collateral Security Agreement)

Nature et objet :

Dans le cadre du refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par l'émission de titres fonciers par Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF, Crédit Mutuel Arkéa et la BCME (Collateral Providers) apportent leur garantie sur ces opérations.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, a été conclue le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

Personnes concernées :

Monsieur Gérard Bayol, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa, Président du directoire de la BCME et représentant permanent de la BCME au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Albert Le Guyader, administrateur de Crédit Mutuel Arkéa et Vice-Président du Conseil de Surveillance de la BCME.

Messieurs Jacques Enjalbert et Michel Gourtay, administrateurs de Crédit Mutuel Arkéa et membres du Conseil de Surveillance de la BCME.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Hervé Crosnier, Directeur Général Adjoint de Crédit Mutuel Arkéa et Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

4.2 Convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens

Nature et objet :

Cette convention a pour objet l'externalisation par Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF auprès de Crédit Mutuel Arkéa des prestations de services ou autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes au sens du règlement n° 97-02 du 21 février 1997 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, a été conclue le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

Personnes concernées :

Monsieur Gérard Bayol, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa, Président du directoire de la BCME et représentant permanent de la BCME au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Hervé Crosnier, Directeur Général Adjoint de Crédit Mutuel Arkéa et Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

4.3 Convention d'intégration fiscale

Nature et objet :

Cette convention a pour objet de fixer les modalités selon lesquelles Crédit Mutuel Arkéa et Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF déterminent, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010, la charge d'impôt sur les sociétés, la contribution sociale sur les bénéfices des sociétés prévue à l'article 235 ter ZC du Code Général des Impôts et l'imposition forfaitaire incombant à Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF au titre de la période au cours de laquelle ses résultats seront pris en compte dans les résultats d'ensemble du groupe intégré.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, a été conclue le 15 novembre 2010.

Personnes concernées :

Monsieur Gérard Bayol, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa, Président du directoire de la BCME et représentant permanent de la BCME au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Hervé Crosnier, Directeur Général Adjoint de Crédit Mutuel Arkéa et Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

4.4 Convention de groupement de fait

Nature et objet :

Cette convention a pour objet la constitution d'un groupement de fait entre Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF et Crédit Mutuel Arkéa, régi par les dispositions de l'article 261B du Code Général des Impôts (exonération de TVA). La convention prévoit notamment la mise à disposition de matériels, locaux et Ressources Humaines.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, a été conclue le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

Personnes concernées :

Monsieur Gérard Bayol, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa, Président du directoire de la BCME et représentant permanent de la BCME au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Hervé Crosnier, Directeur Général Adjoint de Crédit Mutuel Arkéa et Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

4.5 Contrat d'agent administratif (Administrative Agreement)

Nature et objet :

Ce contrat a pour objet la délégation à Crédit Mutuel Arkéa de la gestion au quotidien de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF n'ayant ni employé ni moyen propre rattaché.

Ce contrat, autorisé par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, a été conclu le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de ce contrat.

Personnes concernées :

Monsieur Gérard Bayol, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa, Président du directoire de la BCME et représentant permanent de la BCME au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Hervé Crosnier, Directeur Général Adjoint de Crédit Mutuel Arkéa et Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

4.6 Contrat d'agent de calcul (Calculation Services Agreement)

Nature et objet :

Ce contrat a essentiellement pour objet la délégation à Crédit Mutuel Arkéa de l'exécution des calculs devant être effectués au titre des différents contrats conclus dans le cadre du programme de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Ce contrat, autorisé par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, a été conclu le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de ce contrat.

Personnes concernées :

Monsieur Gérard Bayol, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa, Président du directoire de la BCME et représentant permanent de la BCME au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Hervé Crosnier, Directeur Général Adjoint de Crédit Mutuel Arkéa et Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

4.7 Convention de comptes de l'émetteur (Issuer Accounts Agreement)

Nature et objet :

Cette convention a pour objet la délégation à Crédit Mutuel Arkéa de l'ouverture et de la gestion des comptes bancaires de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, a été conclue le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

Personnes concernées :

Monsieur Gérard Bayol, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa, Président du directoire de la BCME et représentant permanent de la BCME au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Hervé Crosnier, Directeur Général Adjoint de Crédit Mutuel Arkéa et Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

4.8 Contrat de prêt (Borrower Facility Agreement)

Nature et objet :

Il s'agit d'un contrat cadre de crédit entre Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF en tant que prêteur et Crédit Mutuel Arkéa en tant qu'emprunteur.

Ce contrat, autorisé par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, a été conclu le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de ce contrat.

Personnes concernées :

Monsieur Gérard Bayol, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa, Président du directoire de la BCME et représentant permanent de la BCME au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Hervé Crosnier, Directeur Général Adjoint de Crédit Mutuel Arkéa et Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

4.9 Convention de gage espèces (Cash Collateral Agreement)

Nature et objet :

Cette convention a essentiellement pour objet la constitution d'un gage espèces au profit de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, a été conclue le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

Personnes concernées :

Monsieur Gérard Bayol, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa, Président du directoire de la BCME et représentant permanent de la BCME au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Hervé Crosnier, Directeur Général Adjoint de Crédit Mutuel Arkéa et Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

4.10 Convention de gestion et de recouvrement

Nature et objet :

Cette convention a essentiellement pour objet de définir les conditions dans lesquelles Crédit Mutuel Arkéa assurera le recouvrement des prêts réalisés par Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF, conformément à l'article L.515-22 du Code monétaire et financier.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, a été conclue le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

Personnes concernées :

Monsieur Gérard Bayol, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa, Président du directoire de la BCME et représentant permanent de la BCME au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Hervé Crosnier, Directeur Général Adjoint de Crédit Mutuel Arkéa et Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

4.11 Convention de placement (Dealer Agreement)

Nature et objet :

Cette convention a essentiellement pour objet de définir les conditions dans lesquelles Crédit Mutuel Arkéa placera les titres fonciers émis par Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, a été conclue le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

Personnes concernées :

Monsieur Gérard Bayol, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa, Président du directoire de la BCME et représentant permanent de la BCME au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Hervé Crosnier, Directeur Général Adjoint de Crédit Mutuel Arkéa et Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

4.12 Contrat de définition (Master Definitions and Construction Agreement)

Nature et objet :

Ce contrat a essentiellement pour objet de définir avec le Crédit Mutuel Arkéa, tous les termes utilisés dans les documents relatifs au Programme de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Ce contrat, autorisé par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, a été conclu le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de ce contrat.

Personnes concernées :

Monsieur Gérard Bayol, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa, Président du directoire de la BCME et représentant permanent de la BCME au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Hervé Crosnier, Directeur Général Adjoint de Crédit Mutuel Arkéa et Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

4.13 Contrat de Stratégie de couverture (Hedging Strategy Letter)

Nature et objet :

Ce contrat a essentiellement pour objet de définir et de mettre en œuvre la stratégie de couverture des risques de taux de change.

Ce contrat, autorisé par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, a été conclu le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de ce contrat.

Personnes concernées :

Monsieur Gérard Bayol, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa, Président du directoire de la BCME et représentant permanent de la BCME au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa et Président Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Dominique Andro, Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Monsieur Hervé Crosnier, Directeur Général Adjoint de Crédit Mutuel Arkéa et Directeur Général Délégué de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

II. Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1. Convention conclue avec SOFIPROTEOL

Nature et objet :

Le Conseil d'Administration du 29 janvier 2010 a été informé de la mise en œuvre impérative d'une procédure d'urgence pour examiner la demande de mise en place d'une garantie au profit de Soprol le 13 janvier 2010. Une dérogation de limite de crédit a été accordée par la BCME pour répondre favorablement à la demande de garantie de 33,5 M€ sollicitée par le groupe Sofiproteol.

Il a également été informé que cette convention réglementée n'ayant pas fait l'objet d'un accord préalable du Conseil d'Administration serait soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Nous vous précisons que le Conseil d'Administration du 4 mars 2011 a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Pierre Denis, Président du Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa et administrateur de Soprol et Glon Sanders, filiales de Sofiproteol.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**III. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention d'intégration fiscale

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2002 a autorisé, à compter du 1^{er} janvier 2003, la reconduction du régime d'intégration fiscale auquel ont adhéré Crédit Mutuel Arkéa (ex Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel), la CEOI-BIE, Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds (ex Eurobretagne VII) et Eurobretagne IX (devenue Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF).

Cette convention d'intégration fiscale existante a été élargie pour intégrer fiscalement les sociétés Suravenir Assurances, Suravenir Assurances Holding (ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à Suravenir Assurances), la Banque Privée Européenne, Eurobretagne X, Federal Finance Banque et Federal Finance Gestion, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009.

Cette convention d'intégration fiscale fixant notamment les modalités de répartition et du paiement de l'impôt a été conclue avec chacune de ces filiales le 6 mars 2009 après avoir été autorisée par le Conseil d'Administration du même jour.

Le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a autorisé l'adhésion de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds à cette convention d'intégration fiscale, prenant effet le 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009 a décidé d'intégrer fiscalement la société Financo, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010.

Cette convention d'intégration fiscale fixant notamment les modalités de répartition et du paiement de l'impôt a été conclue le 31 décembre 2009.

2. Contrat de travail

Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2008 a approuvé les dispositions de l'avenant de suspension au contrat de travail de Jean-Pierre DENIS, Président de Crédit Mutuel Arkéa. L'avenant de suspension au contrat de travail mentionne les dispositions suivantes :

- la date de suspension du contrat de travail
- les conditions de réintégration en fin de mandat
- la prise en compte du mandat dans le calcul de l'ancienneté et pour l'ensemble des droits qui y sont liés
- la souscription d'un régime privé d'assurance chômage pendant la durée de suspension du contrat de travail
- les modalités d'indemnisation en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de Crédit Mutuel Arkéa à l'exclusion du licenciement pour faute grave ou lourde, à savoir : sommes dues en application de la loi et de la convention collective et indemnité complémentaire de licenciement d'un montant net correspondant à 18 mois de salaire brut.

3. Convention avec C.E.O.I. – B.I.E.

Afin de permettre à la B.I.E. de satisfaire aux exigences de la Banque de France préalables au retrait d'agrément, Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé, lors du Conseil d'Administration du 6 novembre 1998, à garantir l'ensemble des engagements hors bilan de la C.E.O.I. – B.I.E. vis-à-vis des tiers, à compter du 1^{er} janvier 1999.

A ce titre, la rémunération perçue par le Crédit Mutuel Arkéa s'est élevée à 5 594,87 euros pour l'exercice 2010.

4. Conventions conclues avec Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds

4.1 Convention de garantie financière (Collateral Security Agreement)

Dans le cadre du refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par l'émission de covered bonds par le Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds, Crédit Mutuel Arkéa, certaines caisses locales de Crédit Mutuel et la Banque Privée Européenne apportent leur garantie sur ces opérations (Collateral Providers).

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008, a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Cette convention de garantie financière a été élargie à la caisse de Rennes Ste Anne-St Martin et a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2009.

Crédit Mutuel Arkéa a enregistré sur l'exercice 2010 une charge de 7 055 117 euros, au titre de la rémunération de la garantie versée aux entités ayant apporté leurs garanties.

4.2 Convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens

Cette convention a pour objet l'externalisation par Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds auprès de Crédit Mutuel Arkéa des opérations de banque au sens de l'article L.311-1 du Code monétaire et financier : réception de fonds publics, opérations de crédit, mise à disposition de la clientèle ou gestion des moyens de paiement.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008, a été conclue en date du 24 octobre 2008.

Crédit Mutuel Arkéa a enregistré sur l'exercice 2010 un produit de 37 291 euros au titre de cette convention.

4.3 Convention de groupement de fait

Cette convention a pour objet la constitution d'un groupement de fait avec Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds, régi par les dispositions de l'article 261B du Code général des impôts (exonération de TVA). La convention prévoit notamment la mise à disposition de matériels, locaux et ressources humaines.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008, a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

4.4 Convention de Gestion administrative (Administrative Agreement)

Cette convention a pour objet la délégation à Crédit Mutuel Arkéa de la gestion au quotidien de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds n'ayant ni employé ni moyen propre rattaché.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008, a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Crédit Mutuel Arkéa a enregistré sur l'exercice 2010 un produit de 46 558 euros au titre de cette convention.

4.5 Convention de Calcul des ratios (Calculation Services Agreement)

Cette convention a essentiellement pour objet la délégation à Crédit Mutuel Arkéa de l'exécution des calculs (ratios relatifs à la composition de l'actif et à son adéquation avec les engagements pris au passif de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds) devant être effectués au titre des différents contrats dans le cadre du programme d'émission de covered bonds.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008, a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Crédit Mutuel Arkéa a enregistré sur l'exercice 2010 un produit de 49 854 euros au titre de cette convention.

4.6 Convention de Gestion des comptes en banque (Issuer Accounts Agreement)

Cette convention a pour objet la délégation à Crédit Mutuel Arkéa de l'ouverture et de la gestion des comptes bancaires de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds.

Cette convention, autorisée par le conseil d'Administration du 10 octobre 2008, a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

4.7 Convention cadre de crédit (Borrower Facility Agreement)

Il s'agit d'une convention cadre de crédit entre Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds en tant que prêteur et Crédit Mutuel Arkéa en tant qu'emprunteur.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008, a été conclue en date du 5 décembre 2008.

En 2010, quatre prêts ont été accordés à Crédit Mutuel Arkéa par Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds dans le cadre du programme EMTN : 700 millions d'euros le 7 avril 2010 (échéance le 7 février 2017), 1 milliard d'euros le 10 juin 2010 (échéance le 16 juin 2015), 23 millions d'euros le 22 juillet 2010 (échéance le 22 juillet 2030) et 50 millions d'euros le 13 août 2010 (échéance le 13 août 2040). Les deux prêts accordés en 2009 ont été intégralement remboursés en avril 2010.

Au titre de cette convention, Crédit Mutuel Arkéa a enregistré une charge d'intérêt de 25 767 923 euros en 2010.

4.8 Convention de gage espèces (Cash Collateral Agreement)

Cette convention a essentiellement pour objet la constitution d'un gage espèces au profit de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008, a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

4.9 Convention de Contrôleur des actifs (Asset Monitor Agreement)

Cette convention a essentiellement pour objet la description du rôle de Contrôleur des Actifs (Assets Monitor) assuré par Crédit Mutuel Arkéa dans le cadre du programme d'émission de Covered Bonds.

Cette convention, autorisée par le conseil d'Administration du 10 octobre 2008, a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

4.10 Convention de Nantissement comptes espèces et instruments financiers (Issuers Accounts Pledge Agreement)

Cette convention a pour objet la constitution d'un nantissement de comptes espèces et de comptes d'instruments financiers de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds au bénéfice des porteurs de covered bonds représentés par l'Issuer Security Agent (agent des sûretés).

Cette convention, autorisée par le conseil d'Administration du 10 octobre 2008, a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

4.11 Convention de Nantissement de créances (Receivables Pledge Agreement)

Cette convention a pour objet la constitution d'un nantissement de créances de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds au bénéfice des porteurs de covered bonds représentés par l'Issuer Security Agent (Agent des sûretés).

Cette convention, autorisée par le conseil d'Administration du 10 octobre 2008, a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

4.12 Contrat cadre (Master Definitions and Construction Agreement)

Cette convention a essentiellement pour objet de définir tous les termes utilisés dans les documents relatifs au programme d'émission de Covered Bonds.

Cette convention, autorisée par le conseil d'Administration du 10 octobre 2008, a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

4.13 Convention de gestion actif passif (Hedging approved form letter)

Cette convention a essentiellement pour objet la définition et la mise en œuvre de la stratégie de couverture des risques de taux et de change assurée par la société.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008, a été conclue en date du 5 décembre 2008.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

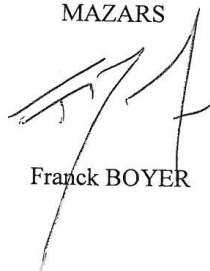
5. Convention conclue avec Financo

Les Conseils d'Administration des 5 décembre 1997, 12 juillet 2002, 5 décembre 2003, 3 décembre 2004 et 2 décembre 2005 ont autorisé la souscription par Crédit Mutuel Arkéa d'emprunts participatifs émis par Financo pour les montants respectifs de 2 642 551 euros, de 8 475 000 euros et 9 322 500 euros, 4 237 500 euros, 13 940 217 euros et 20 000 000 euros.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2011

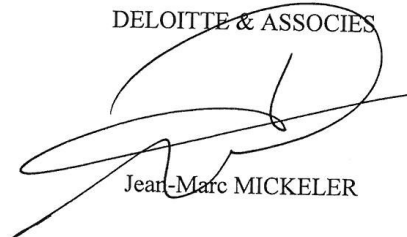
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Franck BOYER

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc MICKELER

Tableau de concordance

Tableau de concordance du document de référence

Ce document de référence a été rédigé en application du schéma de l'annexe XI du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 dont les rubriques énoncées ci-après renvoient aux développements présentés dans le présent document de référence

	Chapitres	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	Chapitre 9	115
1.2. Déclaration de la personne responsable du document de référence	Chapitre 9	115
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1. Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	Chapitre 10	116
2.2. Démission ou révocation des contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	Non applicable	N/A
3. FACTEURS DE RISQUE	Chapitre 3	27
4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ		
4.1. Histoire et évolution de la société	Chapitre 1	4
4.1.1. Raison sociale et nom commercial de la société	Chapitre 8	112
4.1.2. Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	Chapitre 8	112
4.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société	Chapitre 8	112
4.1.4. Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	Chapitre 8	112
4.1.5. Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité	Chapitre 2 Chapitre 2	11 22
5. APERÇU DES ACTIVITÉS		

5.1. Principales activités	Chapitre 2	16
5.1.1. Principales activités de la société	Chapitre 2	16
5.1.2. Nouveau produit et/ou nouvelle activité	Chapitre 2 Chapitre 2	13 19
5.1.3. Principaux marchés	Chapitre 1	5
5.1.4. Position concurrentielle de la société	Non applicable	N/A
6. ORGANIGRAMME		
6.1. Description du Groupe et place de la société au sein du Groupe	Chapitre 1	5
6.2. Liens de dépendance de la société au sein du Groupe	Chapitre 1	5
7. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
7.1. Déclaration sur les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	Chapitre 2	25
7.2. Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	Chapitre 2	25
8. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	Non applicable	N/A
9. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
9.1. Nom, adresse et fonction, dans la société des membres des organes d'administration et de direction	Chapitre 4	48
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	Chapitre 4	60
10. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
10.1. Nature du contrôle exercé sur la société	Chapitre 8	112
10.2. Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société	Non applicable Chapitre 8	N/A 112
11. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ		

11.1. Informations financières historiques	Chapitre 5 Chapitre 7	62 108
a) Bilan	Chapitre 5 Chapitre 7	62 108
b) Compte de résultat	Chapitre 5 Chapitre 7	63 109
c) Tableau des flux de trésorerie	Chapitre 5 Chapitre 7	65 111
d) Notes explicatives	Chapitre 6 Chapitre 7	81 111
11.2. États financiers	Chapitre 5 Chapitre 7	62 108
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	Chapitre 8	113
11.3.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées.	Chapitre 8 Chapitre 13	113 122
11.3.2. Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux.	Non applicable Chapitre 8	N/A 113
11.3.3. Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	Non applicable Chapitre 8	N/A 113
11.4. Date des dernières informations financières auditées	Chapitre 8	114
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable	N/A
11.5.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états vérifiés et rapport d'examen	Non applicable Chapitre 8	N/A 114
11.5.2. Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen	Non applicable	N/A
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	Chapitre 8	113
11.7. Changement significatif de la situation financière de la société	Chapitre 8	113
12. CONTRATS IMPORTANTS	Chapitre 8	113

13. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	Non applicable Chapitre 8	N/A 113
14. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	Chapitre 12	120